

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Les problèmes
de main-d'œuvre
dans la
Communauté
en 1969

MAI 1969

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Les problèmes de main-d'œuvre
dans la Communauté
en 1969

Bruxelles, 31 mai 1969

Table des matières

	Page
<i>INTRODUCTION</i>	7
<i>PREMIÈRE PARTIE</i>	
<i>L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTÉ EN 1968</i>	9
A — <i>Tendances générales</i>	9
B — <i>Tendances d'évolution par branches d'activité et professions</i>	29
B1. Agriculture	30
B2. Industrie	33
Industrie charbonnière	33
Mines de fer	40
Construction	42
Production et transformation des métaux	46
Textile et vêtement	54
B3. Services	58
C — <i>Tendances d'évolution par régions</i>	62
<i>DEUXIÈME PARTIE</i>	
<i>LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI EN 1969</i>	79
1. Belgique	81
2. République fédérale d'Allemagne	83
3. France	84
4. Italie	86
5. Luxembourg	88
6. Pays-Bas	89
<i>TROISIÈME PARTIE</i>	
<i>PROBLÈMES ET MESURES</i>	93
A — <i>Dispositions d'ordre interne</i>	94
B — <i>Mouvements internationaux de main-d'œuvre</i>	109
C — <i>Collaboration communautaire</i>	111

	Page
<i>Liste des principales sources statistiques</i>	115
<i>Graphique n° 1 — Répartition, par secteurs, de la main-d'œuvre civile</i>	119
<i>Graphiques n°s 2 à 6 — Évolution, par pays, de la production, de l'emploi salarié et de la production par salarié ou personne occupée</i>	120
<i>Graphiques n°s 7 à 12 — Évolution, par pays, du marché de l'emploi</i>	125
<i>Graphiques n°s 13 à 15 — Évolution, par branche d'activité, du marché de l'emploi</i>	131
<i>Graphiques n°s 16 à 20 — Taux du chômage par pays et par régions</i>	136
<i>Annexe — Conclusions adoptées par le Conseil (44^e session, 29 juillet 1968)</i>	141

Introduction

Le présent rapport qui constitue le dixième de la série, a été établi par la Commission des Communautés européennes en coopération étroite avec les experts des ministères du travail des États membres, le comité d'experts en conjoncture de la Commission et, en outre, avec les experts des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs.

Conformément à la décision qu'il a prise le 5 juin 1967 de procéder, au moins une fois par an, à un échange de vues sur la situation du marché de l'emploi dans la Communauté et sur son évolution, le Conseil a examiné le 29 juillet 1968 les problèmes qui se posent dans ce domaine, en se fondant sur le rapport que la Commission lui avait présenté à ce sujet pour l'année 1968. A l'issue de cet examen, le Conseil a adopté un certain nombre de conclusions ⁽¹⁾. En outre, se fondant sur une note de la Commission relative à l'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté (fin janvier 1969), le Conseil a procédé le 13 mars 1969 à un échange de vues sur cette question.

Le rapport pour l'année 1969 s'efforce, comme les précédents, de dégager les tendances générales d'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté ainsi que les tendances d'évolution dans les principales branches d'activité, professions et régions, tout en soulignant les facteurs qui les déterminent. Il contient certaines estimations prévisionnelles des besoins et des disponibilités de main-d'œuvre pour les prochains mois. En outre, il analyse les mesures prises ou projetées par les États membres et suggère, compte tenu des perspectives d'évolution, les moyens de collaboration communautaire pouvant faciliter à la fois la poursuite de l'expansion et l'occupation optimale de la main-d'œuvre.

(1) Ces conclusions sont reproduites en annexe au présent rapport.

L'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté en 1968

A — TENDANCES GÉNÉRALES

1. Ainsi qu'il a été prévu dans le rapport annuel précédent, l'évolution généralement très favorable de l'activité économique en 1968, qui est brièvement analysée ci-après, a exercé, dans l'ensemble de la Communauté, des effets positifs sur les conditions d'emploi de la main-d'œuvre : en premier lieu, réalisation de progrès plus rapides de la productivité et augmentation graduelle de la durée effective de travail précédemment réduite pendant la période d'affaiblissement conjoncturel, ensuite, amélioration des possibilités de recrutement et accentuation de la tendance à une réduction du niveau global du chômage.

Grâce au renforcement progressif des tendances à la reprise qui étaient apparues au second semestre de 1967, l'économie de la Communauté a connu, en 1968, une très vive expansion. La demande extérieure, déjà assez dynamique, s'est développée à un rythme particulièrement rapide pendant les premiers mois de l'année. Les modifications de la parité monétaire, intervenues dans certains pays non membres vers la fin de 1967, ont apparemment eu des répercussions moins marquées qu'on ne s'y attendait ; de plus, les mesures visant à redresser la balance des paiements au Royaume-Uni et aux États-Unis ne se sont traduites qu'assez tard dans l'année par un ralentissement du commerce mondial.

Au second trimestre, lorsque l'affaiblissement de la demande extérieure a commencé de se manifester, l'expansion de la demande intérieure de la Communauté était déjà devenue relativement vigoureuse, grâce notamment au mouvement très marqué de reconstitution des stocks et à une nette augmentation de la propension à investir des entreprises dans la plupart des pays membres. Après les événements de mai-juin en France, le développement de plus en plus vif de la formation brute de capital fixe de la Communauté s'est accompagné d'une croissance accélérée des dépenses de consommation privée, et ces tendances ont persisté, dans l'ensemble, pendant les mois suivants.

Face à ce dynamisme de la demande globale, l'offre intérieure de la Communauté s'est développée très vigoureusement au cours de 1968, d'autant que son élasticité est généralement demeurée élevée pendant presque toute l'année. Aussi, en dépit des pertes de production encourues en France à la suite des

grèves de mai-juin, les résultats annuels de 1968, pour la Communauté prise dans son ensemble, ont-ils été excellents. En particulier, la production industrielle — d'après l'indice de l'Office statistique des Communautés européennes, qui exclut le bâtiment et l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs — a augmenté d'environ 8,5 % par rapport à l'année précédente, alors qu'elle n'avait progressé que de 1,7 % de 1966 à 1967. Dans l'industrie de la construction, le taux de croissance annuelle de la production a également été très élevé, et sensiblement supérieur à celui de 1967. Au total, le produit brut à prix constants de la Communauté s'est accru, en termes annuels, d'environ 5,5 % en 1968, contre 3,4 % en 1967 ⁽¹⁾.

L'expansion conjoncturelle de l'offre intérieure, et surtout celle de la production du secteur industriel, s'est d'abord accompagnée, dans l'ensemble de la Communauté, d'un rétablissement des horaires de travail, qui avaient été réduits en 1967, et de progrès très nets de la productivité par heure ouvrée. Dans le cours ultérieur de l'année, à mesure que le développement de la production s'accélérait et que s'amenuisaient les possibilités offertes par l'allongement de la durée effective du travail et par l'accentuation des progrès de productivité, les entreprises ont été amenées à accroître l'embauche de main-d'œuvre salariée. Aussi, le nombre total de salariés s'est-il notablement accru, surtout à partir de l'automne; en moyenne annuelle, toutefois, l'augmentation par rapport à 1967 devrait avoir été légèrement inférieure à 1 % (environ -0,5 %, en 1967). Comme, d'autre part, le nombre de travailleurs indépendants a diminué davantage que l'année précédente, du fait notamment de l'amélioration des possibilités d'emploi dans le secteur industriel et dans celui des services, le nombre total de personnes occupées dans la Communauté a sans doute été, en moyenne annuelle, à peu près égal à celui de 1967.

Par ailleurs, d'après les premières estimations des services de la Commission, la population active disponible de la Communauté ne devrait guère avoir diminué, en moyenne, de 1967 à 1968. En effet, la tendance à la baisse des taux d'activité, résultant notamment de la prolongation de la scolarité et de l'avancement de l'âge de la retraite, a été freinée, cette année, par l'arrivée à l'âge actif de classes plus nombreuses et par la rentrée progressive de la main-d'œuvre « marginale » dans le processus de production, en liaison avec l'amélioration des possibilités d'emploi.

Dans ces conditions, le nombre total de chômeurs, en moyenne annuelle pour la Communauté, n'a guère varié par rapport à 1967. Cependant, une évolution conjoncturelle très favorable a été constatée au cours de l'année 1968. En Allemagne et aux Pays-Bas, en effet, la tendance à la diminution du chômage, déjà perceptible à la fin de 1967, s'est progressivement accentuée, et une tendance analogue s'est manifestée, à partir de l'été, en Belgique. En France aussi, où le nombre de chômeurs avait brusquement augmenté au moment des événements de mai-juin, une nette tendance à la baisse s'est affirmée au cours du second semestre ainsi qu'il ressort des statistiques désaisonnalisées. Même en Italie, la tendance à la réduction du chômage, qui s'était momen-

(1) Pour plus de détails, voir le rapport n° 3/4-1968 sur « La situation économique de la Communauté ».

tanément interrompue pendant l'été, a repris à l'automne. Aussi, l'année 1968 s'est-elle close sur une situation conjoncturelle du marché de l'emploi dans l'ensemble sensiblement meilleure qu'un an auparavant. Une forte augmentation des emplois à pourvoir, destinés notamment à des travailleurs qualifiés, a même été enregistrée dans plusieurs pays membres; il en est résulté à nouveau, dans certains d'entre eux, des efforts importants en vue d'accroître l'immigration de main-d'œuvre étrangère et en particulier celle de travailleurs provenant d'autres pays partenaires.

La comparaison des estimations ci-dessus, concernant l'évolution du marché de l'emploi de la Communauté, avec les perspectives qui avaient été esquissées dans le rapport annuel précédent, fait ressortir que les tendances conjoncturelles, dans l'ensemble, correspondent largement aux prévisions établies un an auparavant. Quant aux résultats annuels, si des écarts sont apparus, ils s'expliquent essentiellement par le fait que les progrès de productivité ont été, en général, beaucoup plus rapides qu'on ne s'y attendait, d'où un certain retard dans l'accélération de la demande de main-d'œuvre salariée. En outre, il faut considérer l'incidence qu'ont eue, sur les résultats annuels, l'évolution assez calme de la conjoncture italienne pendant la première moitié de l'année, et surtout, les événements imprévisibles de mai-juin en France. Ce sont notamment les niveaux moyens de l'emploi atteints dans ces deux pays en 1968 qui expliquent la réduction relativement faible, d'une année à l'autre, du chômage dans la Communauté.

2. Cette vue d'ensemble, nécessairement synthétique, est développée dans les analyses ci-après, relatives à l'économie générale et à l'emploi, dans chacun des pays membres. Les estimations des services de la Commission, concernant l'évolution, de 1967 à 1968, de la production, de l'emploi salarié et de la productivité, respectivement dans l'industrie et dans le secteur des services, sont présentées, pour chaque pays, dans les tableaux qui figurent dans la deuxième partie du présent rapport. En général, ces estimations ont été établies à *fin mai 1969*.

2a. Belgique

La tendance à l'accélération de la croissance économique, qui était apparue vers la fin de 1967, s'est maintenue tout au long de 1968. Les facteurs initiaux de la reprise, c'est-à-dire les exportations et la formation de stocks, ont encore fourni les impulsions conjoncturelles les plus sensibles. En cours d'année, la croissance de la consommation privée est devenue progressivement plus vive, tandis que les dépenses des administrations publiques, aussi bien de consommation que d'investissement, maintenaient leur rythme élevé de progression. En ce qui concerne les investissements des entreprises, par contre, l'évolution est restée hésitante, notamment dans le secteur industriel.

En termes de comptabilité nationale, l'expansion du produit national brut à prix constants peut être estimée à 4 % contre 3,5 % en 1967.

La progression appréciable des exportations belges de biens et services s'explique, non seulement par la vigoureuse reprise de la demande étrangère, notamment de celle en provenance des pays membres, mais également par

une certaine amélioration de la position compétitive des produits belges. Celle-ci a été obtenue grâce notamment à un accroissement modéré des coûts salariaux dans l'industrie et à la diversification progressive de la structure des exportations.

L'expansion des dépenses de consommation privée s'est accentuée dans le courant de l'année, sous l'impulsion principalement d'un renforcement de la propension à consommer des ménages, lui-même attribuable à l'amélioration du climat économique et de la situation sur le marché de l'emploi. La progression plus soutenue de l'activité a compensé, au niveau de la masse salariale, le léger ralentissement de la hausse des taux de salaires.

La formation des stocks a été particulièrement vive pendant le premier semestre de l'année. Au cours des mois suivants, une tendance à la réduction des stocks de produits finis s'est manifestée. La formation brute de capital fixe a constitué l'élément le moins dynamique de la demande en raison surtout du recul de la construction de logements et de la stagnation des investissements des entreprises. Ceux-ci ont été stimulés par la nette amélioration des marges bénéficiaires et les perspectives favorables d'évolution des chiffres d'affaires. Toutefois, le taux encore trop faible d'utilisation des capacités de production a constitué un frein déterminant à cet égard, tout au moins jusqu'à l'automne.

L'accélération du rythme d'expansion, qui a d'ailleurs été particulièrement accusée dans le secteur industriel, a entraîné une détérioration de la balance des paiements courants. Étant donné toutefois les impulsions fournies par les exportations et l'absence de tensions internes notables, cette détérioration a été relativement limitée et le solde courant est resté positif. La hausse des prix s'est ralentie, grâce non seulement à l'incidence favorable des prix des produits agricoles, mais également au net ralentissement de l'augmentation des coûts salariaux par unité produite.

Étant donné les marges de productivité disponibles, la croissance de la production globale s'est effectuée sans modification notable du niveau de l'emploi. D'après une estimation de l'Office statistique des Communautés européennes (voir tableau 3), en moyenne annuelle, tandis que la population active civile a augmenté d'environ 9 000 unités, passant de 3,710 millions en 1967 à 3,719 millions en 1968, le chômage complet s'est accru d'environ 18 000 personnes. Par rapport à la population active, le taux du chômage est passé de 2,5 % en 1967 à 3 % environ en 1968. Cette évolution n'a pas sensiblement modifié la structure régionale du chômage. Par ailleurs, les changements de la structure des effectifs occupés dans les différents secteurs d'activité se sont poursuivis en raison du recul de l'emploi dans l'agriculture et les industries extractives, de la légère diminution des effectifs dans l'industrie manufacturière et, enfin, de la progression continue de l'emploi dans les services.

Les progrès plus sensibles de la production par salarié enregistrés en 1968 proviennent d'un certain allongement de la durée du travail qui se reflète, d'ailleurs dans la diminution du chômage partiel, mais surtout d'une amélioration de la productivité par heure travaillée.

En ce qui concerne l'évolution en cours d'année, il y a lieu de distinguer deux phases distinctes. Jusqu'à la fin du premier semestre, la stagnation de l'emploi allait de pair avec une augmentation lente du chômage complet. A partir de l'été, l'emploi a marqué une certaine reprise, tandis que le chômage amorçait une légère tendance à la baisse. Ainsi, en fin d'année, le nombre de chômeurs complets était approximativement équivalent à celui atteint un an auparavant. En même temps, les offres d'emploi ont progressé assez sensiblement.

2b. République fédérale d'Allemagne

L'économie allemande a été caractérisée en 1968 par une vigoureuse expansion conjoncturelle. Le produit national brut en termes réels, qui n'avait pas augmenté l'année précédente a progressé de 7 % de 1967 à 1968. Les impulsions les plus vigoureuses ont été fournies par une forte expansion de la demande extérieure, un vigoureux mouvement de reconstitution des stocks et de rapides progrès des investissements fixes. L'accélération de la demande a bénéficié notamment à l'industrie (valeur ajoutée des activités productrices de biens). Au total, la production industrielle, dans cette définition, a progressé de près de 9 % (de 2 % dans l'industrie de la construction) alors que la valeur ajoutée dans le secteur des services s'accroissait de 4 % seulement et la production agricole de 3,3 %.

Les très sensibles progrès de la productivité ont constitué en 1968 un facteur essentiel pour l'appréciation de l'évolution du marché de l'emploi. Ils sont dus notamment à l'existence, au début de l'année, d'une importante marge de capacité disponible. Pour l'ensemble de l'économie, l'augmentation annuelle du produit intérieur brut par salarié s'est établie à 6,7 %. Dans l'industrie, les progrès de la productivité ont encore été plus élevés que dans l'ensemble de l'économie. Dans ce secteur, la production par salarié devrait avoir augmenté de 8,5 % et par heure ouvrée de quelque 7 %. En outre, le nombre des salariés a de nouveau progressé dans l'industrie : après avoir diminué de 5,7 % l'année précédente, il a de nouveau accusé pour 1968, en moyenne annuelle, une légère augmentation de 0,7 %. Par ailleurs, la durée du travail a de nouveau fortement augmenté (1,5 %) ⁽¹⁾. L'industrie s'est donc efforcée d'épuiser d'abord, dans la mesure du possible, les possibilités se situant dans une prolongation de la durée de travail. Dans le même temps, elle a accru ses efforts visant à la rationalisation.

Le chômage conjoncturel a marqué une diminution assez rapide au cours de l'année 1968. En moyenne annuelle, le nombre des chômeurs s'est établi à 323 500 au lieu de 460 000 au 1967. Ceci correspond à un taux de chômage de 1,5 % alors qu'un an auparavant la proportion des chômeurs dans le total de l'emploi salarié était de 2,2 %. En septembre, niveau saisonnier maximum de l'emploi, le taux de chômage était tombé à 0,8 %, c'est-à-dire à la moitié du niveau atteint au cours du mois correspondant de l'année précédente. Toutefois, ces chiffres globaux masquent une situation très différente selon les régions. C'est ainsi que dans la Ruhr, en Sarre et dans certaines régions

(1) Le chômage partiel qui avait été marqué, surtout pendant le premier semestre 1967, a pu être réduit presque totalement en 1968.

périphériques de la Basse-Saxe, le chômage n'a pas encore diminué pour retrouver le niveau qu'il avait atteint avant l'affaiblissement conjoncturel, ce qui est imputable dans une large mesure aux problèmes structurels de ces régions. Il en résulte la nécessité de compléter actuellement la politique conjoncturelle par une politique sélective dans le domaine des structures. Du point de vue économique global, le chômage ne constituait plus pratiquement un problème conjoncturel à la fin de 1968.

L'amélioration fondamentale de la situation sur le marché de l'emploi s'est également reflétée dans l'évolution du nombre des offres d'emploi. En moyenne pour 1968, 500 000 offres d'emploi environ ont été enregistrées par les bureaux de placement, contre un peu plus de 300 000 seulement en 1967. A la fin de l'année, on comptait 180 offres d'emploi pour 100 chômeurs. Dans ces conditions, l'économie allemande s'est caractérisée à la fin de 1968 par une situation de quasi plein emploi. Cependant, il faut noter qu'à la fin de septembre 1968, le nombre des travailleurs étrangers, de 1,1 million environ, était encore inférieur de 200 000 à celui de septembre 1966.

L'évolution des salaires est restée particulièrement calme en 1968. Pour l'ensemble de l'année, la hausse des salaires conventionnels et des traitements dans l'ensemble des secteurs économiques a atteint quelque 4,0 %. Toutefois, les salaires effectifs ont accusé, depuis la fin 1967, une tendance plus accentuée à la progression. Au premier semestre, cette évolution a résulté de la prolongation de la durée effective du travail ; dans la deuxième moitié de l'année, certains accords de salaires particuliers prévoyant des conditions plus favorables pour les conventions collectives ont également joué un rôle important. Sous l'effet de la hausse, au total relativement modérée, des salaires et du développement très rapide de la production, les charges salariales par unité produite ont relativement diminué dans l'industrie au cours de la plus grande partie de l'année.

2c. France

Le bilan économique d'ensemble pour l'année 1968 ne reflète qu'imparfaitement la crise sociale très profonde qu'a traversée la France pendant les mois de mai et juin et les conséquences graves qu'elle a entraînées pour l'économie française. En effet, un tel bilan traduit en chiffres annuels moyens les résultats très hétérogènes obtenus au cours de trois périodes bien distinctes. Au cours des premiers mois de l'année 1968, l'expansion conjoncturelle était devenue particulièrement vive, grâce notamment au dynamisme des exportations, à la cessation du mouvement de déstockage dans les entreprises commerciales et à l'action stimulante engagée en janvier par les pouvoirs publics. La crise sociale qui s'est étendue de la mi-mai jusqu'à la mi-juin a pris une ampleur exceptionnelle : le mouvement de grèves a concerné directement près de 10 millions de salariés sur un total de 15 millions et, pour les entreprises industrielles, la durée moyenne d'inactivité a été estimée à 2,2 semaines environ. Les pertes immédiates de production peuvent être évaluées, en termes annuels, à près de 2,5 % du produit national brut. Les négociations menées d'abord au plan national entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux (protocole d'accord de Grenelle), puis au sein de chaque branche professionnelle, pour trouver une issue au conflit social,

ont abouti notamment à des hausses importantes de salaires et à des majorations additionnelles de prestations sociales. La troisième séquence conjoncturelle couvre pratiquement le second semestre de 1968 : le processus de normalisation des flux économiques, favorisé par l'application de nombreuses mesures prises à la fois sur le plan national et dans le cadre de la Communauté, s'est engagé de façon relativement rapide. La demande de consommation privée — dont les effets au niveau de la production industrielle ont été amplifiés par la raréfaction des stocks disponibles — s'est fortement accélérée, tandis que l'activité d'investissements dans le secteur privé s'est graduellement raffermie. Au total, le produit national brut en volume devrait avoir progressé d'un peu plus de 4 % par rapport à 1967. Toutefois, le niveau général des prix s'est élevé de 5 % environ et la balance des paiements s'est soldée par un déficit élevé.

L'importance des progrès de productivité réalisés au cours des dernières années par les entreprises françaises grâce aux efforts de modernisation et de rationalisation, l'existence de larges capacités de production inemployées et le développement continu de la population active disponible expliquent que la phase d'expansion rapide de la production, au début de 1968, ait été accompagnée d'une persistance du mouvement d'extension du chômage. Celui-ci, après avoir enregistré une nouvelle et brutale élévation du fait des arrêts prolongés de l'activité pendant le conflit social, s'est d'abord stabilisé ; puis à partir de l'automne, du fait de la forte progression de la production, les entreprises ont été conduites à accroître nettement le recrutement de travailleurs et le chômage a enregistré une réduction très sensible.

La population d'âge actif a continué de se développer à un rythme relativement stable, voisin de 1 % par an, mais la population active effectivement disponible n'a que légèrement augmenté entre 1967 et 1968, en raison surtout de l'allongement de la scolarité obligatoire et d'un net infléchissement de l'immigration de travailleurs étrangers. Comme la population active occupée a diminué, en moyenne annuelle, d'environ 60 000 personnes entre 1967 et 1968, le nombre de chômeurs ⁽¹⁾ est passé de 365 000 personnes en 1967 à 430 000 en 1968, soit un taux de chômage de l'ordre de 2,2 %. Ces chiffres globaux masquent en fait d'importantes mutations de la main-d'œuvre entre les divers secteurs d'activité. Le secteur agricole a continué de connaître un important courant d'émigration rurale, de l'ordre de 120 000 travailleurs (salariés et indépendants). Si le nombre de personnes occupées dans l'industrie et la construction a encore nettement diminué, en raison notamment des progrès de productivité réalisés, l'évolution de l'emploi dans les services est restée très dynamique ; en particulier, les administrations ont fortement accru leur recrutement en 1968, surtout dans le domaine de l'éducation nationale. Au total, l'emploi dans les secteurs non agricoles aurait augmenté d'environ 30 000 personnes entre 1967 et 1968.

Il convient cependant de noter que de telles comparaisons annuelles ne donnent qu'une vue partielle de la réalité des mouvements au cours de l'année ; c'est ainsi que la baisse de l'emploi dans l'industrie, en moyenne

⁽¹⁾ Au sens du recensement de population de mars 1968 : nombre de personnes disponibles qui sont effectivement à la recherche d'un emploi.

annuelle, de 1967 à 1968, traduit en réalité une diminution graduelle tout au long de l'année 1967 et au début de 1968 ; cette diminution cesse après les événements de mai-juin pour faire place à une reprise vigoureuse de l'embauchage au début de l'automne 1968. Cette constatation est également valable pour le nombre de chômeurs complets qui, après une élévation sensible jusqu'au milieu de l'année 1968, a retrouvé en fin d'année un niveau proche de celui observé à la fin de 1967.

On constate aussi, du fait du relèvement du niveau des horaires les plus bas au cours de l'année 1968, une diminution notable du chômage partiel, qui s'accroît au cours du quatrième trimestre. En effet, la régression, d'une année à l'autre, des effectifs de travailleurs et du nombre d'heures indemnisées au titre du chômage partiel, déjà sensible en avril 1968, s'est nettement confirmée en octobre : le nombre des travailleurs indemnisés s'y établissait à environ 16 000 (contre 49 000 en octobre 1967) et le nombre d'heures indemnisées s'élevait à environ 80 000 (contre 197 000 en octobre 1967).

Enfin, il y a lieu de noter, en liaison avec l'évolution de l'activité dans certains secteurs en 1968, une nette réduction du nombre de travailleurs étrangers permanents introduits et placés jusqu'à la fin du troisième trimestre, puis une reprise du mouvement migratoire durant le quatrième trimestre. Au total, le nombre de permis de travail délivrés en 1968 s'est élevé à environ 93 000 unités, soit une diminution de près de 14 % par rapport à l'année 1967.

2d. *Italie*

La croissance de l'économie italienne s'est poursuivie en 1968, mais elle a été moins vigoureuse qu'en 1967, tant du point de vue conjoncturel qu'en comparaison des résultats annuels. La demande étrangère en a constitué le facteur essentiel, tandis que la demande intérieure, abstraction faite de la vive expansion des investissements sous forme de construction, s'est révélée assez faible. Sur le plan conjoncturel, toutefois, l'évolution économique est devenue notablement plus dynamique au second semestre.

Du côté de l'offre, le taux de croissance annuelle le plus élevé a été obtenu dans l'industrie, construction exclue (8,3 % en volume). La production dans la construction a augmenté de 7,5 %, taux nettement supérieur à celui de 1967 (5,8 %). La valeur ajoutée à prix constants dans le secteur des services s'est accrue, comme en 1967, de 6,5 %. Toutefois, la croissance du produit national brut à prix constants n'a atteint que 5,7 % (6,4 % en 1967), étant donné que la production agricole a diminué de 4,2 %.

Le climat des prix a été caractérisé, en 1968, par une grande stabilité. L'excédent du solde extérieur s'est fortement accru.

Le ralentissement de la progression du niveau de l'activité ⁽¹⁾ pourrait avoir été un peu plus marqué que celui de la production, étant donné que l'augmentation de la productivité par heure de travail semble avoir été plus sensible qu'en 1967. La durée moyenne du travail par salarié pourrait, en effet, s'être accrue à peu près dans la même mesure que de 1966 à 1967, mais,

(1). Nombre de salariés multiplié par le nombre d'heures travaillées par personne.

suyvant les enquêtes trimestrielles par sondages de l'ISTAT, le nombre de salariés n'a plus augmenté que de 1,1 % en 1968 (contre 2,2 % en 1967). Toutefois, la tendance conjoncturelle du nombre de salariés a été, au second semestre, un peu plus nettement orientée à l'expansion que durant la première moitié de l'année. D'après l'enquête trimestrielle effectuée par le ministère du travail et de la prévoyance sociale auprès des entreprises occupant au moins 5 travailleurs, les effectifs ont marqué une augmentation plus sensible, ainsi qu'il ressort des chiffres figurant plus loin dans l'analyse de l'emploi dans le secteur de la construction.

Cet accroissement plus modéré du nombre de salariés, et la réduction plus rapide du nombre de travailleurs indépendants (—2,6 %, contre —0,7 % en 1967) ne s'expliquent pas seulement par le ralentissement de la conjoncture, mais certainement aussi par l'incidence de facteurs structurels. En premier lieu, l'exode de la main-d'œuvre agricole a presque triplé d'importance, atteignant 309 000 personnes, contre 104 000 en 1967. Par ailleurs, le processus de rationalisation de la production dans le secteur de la construction paraît s'être fortement accentué ; d'après les statistiques de l'ISTAT, la vive expansion de la production dans ce secteur s'est accompagnée d'une diminution du nombre de travailleurs occupés, résultant de la contraction de l'emploi dans les petites entreprises. Enfin, le nombre de salariés dans le secteur des services a marqué une augmentation quelque peu plus forte qu'en 1967.

Au total, et à la différence de ce qui avait été constaté en 1967, le nombre de personnes occupées a légèrement diminué en comparaison annuelle (—0,2 %, contre +1,2 % en 1967).

Le nombre de chômeurs n'a cependant accusé qu'une augmentation légère (il a atteint 694 000 unités, ce qui représente un accroissement de 0,6 %, contre une diminution de 10,4 % en 1967), du fait que la population active disponible, contrairement à l'évolution observée l'année précédente, est demeurée à peu près stationnaire (—0,2 %, contre +0,7 % en 1967). Le taux du chômage, qui était encore en baisse en 1967, n'a guère varié en année pleine (3,5 %) ; du point de vue conjoncturel, il a temporairement accusé, au milieu de l'année, une tendance à la hausse.

2e. *Luxembourg*

L'expansion de l'économie luxembourgeoise s'est nettement accélérée en 1968 sous l'effet d'une croissance plus vive de tous les éléments de la demande globale. Cette évolution très favorable contraste avec l'expansion modérée observée en 1967 et la quasi-stagnation qui a caractérisé l'année 1966.

Les exportations de biens et services ont bénéficié de la progression particulièrement marquée des échanges intra-communautaires et notamment de l'amélioration de la demande de produits sidérurgiques. Les expéditions de ces derniers produits ont connu un essor remarquable (+9 % en 1968, contre +1 % en 1967), notamment à destination des autres pays membres de la C.E.C.A.

La demande intérieure, contrairement à ce qui avait été observé en 1967, a également contribué à l'accélération de la demande globale. La progression

de l'activité, les effets favorables de la réforme fiscale sur les revenus disponibles des ménages et un renforcement de la propension à consommer expliquent la croissance nettement plus élevée des dépenses de consommation privée. En outre, grâce notamment à une reprise des investissements des entreprises, les dépenses de formation brute de capital fixe, pour la première fois depuis 1964, ont marqué en 1968 une progression (près de 3 % en volume). Par ailleurs, la progression des dépenses de consommation des administrations (État, communes et sécurité sociale) en 1968 a dépassé légèrement celle de l'année précédente.

Cette évolution favorable de la demande tant intérieure qu'étrangère a eu pour effet une amélioration très sensible en 1968 de l'offre intérieure dans le secteur de l'industrie, en particulier dans la sidérurgie. Dans ces conditions, la croissance d'une année à l'autre du produit national brut à prix constants a probablement atteint 4 % contre 2 % seulement en 1967.

L'excédent de la balance courante en biens et services n'a diminué que dans une mesure limitée et la hausse des prix à la consommation, grâce notamment à l'évolution assez calme des prix à l'importation, a été relativement modérée.

Les progrès de la productivité (production par salarié) ont été particulièrement élevés en 1968, notamment dans l'industrie. S'il est vrai que, dans le cadre des mesures de rationalisation qu'elle a mises en œuvre pour améliorer sa compétitivité sur le marché mondial de l'acier, l'industrie sidérurgique et minière a continué sa politique restrictive en matière de recrutement de personnel — laquelle s'est traduite par une diminution de 2,7 % du nombre moyen des ouvriers de ce secteur (contre —2,6 % en 1967) —, il n'en reste pas moins que la main-d'œuvre salariée a augmenté dans l'ensemble des autres secteurs. De nouvelles pénuries de main-d'œuvre se sont manifestées dans le bâtiment et plusieurs des entreprises nouvellement établies dans le pays ont procédé à l'engagement d'effectifs additionnels. En conséquence, l'effectif de la population active salariée a de nouveau progressé en 1968, de près d'un millier d'unités, mais il est encore resté inférieur à celui atteint en 1966.

Dans l'ensemble, le regain de l'activité économique a favorablement influencé le marché du travail, de sorte que les problèmes du chômage conjoncturel ou structurel ne sont pratiquement pas posés en 1968. La nette régression des demandes d'emploi et la sensible progression des offres d'emploi non satisfaites, qui ont été enregistrées essentiellement à partir du deuxième trimestre de 1968 par rapport à l'année antérieure, ont concerné principalement le secteur de la construction et doivent être attribuées à l'admission prudente d'ouvriers étrangers au début de l'année.

En effet, la réduction progressive des effectifs occupés dans l'industrie lourde, l'engagement modéré de personnel au service des administrations publiques ainsi que l'abolition du service militaire obligatoire qui a encore fait sentir ses effets indirects sur le marché du travail pendant les premiers mois de l'année 1968 se sont opposés à l'apparition d'autres tensions sectorielles sur le marché du travail. Dans bon nombre de cas, même, il n'a pas été possible de procurer aux travailleurs à la recherche d'un emploi un poste de travail répondant à leurs désirs et à leurs aptitudes.

Cependant, le recours à la main-d'œuvre étrangère a été maintenu pour faire face à des déficits qui affectaient certains secteurs économiques et notamment le bâtiment, plusieurs branches professionnelles de l'artisanat, l'agriculture et les services domestiques. Aussi, le nombre des travailleurs étrangers accueillis au Grand-Duché a-t-il été, au total, en croissance par rapport à l'année précédente.

2f. *Pays-Bas*

Le vif essor qui caractérise l'économie néerlandaise depuis le milieu de 1967 s'est maintenu tout au long de 1968 à la faveur d'une nette accélération de la croissance des exportations de biens et de services. En ce qui concerne la demande interne, le rythme de sa progression annuelle en valeur est demeuré très marqué ; il a même été un peu plus vif que l'année précédente, malgré le léger affaiblissement du dynamisme de la demande de consommation. Cette évolution est imputable à une croissance accélérée des investissements tant fixes que sous forme de stocks, consécutive au redressement de la propension à investir des entreprises. Il y a lieu toutefois de noter que si le développement des investissements publics a été encore exceptionnellement élevé — ce qui est imputable en partie à l'action visant à combattre le chômage au niveau régional — celui des investissements sous forme de logements a été plus faible qu'en 1967.

La forte croissance de la production s'est accompagnée d'une augmentation encore appréciable du niveau des prix intérieurs, en partie sous l'effet de certains facteurs autonomes, tels que le nouvel alourdissement de la fiscalité indirecte. La hausse de l'indice des prix implicite du produit national brut (+4 %) n'a été que légèrement inférieure à celle de 1967. La balance des paiements courants a cependant montré une certaine amélioration en 1968, en raison surtout des résultats assez favorables du premier semestre.

L'offre intérieure a encore répondu assez aisément à la nouvelle augmentation de la demande. Dans l'industrie, l'accroissement de la production (selon l'indice CBS, bâtiment exclu) a atteint près de 11 % en 1968, au lieu de 5 % en 1967. Le développement de la production a été le plus élevé dans l'industrie pétrochimique, de l'extraction du gaz naturel et dans le textile. Seulement dans l'industrie alimentaire, des boissons et du tabac, les progrès ont été inférieurs à ceux, particulièrement élevés, de 1967.

Un ralentissement de la croissance de la production a été enregistré dans le secteur de la construction et, plus encore, dans l'agriculture. Eu égard au développement plus vif de l'activité dans le secteur des services, le produit national brut à prix constants devrait s'être accru de 6,5 % environ en 1968 au lieu de 5,5 % en 1967.

De même qu'en 1967, les gains de productivité par personne occupée dans le secteur des entreprises ont dépassé, dans une mesure notable, l'augmentation observée — en moyenne — les années précédentes. Toutefois, la poursuite de l'expansion de la production qui s'était effectuée, dans un premier temps, à l'aide d'une réduction du chômage partiel, a ensuite d'autant plus nettement contribué à la reprise de l'accroissement de l'emploi, que le mouvement de réduction conventionnelle de la durée hebdomadaire du travail a eu tendance à s'étendre.

L'amélioration de la situation sur le marché de l'emploi a été favorisée par le fait que l'accroissement structurel de la population active a été de nouveau un peu moins important que l'année précédente. En outre, alors qu'en 1967, la situation conjoncturelle hésitante dans la première moitié de l'année avait contribué à réduire le taux de participation de la population active, une situation opposée semble avoir été observée en 1968.

Compte tenu du déficit du solde migratoire, bien que le mouvement de « navette » des travailleurs frontaliers ait encore représenté une offre supplémentaire de main-d'œuvre, la population active occupée pourrait avoir augmenté de plus de 30 000 personnes entre 1967 et 1968. Le nombre des travailleurs indépendants ayant diminué moins fortement qu'en 1967, la couverture des besoins de main-d'œuvre salariée en 1968 a été effectuée à l'aide d'une légère diminution du nombre des chômeurs. Dans l'ensemble, l'augmentation des effectifs salariés pourrait avoir été de l'ordre de 40 000 personnes, alors qu'en 1967 une diminution d'environ 15 000 personnes avait été enregistrée. L'accroissement des effectifs dans l'industrie est exclusivement attribuable à l'extension des besoins en main-d'œuvre qui a caractérisé le secteur du bâtiment. Par contre, en ce qui concerne l'industrie au sens strict, le niveau des effectifs salariés (moyenne annuelle), qui avait baissé de 3 % en 1967, n'a guère varié en 1968, malgré l'amélioration conjoncturelle observée au deuxième semestre.

La réduction des effectifs s'est poursuivie dans l'industrie textile et surtout dans l'extraction du charbon. L'évolution de l'emploi dans les autres secteurs a été à peu près conforme à celle observée en 1967, année où l'on avait enregistré une diminution modérée dans l'agriculture et une augmentation assez sensible dans les services; cependant, dans ce dernier secteur, l'accroissement semble avoir été légèrement inférieur à celui de l'année précédente, en raison notamment du ralentissement de la hausse des effectifs dans les administrations publiques.

Contrairement aux prévisions, le nombre de chômeurs a enregistré une baisse modérée en 1968. La diminution qui ressort de la confrontation des données annuelles (81 000 personnes en 1968 au lieu de 86 000 en 1967) marque cependant une réduction très nette du chômage au deuxième semestre. En fin d'année, le chômage (d'après les données corrigées des variations saisonnières par l'O.S.C.E. ne se chiffrait plus qu'à 65 000 personnes. A cette époque le taux de chômage (chômeurs par rapport à la population active) était de 1,4 % contre 1,9 % et 1,8 % respectivement pour la moyenne des années 1967 et 1968. D'après les données ajustées, un excédent des offres sur les demandes d'emploi est de nouveau apparu à partir du mois de septembre et, à la fin de l'année, les offres atteignaient le niveau conjoncturel le plus élevé observé depuis l'été 1966. Le mouvement de resserrement du marché du travail a affecté la quasi totalité des provinces et il n'a pas éliminé pour autant la différenciation au niveau régional. En effet, si la situation dans l'Ouest du pays a eu tendance à devenir encore un peu plus tendue, celle dans les autres provinces, mais surtout dans le Nord du pays et au Limbourg, a été encore caractérisée par un excédent parfois assez sensible des demandes sur les offres d'emploi.

3. TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVOLUTION

Par rapport aux constatations faites en 1966 et 1967, il y a lieu de noter, en bref, un renversement des tendances d'évolution en 1968, tant en ce qui concerne les disponibilités de main-d'œuvre que les offres d'emploi non satisfaites. L'année 1968 se caractérise par un mouvement conjoncturel décroissant de la main-d'œuvre inoccupée et, en outre, par un accroissement conjoncturel des besoins en personnel notifiés aux bureaux de main-d'œuvre. Ce double critère témoigne d'une amélioration de la situation du marché de l'emploi qui est d'ailleurs confirmée par une extension assez marquée des activités de placement.

3a. *Mouvement conjoncturel décroissant des disponibilités de main-d'œuvre*

Les tableaux 1 et 2 font notamment ressortir que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites et des chômeurs a, au total, marqué une tendance décroissante en 1968 résultant à la fois de facteurs conjoncturels et structurels.

Pour les quatre États membres figurant au tableau 1 (Belgique, république fédérale d'Allemagne, Italie et Pays-Bas) le nombre total des demandes d'emploi non satisfaites qui, à la fin d'avril 1967, dépassait 1 928 000 unités est descendu à la même date en 1968 à environ 1 666 000 unités, soit une diminution de 262 000 demandes d'emploi. A la fin d'octobre 1968, ce nombre total a de nouveau diminué pour atteindre 1 540 000 unités.

Si l'on se réfère au tableau 2 qui concerne des personnes effectivement sans emploi, on peut estimer que, pour l'ensemble de la Communauté, le nombre total des chômeurs qui, à la fin d'avril 1967, dépassait 1 900 000 unités, n'était plus que de 1 700 000 unités à la fin d'avril 1968, soit une diminution d'environ 200 000 unités. A la fin d'octobre 1968, on constate que ce total est descendu à environ 1 580 000 unités, marquant une diminution également sensible (environ 150 000 unités) par rapport à la même date un an auparavant.

Cette vue d'ensemble masque cependant des divergences d'évolution. En France et en Belgique, tant en avril qu'en octobre, le nombre des chômeurs a continué d'augmenter en 1968, de façon notable, par rapport à l'année précédente. Pour ces deux pays, cependant, on constate qu'une évolution favorable s'est produite au quatrième trimestre ainsi qu'il ressort notamment de l'examen des séries désaisonnalisées relatives aux chômeurs.

C'est en Allemagne que le phénomène de régression du chômage a été de beaucoup le plus marqué tant en valeur absolue que relative. En moyenne annuelle, le nombre total des chômeurs est passé de 459 000 en 1967 à 323 000 en 1968, soit une diminution d'environ 30 %. Aux dates de référence (fin avril et fin octobre), la diminution relative a été respectivement d'environ 34 % et 50 %. En considérant les séries désaisonnalisées des chômeurs, on constate à la fin d'avril 1968 une régression analogue (—33,5 % et en octobre une décroissance encore plus forte (—44,6 %).

En Italie, le nombre total des chômeurs mentionnés au tableau 2, qui dépassait encore en 1967 1 020 000 unités en moyenne annuelle est descendu à 960 000 unités environ en 1968, soit une diminution de l'ordre de 6 %. A la

fin d'avril, la diminution d'une année à l'autre a été plus sensible (—11,2 %) tandis qu'à la fin d'octobre, elle a été au contraire faible (—0,1 %).

Aux Pays-Bas, l'amélioration conjoncturelle de la situation du chômage qui s'est dessinée nettement à la fin d'avril ainsi qu'il ressort du tableau 2 (—4,1 %), s'est renforcée sensiblement à la fin d'octobre (—16,8 %).

TABLEAU 1
Personnes à la recherche d'un emploi
(inscrites dans les bureaux de placements)

	1965	1966	1967	1968	Variations (%)		
					1966/1965	1967/1966	1968/1967
Données brutes ⁽¹⁾							
Moyenne annuelle							
Belgique		85 193	108 432	126 190		+ 27,3	+ 16,4
Allemagne (R.F.)	253 557	276 861	579 286	443 342	+ 9,2	+ 109,2	— 23,5
France							
Italie	1 286 000	1 209 353	1 106 329	1 048 317	— 6,0	— 8,5	— 5,2
Luxembourg							
Pays-Bas	42 949	53 318	97 566	93 338	+ 24,1	+ 83,0	— 4,3
Situation fin avril							
Belgique	67 627	84 841	104 184	126 853	+ 25,5	+ 22,8	+ 21,8
Allemagne (R.F.)	230 935	230 776	616 181	448 742	— 0,1	+ 167,0	— 27,2
France							
Italie	1 282 316	1 219 863	1 117 385	998 553	— 4,9	— 8,4	— 10,6
Luxembourg							
Pays-Bas	38 887	41 276	92 850	92 255	+ 6,1	+ 124,9	— 0,6
Situation fin octobre							
Belgique	72 290	84 138	114 813	125 724	+ 16,4	+ 36,5	+ 9,5
Allemagne (R.F.)	192 806	268 532	482 095	292 739	+ 39,3	+ 79,5	— 39,3
France							
Italie	1 228 343	1 121 212	1 038 544	1 042 702	— 8,7	— 7,4	+ 0,4
Luxembourg							
Pays-Bas	37 384	52 074	92 516	79 303	+ 39,3	+ 77,7	— 14,3

(¹) Données brutes établies par l'Office statistique des Communautés européennes sur base des séries nationales provenant des services de main-d'oeuvre (Définitions voir p. 27 et s.).

Le tableau 3 qui contient pour 1968 des estimations établies par l'Office statistique des Communautés européennes, en ce qui concerne la population active, le chômage et l'emploi salarié, fait ressortir notamment l'évolution des taux du chômage au cours des dernières années, d'une part, par rapport à la population active et, d'autre part, par rapport à l'emploi salarié. Évalué par rapport à la population active, le taux du chômage en 1968 peut être estimé, en moyenne, pour la Communauté, à 2,3 %, soit le même taux que celui de l'année précédente. C'est en Italie qu'on constate le taux le plus élevé (3 % en 1967 et en 1968), puis en Belgique (3,5 % en 1968 contre 2,5 % en 1967), en France (2,2 % en 1968, contre 1,8 % en 1967), aux Pays-Bas

TABLEAU 2
Chômeurs
(inscrits dans les bureaux de placements)

	1965	1966	1967	1968	Variations (%)		
					1966/1965	1967/1966	1968/1967
Données brutes ⁽¹⁾							
Moyenne annuelle							
Belgique	.	80 920	104 919	122 948	.	+ 29,7	+ 17,2
Allemagne (R.F.)	147 352	161 059	459 489	323 480	+ 9,3	+ 185,3	- 29,6
France	141 255	147 098	196 058	253 606	+ 4,1	+ 33,3	+ 29,4
Italie	1 180 000	1 115 296	1 023 668	960 974	- 5,5	- 8,2	- 6,1
Luxembourg	46	22	171	88	.	.	.
Pays-Bas	34 806	44 250	86 276	(80 500)	+ 28,3	+ 93,2	(- 6,7)
Situation fin avril							
Belgique	.	80 678	100 702	123 612	.	+ 24,8	+ 22,8
Allemagne (R.F.)	126 862	121 288	501 303	330 851	- 4,4	+ 313,3	- 34,0
France	141 820	145 544	188 655	250 585	+ 2,6	+ 29,6	+ 32,8
Italie	1 174 547	1 124 050	1 033 840	918 531	- 4,3	- 8,0	- 11,2
Luxembourg	.	6	95	77	.	.	.
Pays-Bas	30 896	32 985	81 698	80 661	+ 6,8	+ 147,4	- 4,1
Situation fin octobre							
Belgique	.	79 554	111 088	122 403	.	+ 39,6	+ 10,2
Allemagne (R.F.)	92 231	145 804	360 846	180 223	+ 58,1	+ 147,5	- 50,1
France	147 295	153 655	216 995	260 792	+ 4,3	+ 41,2	+ 20,2
Italie	1 127 631	1 033 038	959 314	950 138	- 8,4	- 7,1	- 0,1
Luxembourg	25	35	280	73	.	.	.
Pays-Bas	28 992	42 822	80 366	66 844	+ 47,7	+ 87,7	- 16,8
Données corrigées des variations saisonnières ⁽²⁾ x 1 000							
Situation fin avril							
Belgique (a)	54,2	61,1	83,8	106,4	+ 12,7	+ 37,2	+ 27,6
Allemagne (R.F.)	143,9	137,7	533,8	355,0	- 4,3	+ 287,7	- 33,5
France	.	.	184,0	244,9	.	.	+ 33,1
Italie	1 196,9	1 148,2	1 056,1	939,7	- 4,1	- 8,0	- 11,0
Luxembourg
Pays-Bas
Situation fin octobre							
Belgique (a)	57,2	63,6	94,5	103,3	+ 11,2	+ 48,6	+ 9,3
Allemagne (R.F.)	140,2	251,1	447,2	247,9	+ 79,1	+ 78,1	- 44,6
France	.	.	220,2	263,7	.	.	+ 19,8
Italie	1 167,8	1 071,0	995,1	984,9	- 8,3	- 7,1	- 0,2
Luxembourg
Pays-Bas

(a) Chômeurs complets indemnisés.

⁽¹⁾ Données brutes établies par l'Office statistique des Communautés européennes sur base des séries nationales provenant des services de main-d'oeuvre (Définitions voir p. 27 et s.).

⁽²⁾ Données corrigées des variations saisonnières selon la méthode de l'Office statistique des Communautés européennes.

(1,8 % en 1968, contre 1,9 % en 1967) et en Allemagne (1,2 % en 1968 contre 1,7 % en 1967). Au Luxembourg, le taux du chômage peut être considéré comme insignifiant.

TABLEAU 3
Emploi et chômage dans la Communauté

	1965	1966	1967	1968 ⁽¹⁾
	Moyenne annuelle en milliers			
Population active civile				
Belgique	3 684	3 703	3 710	3 719
Allemagne (R.F.)	26 846	26 762	26 262	26 188
France ⁽²⁾	19 560	19 720	19 782	19 740
Italie	19 732	19 477	19 611	19 568
Luxembourg	138,9	140,1	138,4	
Pays-Bas	4 421	4 480	4 493	4 519
Chômage				
Belgique	63	67	92	110
Allemagne (R.F.)	147	161	459	324
France ⁽²⁾	269	280	365	431
Italie	721	769	689	694
Luxembourg	0	0	0	0
Pays-Bas	35	45	86	83
Emploi salarié				
Belgique	2 814	2 837	2 821	2 821
Allemagne (R.F.)	21 387	21 389	20 691	20 852
France ⁽²⁾	14 498	14 760	14 922	14 981
Italie	12 111	11 990	12 248	12 566
Luxembourg	102	103,8	102,6	103,5
Pays-Bas	3 560	3 620	3 603	
	Taux de chômage			
En % de la population active				
Belgique	1,7	1,8	2,5	3,0
Allemagne (R.F.)	0,5	0,6	1,7	1,2
France	1,4	1,4	1,8	2,2
Italie	3,7	3,9	3,5	3,5
Luxembourg	0	0	0	0
Pays-Bas	0,8	1,0	1,9	1,8
En % de l'emploi salarié				
Belgique	2,2	2,4	3,3	3,9
Allemagne (R.F.)	0,7	0,8	2,2	1,6
France	1,9	1,9	2,4	2,9
Italie	6,0	6,4	5,6	5,5
Luxembourg	0	0	0,2	0,1
Pays-Bas	1,0	1,2	2,4	

⁽¹⁾ Estimation.

⁽²⁾ Estimation très provisoire tenant compte des résultats du recensement de 1968.

Tableau établi par l'Office statistique des Communautés européennes sur la base des évaluations nationales provenant des Instituts nationaux de statistique (pour la Belgique: ministère du travail et de l'emploi).

Pour les définitions voir p. 27 et s.

3b. *Accroissement conjoncturel des besoins en main-d'œuvre*

Si l'on se réfère au tableau 4, on constate que, pour l'ensemble de la Communauté, le nombre total des offres d'emploi non satisfaites qui, en moyenne annuelle, avait dépassé 800 000 unités en 1965, 700 000 en 1966 et qui était

descendu à 408 000 en 1967, s'est à nouveau accru, dépassant 620 000 unités en 1968. A la fin d'avril de cette année, il était de 556 000 unités, alors qu'à la fin d'octobre il atteignait le niveau élevé de 717 000 unités, en augmentation de plus de 300 000 unités par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 4
Offres d'emploi non satisfaites
(enregistrées par les bureaux de placements)

	1965	1966	1967	1968	Variations (%)		
					1966/1965	1967/1966	1968/1967
Données brutes (1)							
Moyenne annuelle							
Belgique	8 452	7 457	4 359	4 913	- 11,8	- 41,5	+ 12,7
Allemagne (R.F.)	648 999	539 752	302 008	488 317	- 16,8	- 44,0	+ 61,7
France	29 340	38 148	31 833	35 652	+ 30,0	- 16,6	+ 12,0
Italie	560	696	1 274	1 506	+ 24,3	+ 83,0	+ 18,2
Luxembourg	686	505	351	611	- 26,4	- 30,5	+ 74,1
Pays-Bas	129 150	114 874	68 217	77 282	- 11,1	- 40,6	+ 13,3
Situation fin avril							
Belgique	9 744	8 562	4 761	4 358	- 12,1	- 44,4	- 8,5
Allemagne (R.F.)	661 042	595 654	295 737	443 254	- 9,9	- 50,4	+ 49,9
France	31 051	39 141	35 645	36 972	+ 26,1	- 8,9	+ 3,7
Italie	883	303	1 150	1 548	- 65,7	+ 279,5	+ 34,6
Luxembourg	753	530	440	871	- 29,6	- 17,0	+ 98,0
Pays-Bas	124 488	119 666	67 860	69 114	- 3,9	- 43,3	+ 1,8
Situation fin octobre							
Belgique	8 577	6 637	3 655	5 374	- 22,6	- 44,9	+ 47,0
Allemagne (R.F.)	659 477	436 187	310 027	582 054	- 33,9	- 28,9	+ 87,7
France	30 261	38 660	29 977	45 673	+ 27,8	- 22,5	+ 52,4
Italie	390	707	1 623	1 541	+ 81,3	+ 129,6	- 5,1
Luxembourg	711	347	336	546	- 51,2	- 3,2	+ 62,5
Pays-Bas	128 382	103 190	61 791	82 393	- 19,6	- 40,1	+ 33,3
Données corrigées des variations saisonnières (2) x 1 000							
Situation fin avril							
Belgique	8,3	7,7	4,2	3,9	- 7,2	- 45,5	- 3,0
Allemagne (R.F.)	651,7	586,0	285,7	435,4	- 10,1	- 51,2	+ 52,4
France	31,1	39,1	35,6	37,0	+ 25,7	- 9,0	+ 3,9
Italie	0,9	0,3	1,1	1,5	.	.	+ 7,1
Luxembourg	0,6	0,5	0,4	0,8	.	.	.
Pays-Bas	128,9	124,7	72,6	72,9	- 3,3	- 41,8	+ 0,4
Situation fin octobre							
Belgique	8,6	6,6	3,7	5,4	- 23,3	- 43,9	+ 45,9
Allemagne (R.F.)	659,6	435,5	309,6	581,7	- 34,0	- 28,9	+ 87,9
France	30,3	38,7	30,0	45,7	+ 27,7	- 22,5	+ 52,3
Italie	0,3	0,7	1,6	1,5	.	.	- 6,2
Luxembourg	0,8	0,3	0,4	0,6	.	.	.
Pays-Bas	128,4	103,2	61,7	83,3	- 19,6	- 40,2	+ 35,0

(1) Données brutes établies par l'Office statistique des Communautés européennes sur base des séries nationales provenant des services de main-d'oeuvre (Définitions voir p. 27 et s.).

(2) Données corrigées des variations saisonnières selon la méthode de l'Office statistique des Communautés européennes.

Cet accroissement conjoncturel global est dû notamment à l'importante augmentation constatée en Allemagne à la fin d'avril (+49,9 %) et plus forte encore à la fin d'octobre (+87,7 %) par rapport à l'année précédente. En octobre, l'augmentation est d'ailleurs sensible pour tous les États membres à l'exception toutefois de l'Italie qui enregistre au contraire une diminution (-5,1 %) due au ralentissement de l'activité.

3c. Extension des activités de placement

Le tableau 5 fait apparaître que le volume des activités de placement qui avait marqué un fléchissement en 1966 et 1967, tend à nouveau à augmenter en 1968. Le nombre total des placements, pour l'ensemble de la Communauté, dépasse à la fin d'avril 1968 792 000 unités, contre respectivement 784 000 et 770 000 à la même date de 1967 et 1966. A la fin d'octobre 1968, il atteignait un niveau supérieur (796 000 unités) contre respectivement 774 000 en 1967 et 761 000 en 1966.

TABLEAU 5
Placements réalisés par les services officiels
(bureaux de placements)

	1965	1966	1967	1968	Variations (%)		
					1966/1965	1967/1966	1968/1967
Données brutes ⁽¹⁾							
Moyenne mensuelle							
Belgique	10 881	10 708	10 179	11 310	- 1,6	- 4,9	+ 11,1
Allemagne (R.F.)	229 301	221 071	224 502	242 699	- 3,6	+ 1,6	+ 8,1
France	32 329	35 213	30 292	(33 084)	+ 8,9	- 14,0	+ 9,2
Italie	420 300	428 144	419 027	402 283	+ 1,9	- 2,1	- 4,0
Luxembourg	1 980	1 774	1 229	1 557	- 10,4	- 30,7	+ 26,7
Pays-Bas	17 802	19 000	21 003	21 150	+ 6,7	+ 10,5	+ 0,7
Au cours du mois d'avril							
Belgique	13 836	12 215	12 859	12 919	- 11,9	+ 5,3	+ 0,5
Allemagne (R.F.)	245 634	226 684	235 958	258 802	- 7,7	+ 4,1	+ 9,7
France	33 859	36 577	31 762	35 081	+ 8,0	- 13,2	+ 10,4
Italie	442 593	468 718	481 490	460 659	+ 5,9	+ 2,7	- 4,3
Luxembourg	3 066	2 420	1 300	1 740	- 21,1	- 46,3	+ 33,8
Pays-Bas	16 301	17 074	20 633	23 552	+ 4,7	+ 20,8	+ 14,1
Au cours du mois d'octobre							
Belgique	12 647	10 996	11 911	13 629	- 13,1	+ 8,3	+ 14,4
Allemagne (R.F.)	238 214	237 318	254 749	265 608	- 0,4	+ 7,3	+ 4,3
France	45 131	48 858	36 302	45 561	+ 3,3	- 25,7	- 25,5
Italie	462 174	440 919	446 003	444 778	- 4,6	+ 1,2	- 0,3
Luxembourg	1 771	1 560	1 373	1 895	- 11,9	- 12,0	+ 38,0
Pays-Bas	18 896	22 175	23 816	24 894	+ 17,4	+ 7,4	+ 4,5

⁽¹⁾ Données brutes établies par l'Office statistique des Communautés européennes sur base des séries nationales provenant des services de main-d'oeuvre (Définitions voir p. 27 et s.).

A ces deux dates de référence, l'augmentation concerne tous les pays membres, à la seule exception de l'Italie où le nombre des placements est au contraire en diminution mais relativement faible (—4,3 % à la fin d'avril et —0,3 % à la fin d'octobre) par rapport à l'année précédente.

Remarques concernant les données statistiques ⁽¹⁾

La première partie du rapport tend à confronter, pour tous les pays de la Communauté, le nombre des personnes à la recherche d'un emploi, des chômeurs, des offres d'emploi non satisfaites et des placements effectués.

Les données sur les *personnes à la recherche d'un emploi*, au sens du tableau 1, visent toutes les personnes recherchant un emploi, inscrites comme telles auprès des bureaux de placement compétents, qu'elles exercent ou non une activité. Le nombre de ces personnes croît naturellement avec le chômage, mais sa croissance peut aussi bien s'expliquer par une plus forte tendance des salariés à changer d'emploi.

En revanche, les *chômeurs*, au sens du tableau 2, sont des personnes effectivement sans emploi, inscrites auprès des bureaux de placement et disposées à travailler. On considère, d'ailleurs, comme chômeurs, non seulement les personnes qui ont perdu leur emploi antérieur ou qui l'ont abandonné, mais aussi celles qui sont en quête d'un premier emploi.

L'inscription au chômage est subordonnée, dans les États membres, à des *dispositions légales et administratives* qui varient d'un pays à l'autre. Les statistiques nationales indiquent le nombre des personnes qui remplissent les conditions prescrites dans chaque État ; elles figurent, en effet, parmi les résultats des activités des services nationaux de main-d'œuvre. Ces statistiques ne se prêtent donc pas à une comparaison du niveau du chômage entre les six pays, bien qu'elles traduisent correctement l'évolution dans chaque État membre.

Les divergences en matière de dispositions légales et administratives ne sauraient être éliminées sans une unification de la définition administrative du chômeur à l'échelon communautaire. L'Office statistique s'est efforcé de choisir pour les tableaux 1 et 2 les séries qui, parmi les données nationales, offrent le plus de similitudes quant aux personnes recensées. Afin de suivre le plus possible ce critère du contenu, il a été estimé opportun de retenir parfois une série qui, normalement, n'est pas formellement désignée par la dénomination de « chômeurs ». Ainsi, par exemple, pour la France, il s'est avéré nécessaire d'introduire dans le tableau 2, « Chômeurs », les personnes recensées comme « demandeurs d'emploi » parce que ce dernier concept se rapproche le plus de celui qui est retenu dans ce tableau et, aux Pays-Bas, celles qui font partie de la réserve de main-d'œuvre inscrite et non pas les chômeurs proprement dits, car cette dernière série ne tient pas compte des chômeurs employés temporairement par les pouvoirs publics.

(1) Voir en annexe la liste des principales sources statistiques.

Les remarques figurant dans le présent paragraphe s'appliquent également aux données utilisées pour l'établissement des graphiques et des tableaux annexés au présent rapport.

La liste des sources figurant en annexe au présent rapport précise les séries qui ont été utilisées pour traduire les notions fondamentales mentionnées ci-dessus.

Tandis que le tableau 2 présente l'évolution chronologique du *chômage* pris dans son acception juridique, le tableau 3 en éclaire l'aspect *économique* et cherche à établir un lien avec le potentiel de main-d'œuvre existant dans chaque pays. Le chômage au sens économique, complètement indépendant de la comptabilisation administrative, peut, en conséquence, s'écarter plus ou moins du chiffre recensé par l'intermédiaire des services de placement. Ce n'est toutefois que pour la France et l'Italie que la distinction a pu être faite ; les autres pays ne connaissent qu'une seule notion du chômage. Il n'est actuellement pas possible de préciser dans quelle mesure il existe également dans ces derniers pays des écarts entre les deux concepts ; mais, la Commission espère être renseignée à ce sujet grâce aux résultats que fournira l'enquête communautaire par sondage sur les forces de travail.

Conscient que les données statistiques relatives à l'emploi et au chômage ne peuvent être améliorées de manière fondamentale par des tentatives d'harmonisation, étant donnée la diversité des dispositions légales et administratives et des techniques de collecte des données, le Conseil a décidé d'entreprendre en 1968 et 1969, de nouvelles enquêtes communes par sondage sur les forces de travail comparables à celle qui a déjà eu lieu en 1960. Les résultats de l'une de ces enquêtes ou peut-être des deux seront utilisés pour le rapport sur les problèmes de main-d'œuvre qui sera publié l'an prochain.

Par ailleurs, en ce qui concerne la statistique des offres d'emploi non satisfaites, il y a lieu de souligner que les données du tableau 4 ne comprennent que les seuls emplois vacants déclarés auprès des bureaux de placement. Or, la propension des employeurs à faire appel au concours de ces bureaux pour la recherche de main-d'œuvre varie fortement, pour des raisons d'ordre conjoncturel et psychologique, non seulement de pays à pays, mais encore dans le temps ou entre les régions d'un même État membre.

Le tableau 2 sur les chômeurs et le tableau 4 relatif aux offres d'emploi reprennent, outre les moyennes annuelles et les situations à la fin des mois d'avril et d'octobre, les *données corrigées des variations saisonnières* pour ces mêmes dates. La correction des variations saisonnières a été faite de manière uniforme pour tous les pays selon la méthode usuelle de l'Office statistique des Communautés européennes ⁽¹⁾. Il en résulte que ces valeurs corrigées des variations saisonnières ne correspondent pas aux données établies par les divers pays à l'échelon national.

Comme la partie générale, l'analyse de l'évolution de l'emploi dans les différentes branches d'activité comporte, elle aussi, des données statistiques tirées de diverses sources. Les *statistiques harmonisées* de l'Office statistique des Communautés européennes ont été utilisées pour préciser l'évolution de l'emploi salarié et de la durée du travail dans les branches relevant du secteur industriel. Grâce à cette statistique, on dispose pour la première fois de

(1) Cf. à ce sujet : M. Mesnage, Élimination des variations saisonnières, la nouvelle méthode de l'Office statistique des Communautés européennes, Études et Enquêtes n° 1/1968.

données comparables pour des secteurs de l'industrie uniformément délimités dans les différents pays. La délimitation a été faite en conformité avec la Nomenclature des industries établies dans les Communautés européennes (N.I.C.E.) utilisée par l'Office statistique (1).

Toutes les données importantes concernant les industries du charbon et de l'acier ont été empruntées aux *statistiques communautaires* relatives à ces secteurs, statistiques établies depuis 1958 environ. Ces statistiques sont transmises directement à l'Office statistique des Communautés européennes par les organisations professionnelles intéressées et sont basées sur des questionnaires uniformes adressés aux entreprises. Ces données peuvent donc parfaitement être comparées entre pays.

Les documents concernant les autres secteurs économiques sont tirés de sources nationales diverses. Dans la mesure du possible, on a appliqué, là aussi, la méthode uniforme de correction des variations saisonnières appliquée par l'Office statistique des Communautés.

B — TENDANCES D'ÉVOLUTION PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ ET PROFESSIONS

Les remarques formulées dans le rapport annuel précédent au sujet de l'intérêt et des difficultés de l'analyse de l'évolution de l'emploi par branche d'activité et par région, demeurent d'actualité. Les données disponibles varient sensiblement d'un secteur d'activité à l'autre et selon les pays. Cette situation tient à la diversité des enquêtes et des méthodes statistiques. Elle rend malaisé, parfois même impossible, l'établissement d'une vue d'ensemble de l'évolution sectorielle et régionale de l'emploi et du chômage dans la Communauté. Il faut noter, cependant, qu'en ce qui concerne les trois secteurs relevant de la C.E.C.A. des enquêtes systématiques sont menées depuis plusieurs années directement auprès des entreprises concernées dans le but de suivre à intervalles réguliers et, selon une méthode uniforme, l'évolution économique et sociale dans ces secteurs. En outre, l'Office statistique des Communautés européennes établit désormais des statistiques harmonisées sur l'évolution de l'emploi salarié et de la durée du travail dans les branches relevant du secteur industriel.

Afin de préciser les causes et les caractéristiques des problèmes de main-d'œuvre sur les plans sectoriel et régional, il avait été suggéré, lors des travaux antérieurs, de rassembler, pour les branches d'activité les plus importantes, les données les plus significatives concernant notamment : l'évolution de la production, des effectifs et de la productivité (production par personne occupée) ; les variations des horaires de travail ; les apports de main-d'œuvre étrangère, les offres et les demandes d'emploi non satisfaites ainsi que le chômage (données brutes et données désaisonnalisées) ; les implantations, les extensions et les réductions d'activité. On s'est efforcé de répondre, dans la mesure du possible, à ces suggestions pour les branches d'activité ci-après :

(1) Voir Statistique industrielle N.I.C.E. 1963.

l'agriculture ; l'industrie charbonnière ; les mines de fer ; la construction ; la production et la transformation des métaux ; le textile et le vêtement ; les services. Dans le but de mieux apprécier les tendances d'évolution du marché de l'emploi dans chaque secteur d'activité, on a utilisé les séries désaisonnalisées établies par l'Office statistique des Communautés européennes. C'est ainsi que, pour la première fois, on a fait figurer en annexe, au présent rapport 3 graphiques (n^{os} 13 à 15) relatifs à l'évolution du marché de l'emploi au cours des dernières années dans trois grandes branches d'activité (construction, production et transformation des métaux, textile et vêtement).

B 1 — AGRICULTURE (1)

Le tableau 6 fait ressortir l'évolution régulièrement décroissante de l'emploi dans l'agriculture au cours des dernières années. De 1960 à 1967, le total des effectifs agricoles pour l'ensemble de la Communauté est passé d'environ 15 millions à 11 millions de travailleurs, soit une perte globale d'environ 4 millions de travailleurs. En moyenne annuelle, cette diminution est de l'ordre de 570 000 unités ou de 4 % par an. Au cours de la même période, le nombre de chefs d'exploitation et celui des aides familiaux, a diminué d'environ 3,2 millions d'unités, tandis que celui des salariés a baissé de plus de 800 000 unités.

Cette réduction générale des effectifs agricoles est liée aux modifications structurelles importantes qui se poursuivent dans l'agriculture, au développement du progrès technique et de la mécanisation qui ont permis d'obtenir dans ce secteur une forte augmentation de la productivité par personne occupée.

En *Belgique* (2), le nombre des offres d'emploi non satisfaites a été relativement très réduit en 1968, tant en avril qu'en octobre (respectivement 34 et 20 unités) par rapport aux demandes d'emploi non satisfaites (respectivement 1 715 et 1 315 unités). Au total, les effectifs ont subi une diminution de 7 à 8 000 unités par rapport à l'année précédente.

En *Allemagne*, le nombre total des personnes occupées dans l'agriculture n'atteignait plus en 1968 que 2,7 millions d'unités, contre 3,6 millions en 1960, soit une diminution d'environ 1 million de personnes au cours de cette période de huit années. Les effectifs en 1968 comportaient environ 0,9 million de chefs d'exploitation, 1,4 million d'aides familiaux et 0,3 million de salariés.

Le nombre des travailleurs étrangers occupés dans le secteur agricole a baissé régulièrement au cours des dernières années ainsi qu'il ressort des statistiques ci-après établies à fin septembre : 1966 (14 958 unités) 1967 (12 591 unités) 1968 (11 608 unités). Les travailleurs étrangers occupés à fin septembre 1968 se répartissaient ainsi : agriculture et élevage (3 143), horticulture (6 816), chasse, forêts et pêche (1 649).

(1) Sauf indication contraire, les chiffres relatifs aux offres et aux demandes d'emploi non satisfaites concernant chacune des branches d'activité, sont établis à la fin des mois habituellement considérés (en général : fin avril et fin octobre).

(2) Pour la Belgique, les demandeurs d'emploi comprennent les chômeurs (à aptitude normale et à aptitude réduite) ainsi que les demandeurs inscrits volontairement.

TABLEAU 6
Évolution de l'emploi dans l'agriculture

(en milliers)

	1960	1965	1966	1967	1968	Variations (%)		
						1966/	1967/	1968/
						1965	1966	1967
Belgique	(a)							
Chefs d'exploitation	170	150	144	140	136	- 4,0	- 2,8	- 2,9
Aides familiaux	96	64	57	54	50	-10,9	- 5,3	- 7,4
Salariés	22	17	16	16	15	- 6,0	- 0,0	- 6,2
Total	288	231	217	210	201	- 6,1	- 3,2	- 4,3
Allemagne (R.F.)								
Chefs d'exploitation	1 159	961	958	925	873	- 0,3	- 3,4	- 5,6
Aides familiaux	1 931	1 635	1 559	1 491	1 453	- 4,6	- 4,4	- 2,4
Salariés	533	370	360	326	304	- 2,7	- 9,4	- 6,7
Total	3 623	2 966	2 877	2 742	2 630	- 3,0	- 4,7	- 3,1
France								
Chefs d'exploitation	3 236	2 745	2 645	2 553	2 463	- 3,6	- 3,5	- 3,5
Aides familiaux	949	722	687	652	621	- 4,8	- 5,1	- 4,8
Salariés								
Total	4 185	3 467	3 332	3 205	3 084	- 3,9	- 3,8	- 3,8
Italie								
Chefs d'exploitation	2 419	1 935	1 871	1 852	1 755	- 3,3	- 1,0	- 5,2
Aides familiaux	2 415	1 496	1 354	1 280	1 145	- 9,5	- 5,5	- 10,5
Salariés	1 733	1 525	1 435	1 424	1 357	- 5,9	- 0,8	- 4,7
Total	6 567	4 956	4 660	4 556	4 257	- 6,0	- 2,2	- 6,6
Luxembourg					(b)			
Chefs d'exploitation	8,3	6,6	6,3	6,0	5,7	- 4,5	- 4,8	- 5,0
Aides familiaux	11,8	10,9	10,6	10,4	10,0	- 2,8	- 1,9	- 3,8
Salariés	1,8	1,2	1,2	1,1	1,1	-	- 8,3	-
Total	21,9	18,7	18,1	17,5	16,8	- 3,2	- 3,3	- 4,0
Pays-Bas								
Chefs d'exploitation	224	204	199	195	.	- 2,5	- 2,0	.
Aides familiaux	121	91	86	82	.	- 5,5	- 4,7	.
Salariés	120	93	90	89	.	- 3,2	- 1,1	.
Total	465	388	375	366	359	- 3,4	- 2,4	- 1,9

(a) 1961.

(b) Chiffres provisoires.

Tableau établi par l'Office statistique des Communautés européennes sur base des évaluations nationales provenant des Instituts nationaux de statistique (pour la Belgique: ministère du travail et de l'emploi) (Définitions voir. p. 27 et s.).

La récession économique a fait sentir ses effets également sur le marché de l'emploi agricole en 1966 et en 1967. Le nombre d'offres d'emploi non satisfaites qui s'élevait en avril 1966 à environ 9 200 unités n'atteignait plus en octobre de la même année que 5 700 unités et en octobre 1967 4 500 unités environ. Le nombre des chômeurs indemnisés qui était de 1 800 environ en octobre 1966 est passé à environ 6 400 en avril 1967, puis est descendu à 3 800 environ en octobre de la même année. La situation du marché de l'emploi a eu tendance à se normaliser en 1968 : en octobre de cette année, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites a atteint près de 6 400 unités tandis que le nombre des chômeurs était descendu au-dessous de 2 000 unités, chiffre néanmoins supérieur à ceux correspondants des années 1966 et 1965.

Il y a lieu de noter que la réduction progressive des effectifs du secteur agricole n'a pas atténué les exigences croissantes en matière de qualification de la main-d'œuvre à recruter dans ce secteur.

En France, le mouvement de régression de la population active agricole s'est poursuivi en 1968 à un rythme voisin de celui des années 1966 et 1967, soit d'environ 130 000 personnes par an. Les résultats du recensement général de la population indiquent que près de 3 100 000 personnes étaient occupées dans l'agriculture en mars 1968, ce qui représente environ 15 % de la population active totale. Le nombre des petites exploitations (inférieures à 20 hectares) diminue alors que le nombre des grandes exploitations s'accroît, d'autant plus que la surface est importante.

Les données statistiques relatives au marché du travail des métiers de l'agriculture, de l'élevage et du forestage, exprimées en moyennes mensuelles, laissent apparaître, en 1968, par rapport aux années 1966 et 1967, un accroissement du nombre des demandes d'emploi non satisfaites (5 500 unités environ en 1968 contre 4 600 en 1967) et une forte augmentation du nombre des offres d'emploi non satisfaites (1 400 unités environ en 1968 contre 900 en 1967).

Le manque de main-d'œuvre qualifiée disponible, notamment pour les emplois de vachers, bonnes de ferme, conducteurs de tracteurs a continué de nécessiter en 1968 le recours à l'introduction de travailleurs étrangers permanents. C'est ainsi que 12 825 placements ont été réalisés dont 10 059 dans l'agriculture et 2 766 dans le forestage.

Il a été fait appel, d'autre part, en 1968, en vue notamment de l'exécution des travaux saisonniers agricoles de printemps et d'automne (binage et arrachage des betteraves, ramassage des fruits, vendanges, etc.) à 124 285 travailleurs étrangers saisonniers.

En 1969, la population active agricole devrait diminuer d'environ 130 000 personnes, soit de 4 % environ.

Les besoins en main-d'œuvre étrangère seront d'environ 13 500 travailleurs permanents et 110 000 travailleurs saisonniers.

En ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère permanente, les besoins seront légèrement supérieurs à ceux de l'année 1968 du fait de la pénurie de plus en plus sensible de main-d'œuvre qualifiée disponible. En revanche, les besoins en main-d'œuvre étrangère saisonnière se situeront à un niveau

inférieur à celui de l'année 1968. En effet, si les effectifs doivent s'accroître pour l'exécution de certains travaux (ramassage des fruits) ou rester stables (vendanges), ils diminueront fortement pour d'autres travaux (binage et arrachage des betteraves) en raison du développement des moyens mécaniques d'exploitation.

En *Italie*, l'exode de la main-d'œuvre agricole représente depuis plusieurs années l'un des aspects les plus significatifs de la situation économique et sociale. Pour constater l'ampleur de ce mouvement, il suffit de rapprocher les statistiques relatives aux effectifs agricoles occupés en 1960 (environ 6,6 millions de travailleurs) et en 1968 (environ 4,3 millions de travailleurs), soit une diminution au cours de cette période de huit années de 2,3 millions de travailleurs, soit en moyenne près de 300 000 travailleurs par an.

En valeur relative, le mouvement régressif des effectifs agricoles a été très marqué de 1965 à 1966 (—6 %) ; il a subi un ralentissement de 1966 à 1967 (—2,2 %) ; puis, de 1967 à 1968, il s'est à nouveau accéléré (—6 %) environ. La forte diminution enregistrée en 1968 concerne davantage les hommes (—7,9 %) que les femmes (—4,2 %).

Cette évolution d'ensemble se reflète sur la situation des demandes d'emploi non satisfaites pour les professions agricoles, qui ont enregistré également au cours de cette période une diminution sensible : de 200 000 unités environ en octobre 1965, à 150 000 unités environ en octobre 1968.

Au *Luxembourg*, les effectifs agricoles qui étaient de 22 000 unités environ en 1960 ont diminué régulièrement pour atteindre 17 500 unités environ en 1967. En valeur relative, la diminution a été de —3,2 % de 1965 à 1966 et de —3,3 % de 1966 à 1967. Le marché de l'emploi dans ce secteur n'a pas soulevé de difficulté notable en raison de la situation généralement favorable existant dans l'ensemble des autres secteurs d'activité. Certaines pénuries de main-d'œuvre numériquement faibles ont pu être couvertes par le recours à la main-d'œuvre étrangère.

Aux *Pays-Bas*, le nombre des personnes occupées dans l'agriculture et la pêche s'élevait en 1968 à 359 000 unités, contre 465 000 en 1960, soit une diminution totale de 106 000 unités au cours de ces huit années, soit en moyenne 13 300 par an.

Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites qui dépassait en avril 1967 4 000 unités (contre 3 000 environ en avril 1966), n'atteignait plus que 1 400 unités environ en octobre 1968. A cette dernière date, le nombre des offres d'emploi non satisfaites était d'environ de 750 unités.

B 2 — *INDUSTRIE*

B 2.1 — *Industrie charbonnière*

La tendance générale à la diminution de la production du charbon et à l'accroissement de la productivité ⁽¹⁾ s'est maintenue en 1968, entraînant une

(1) Pour des données plus détaillées, voir le document de la Commission présenté au Comité consultatif de la C.E.C.A. (125^e session — 20 mars 1969) et intitulé : « Situation générale du marché charbonnier — Prévisions 1969 » (doc. 4.380/XVII/69).

TABLEAU 7

Répartition par catégories professionnelles et par État membre, des effectifs inscrits au 31 décembre 1968 et du nombre d'emplois supprimés dans l'industrie charbonnière en 1968 ⁽¹⁾

(en milliers et en pourcentage)

Catégories	Allemagne			Belgique			France			Italie			Pays-Bas			Communauté		
	Total	Variation 1968/1967		Total	Variation 1968/1967		Total	Variation 1968/1967		Total	Variation 1968/1967		Total	Variation 1968/1967		Total	Variation 1968/1967	
		milliers	%		milliers	%		milliers	%		milliers	%		milliers	%		milliers	%
Ouvriers du fond	145,1	-14,4	- 9	33,4	- 4,7	-12	79,3	-10,6	-12	0,8	- 0,1	-11	11,8	- 3,1	-21	270,4	-32,9	-11
Ouvriers du jour	55,1	- 5,3	- 9	13,0	- 0,9	- 7	37,2	- 1,7	- 4	0,6	+ 0,1	+11	6,9	- 1,8	-20	112,8	- 9,6	- 8
Employés techniques (Fond + jour)	27,9	- 1,4	- 5	5,4	- 0,5	- 8	15,0	- 1,6	- 9	0,2	0,0	0,0	4,0	- 0,4	- 9	52,5	- 3,9	- 7
Ouvriers des industries annexes	24,3	- 1,2	- 5	0,8	- 0,3	-27	5,0	- 3,4	-41	—	—	—	7,9	- 0,5	- 6	38,0	- 5,4	-13
Employés non techniques	11,8	- 0,9	- 7	1,4	- 0,4	-21	5,1	- 0,6	-11	0,1	0,0	0,0	2,1	- 0,2	-10	20,5	- 2,1	- 9
Total	264,2	-23,2	- 8	54,0	- 6,8	-11	141,6	-17,9	-11	1,7	0,0	0,0	32,7	- 6,0	-16	494,2	-53,9	-10
dont apprentis	11,1	- 1,6	-13	2,9	0,0	0,0	1,4	- 1,2	-46	—	—	—	0,2	- 0,4	-69	15,6	- 3,2	-17

⁽¹⁾ Pour les données antérieures à 1968, voir rapport sur les problèmes de main-d'oeuvre dans la Communauté en 1968 (p. 30, 32 et 33 - tableau 7 et 8).

⁽²⁾ Pourcentage élevé dû au transfert de personnel à la Société chimique des charbonnages effectué en janvier 1968.

nouvelle et sensible réduction des *effectifs* (tableau 7). Toutefois, le volume de cette réduction a diminué en 1968 (—53 900 personnes) par rapport à 1966 (—72 700 personnes) et surtout par rapport à 1967 (75 800 personnes). Au 31 décembre 1968, pour l'ensemble des charbonnages de la Communauté, l'effectif global était de 494 200 personnes (dont 270 400 au fond) contre 547 300 au 31 décembre 1967 (dont 303 500 au fond) et 623 100 au 31 décembre 1966 (dont 350 500 au fond).

Une comparaison par pays fait ressortir que la diminution des effectifs globaux est très proche de la moyenne communautaire, soit 10 %, en Allemagne (—8 %), en France (—11 %) et en Belgique (—11 %), alors que l'écart est sensible pour les Pays-Bas (—16 %) et, en sens inverse, pour l'Italie (0 %) où l'on observe une stabilisation de l'effectif total.

En ce qui concerne la répartition des effectifs par *catégories*, des écarts importants apparaissent au tableau 7. Ainsi, pour l'effectif des ouvriers du *jour*, la diminution va de —4 % en France à —20 % aux Pays-Bas, en passant par —7 % en Belgique et —9 % en Allemagne, la moyenne communautaire étant de —8 % ; en Italie, mais sur un effectif très faible en valeur absolue, il y a même une augmentation de +11 %, qui représente en réalité un simple transfert des ouvriers du fond.

L'évolution des effectifs des ouvriers du *fond* appelle notamment deux observations. D'une part, leur régression continue d'être légèrement supérieure à celle des effectifs globaux : l'écart de 1 % entre les moyennes communautaires pour l'effectif global (—10 %) et celui du fond (—11 %) se retrouve dans tous les pays, sauf, mise à part l'Italie, aux Pays-Bas où l'écart est de 5 % (—21 % au fond contre —16 % au total). D'autre part, les écarts entre l'évolution des effectifs des ouvriers du fond et celle des effectifs des ouvriers du *jour* reflètent sans doute des différences en matière de politique sociale et régionale. Tandis que l'écart est nul en Allemagne, il est — la régression étant partout ailleurs plus marquée au fond qu'au jour —, supérieur à 1 % aux Pays-Bas, à 5 % en Belgique, à 8 % en France et à 22 % en Italie ; il est de 3 % en moyenne communautaire.

On peut encore relever que la réduction globale des effectifs du fond, soit 32 900 ouvriers en 1968, a été nettement inférieure à celle qui avait été prévue, soit —42 000 ouvriers il y a un an ⁽¹⁾ après la détérioration conjoncturelle de 1967 surtout sensible en Allemagne dont le poids est prépondérant dans la production charbonnière de la Communauté.

Cependant, dans l'ensemble, on constate que l'évolution en 1968 des effectifs inscrits dans les charbonnages, répartis par catégories professionnelles, prolonge les tendances antérieures ⁽²⁾. En particulier, l'accroissement en valeur relative du personnel de surveillance et des cadres techniques semble bien devoir être surtout imputé à la mécanisation croissante. En effet, déjà en 1967, les 3/4 de la production provenaient de tailles entièrement mécanisées. *Étendu à presque 80 % de la production en ce qui concerne l'abattage*

(1) Voir doc. cité : « Situation générale du marché charbonnier — Prévisions 1969 » — p. 23.

(2) Voir le graphique 1 : « Évolution de 1955 à 1967 », dans l'« Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1967 », p. 101.

et le chargement du charbon, le développement de la mécanisation porte sur une utilisation rapidement croissante du soutènement marchant dont la part dans la production des tailles entièrement mécanisées est passée de 1,4 % en 1962 à 10 % environ en 1967 et qui pourrait atteindre 30 à 35 % en 1972, si les investissements correspondants dans les mines survivantes sont engagés.

Par ailleurs, en ce qui concerne le renouvellement de la main-d'œuvre, le tableau 7 souligne un fait important : de 1967 à 1968, les effectifs des *apprentis* ont été réduits de —17 %, en moyenne communautaire, alors que la diminution de l'effectif global n'a été que de —10 %. Il s'agit là d'une prolongation de la tendance à long terme puisque, en treize ans, de 1956 à 1968 (au 31 décembre : main-d'œuvre inscrite), le nombre des apprentis a diminué de plus de 3/4 (de 66 500 à 15 600), alors que l'effectif global des ouvriers passait au cours de la même période de 888 100 à 405 600, soit une réduction d'un peu plus de la moitié, et celui des employés de 99 800 à 72 800, soit une diminution d'un peu plus du 1/4.

Compte tenu de la qualification croissante exigée par la mécanisation, il y a tout lieu de croire que le renouvellement de la main-d'œuvre par l'apport de jeunes est devenu un problème préoccupant.

Quant aux *apports de main-d'œuvre*, ils sont caractérisés par une évolution nettement décroissante, ainsi qu'il ressort du tableau 8. La diminution régulière des embauchages résulte des causes déjà signalées dans le rapport précédent ⁽¹⁾.

TABLEAU 8

Apports de main-d'œuvre dans l'industrie charbonnière de la Communauté en 1966, 1967 et 1968

(en milliers)

	Ouvriers du fond			Ouvriers du jour		
	1966	1967	1968	1966	1967	1968
Mutations à l'intérieur d'un siège	4,5	2,8	2,2	3,6	4,2	4,0
Transferts à l'intérieur de l'industrie charbonnière	23,5	18,1	13,9	6,7	5,1	3,7
Nouveaux embauchages	24,4	12,0	10,9	13,4	7,1	7,8
Total	52,4	32,9	27,0	23,7	16,4	15,5

Quant aux *sorties* de travailleurs (tableau 9), on note surtout une diminution brusque (environ de la moitié) du nombre des licenciements en 1968 par rapport à 1967 et aussi, du moins pour les ouvriers du fond, par rapport à 1966. Pour l'ensemble des sorties, on constate une diminution très nette en 1967 par rapport à 1966 (plus de 20 % au fond) et davantage encore en 1968

⁽¹⁾ Voir p. 39.

TABLEAU 9
Sorties de main-d'œuvre enregistrées dans l'industrie charbonnière
de la Communauté en 1966, 1967 et 1968

Répartition des sorties	Ouvriers du fond			Ouvriers du jour		
	1966	1967	1968	1966	1967	1968
<i>Selon la cause</i>						
Invalidité, retraite, décès	14 400	9 900	8 500	8 800	7 700	6 300
Mutations à l'intérieur d'un même siège	3 600	4 200	3 700	4 500	2 800	2 600
Licenciements	18 900	20 400	9 800	6 300	10 100	5 100
Départs volontaires	44 100	23 200	21 000	9 200	4 900	4 700
Autres raisons	21 900	22 200	16 800	9 800	8 700	6 500
Total	102 900	79 900	59 800	38 600	34 200	25 200
<i>Selon la destination</i>						
Invalidité, retraite, décès	14 400	9 900	8 500	8 800	7 700	6 300
Mutations à l'intérieur d'un même siège	3 600	4 200	3 700	4 500	2 800	2 600
Transferts vers d'autres charbonnages	23 500	18 100	13 900	5 700	5 100	3 700
Ouvriers ayant quitté l'industrie charbonnière pour d'autres branches d'activité	61 400	47 700	33 700	18 600	18 600	12 600
Total	102 900	79 900	59 800	38 600	34 200	25 200

par rapport à 1967 (environ 40 % pour le fond) : on passe, en effet, de 102 900 sorties d'ouvriers du fond en 1966 à 79 900 en 1967 et à 59 800 en 1968.

Les départs volontaires diminuent également au cours de cette même période 1966-1968 d'environ la moitié, tant pour les ouvriers du fond que pour les ouvriers du jour.

Il semble donc que le rythme élevé des sorties des années 1965-1967 s'apaise et que les assainissements opérés permettent d'escompter un mouvement de main-d'œuvre plus régularisé encore qu'en 1968.

En tout cas, le chômage qui correspondait à plus de 8 millions de tonnes d'extraction en 1967 s'est trouvé réduit à 1,3 million en 1968 ; et aucun chômage n'est prévu en 1969. Le tableau 10 fait notamment ressortir que le nombre des postes chômés a diminué en 1968 de 75 % environ par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 10

Répartition, par État membre, des postes chômés dans les mines de houille (fond et jour) en 1966, 1967 et 1968

(en milliers)

	1966	1967	1968
Allemagne (R.F.)	1 229,2	2 283,8	481,4
Belgique	702,5	179,4	5,7
France	73,3	553,1	262,5
Communauté	2 005,0	3 016,3	749,6

Quant à la *fermeture de sièges*, leur répartition par bassins en 1968 et celle prévue en 1969 figurent au tableau 11. Il y a lieu de noter que la production en 1967 de ces sièges n'est donnée qu'à titre indicatif.

Il faut noter, en outre, que la part des *travailleurs non nationaux* a continué de diminuer : de 1965 à 1967, le nombre des travailleurs occupés ressortissant de pays tiers est passé de 78 400 à 41 800, soit une diminution de —46,7 %, leur part dans l'effectif total glissant de 11 % à 8,5 % ; parmi les travailleurs non nationaux mais communautaires, le nombre des Italiens est descendu de 24 640 à 16 400 au cours de cette même période de trois ans, soit une diminution de —33 %, leur part dans l'effectif total passant de 3,5 % à 3,3 %. A noter encore que 83 % des travailleurs non nationaux sont occupés au fond.

Enfin, quelques indications peuvent être fournies au sujet des *perspectives d'évolution en 1969*.

En *Belgique*, le niveau de production qui a été de 14,8 millions de tonnes en 1968 contre 17,5 millions de tonnes en 1966, devrait être réduit d'environ 10 % en 1969.

TABLEAU 11
Fermeture de sièges

	1968		1969 ⁽¹⁾	
	Nombre	Production 1967 ⁽²⁾	Nombre	Production 1967 ⁽²⁾
Ruhr	6	4 698	—	—
Aix-la-Chapelle	—	—	1	710
Basse Saxe	—	—	—	—
Sarre	2	2 162	—	—
Allemagne	8	6 860	1	710
Campine	—	—	1	1 681
Belgique Sud	4	796	6	1 356
Belgique	4	796	7	3 037
Nord/Pas-de-Calais	5	1 123	3	1 303
Lorraine	—	—	—	—
Centre-Midi	1	375	2	746
France	6	1 498	5	2 049
Pays-Bas	—	—	1	959
Communauté	20	9 154	14	6 755

⁽¹⁾ Prévisions.

⁽²⁾ En milliers de tonnes.

En *Allemagne*, les perspectives concernant la production et le rendement apparaissent relativement favorables. La production du charbon en 1968, avec un montant de 117 millions de tonnes a représenté près des 2/3 de la production de la Communauté. La diminution des effectifs s'est poursuivie en 1968 mais à un rythme moindre qu'en 1967 où s'ajoutaient les effets de la récession. On notera surtout une diminution du nombre *moyen* d'ouvriers du fond encore assez sensible, puisqu'elle est de 20 000 ouvriers en 1968 par rapport à 1967, pour une production de charbon cependant légèrement accrue d'un peu plus d' $\frac{1}{2}$ million de tonnes. Les perspectives y sont meilleures que dans les autres États membres puisque le rendement fond (rendement par ouvrier du fond et par poste, en kg) y est passé de 3 045 kg en 1966 à 3 685 kg en 1968, alors que ce rendement en 1968 a atteint respectivement : 2 232 kg en Belgique ; 2 348 kg en France ; 2 574 kg aux Pays-Bas et 2 720 kg en Italie (mais pour une production de 0,365 million de tonnes seulement).

En France, les effectifs des Houillères nationales continueront de régresser en 1969, mais à un rythme plus modéré que celui enregistré en 1968 (7 % contre 9,4 %) pour se situer en fin d'année au niveau d'environ 110 000 unités. Ces compressions d'effectifs seront réalisées sans licenciement de personnel et résulteront de la réduction du nombre des embauchages, de l'admission au bénéfice de la retraite anticipée de personnel âgé et de la poursuite de programmes de reconversion.

Les embauchages de personnel se limiteront en 1969 au recrutement de quelques 600 jeunes Français destinés pour la plupart à devenir cadres de maîtrise ou techniciens et d'environ 850 travailleurs marocains mineurs de fond.

Les départs à la retraite anticipée de travailleurs âgés et les reconversions de personnel seront plus nombreux en 1969 qu'en 1968. C'est ainsi qu'il est prévu en 1969, d'une part, 1 870 départs à la retraite anticipée contre 1 153 en 1968 et, d'autre part, 1 800 reconversions de travailleurs contre 1 191 en 1968.

Pour les Pays-Bas, on notera que les capacités de production diminuent à un rythme rapide, selon un programme déterminé, avec un taux actuel de réduction de l'ordre de 18 % par an. Ainsi, pour la période 1966-1968, la production annuelle est passée de 10,3 millions de tonnes à 6,9 millions de tonnes.

B 2.2 — Mines de fer

Il ressort du tableau 12 que la régression de l'emploi s'est également poursuivie dans les mines de fer. Mais, comme dans les charbonnages, son rythme s'est ralenti en 1968 par rapport aux deux années précédentes. En effet, en 1966, la diminution avait été de 4 200 travailleurs, soit —13,6 % et en 1967 de — 4 000 travailleurs, soit —15 %, alors qu'en 1968 elle n'a été que de 2 600 travailleurs, soit —12 %. L'effectif total est donc passé de 30 800 travailleurs à la fin de 1965 à 19 900 à la fin de 1968.

En Allemagne, la réduction du nombre d'emplois (—900) a été légèrement inférieure en valeur absolue à celle de l'année précédente, mais le recul en valeur relative (—17 %) est légèrement supérieur et est, en tout cas, le plus élevé de la Communauté.

En France, les effectifs ont continué aussi de décroître en 1968. Toutefois, les compressions de personnel qui ont touché 1 600 travailleurs en 1968 ont été moins importantes qu'en 1967 (—2 800). Le taux de réduction est, en effet, passé de —16 % en 1967 à —11 % en 1968. Conformément aux accords conclus entre l'État et les professionnels de la sidérurgie, une forte proportion des travailleurs licenciés de la mine ont été reclassés dans l'industrie sidérurgique après avoir suivi des stages de reconversion professionnelle. En 1969, les effectifs occupés dans les mines de fer continueront de diminuer tant par l'arrêt de l'embauchage que par les licenciements qui suivront la fermeture de mines.

TABLEAU 12

Évolution des effectifs dans les mines de fer en 1966, 1967 et 1968

(en milliers et en %)

	Effectifs inscrits au			Variations			
	31.12.1966	31.12.1967	31.12.1968	1967-1966		1968-1967	
				en milliers	en %	en milliers	en %
<i>Allemagne</i>							
Ouvriers	5,3	4,4	3,6	— 0,9	— 17	— 0,8	— 18
Employés	0,9	0,8	0,7	— 0,1	— 11	— 0,1	— 12,5
Apprentis	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0
Total	6,3	5,3	4,4	— 1,0	— 16	— 0,9	— 17
<i>France</i>							
Ouvriers	14,4	12,0	10,7	— 2,4	— 16	— 1,3	— 11
Employés	2,8	2,5	2,2	— 0,3	— 12	— 0,3	— 10
Apprentis	0,1	0,0	0,0	— 0,1	— 58	0,0	0
Total	17,3	14,5	12,9	— 2,8	— 16	— 1,6	— 11
<i>Italie</i>							
Ouvriers	1,2	1,1	1,1	— 0,1	— 7	0,0	0
Employés	0,1	0,1	0,1	0,0	0	0,0	0
Apprentis	—	—	—	—	—	—	—
Total	1,3	1,2	1,2	— 0,1	— 8	0,0	0
<i>Luxembourg</i>							
Ouvriers	1,4	1,3	1,2	— 0,1	— 9	— 0,1	— 8
Employés	0,2	0,2	0,2	0,0	0	0,0	0
Apprentis	—	—	—	—	—	—	—
Total	1,6	1,5	1,4	— 0,1	— 6	— 0,1	— 7
<i>Communauté</i>							
Ouvriers	22,3	18,8	16,6	— 3,5	— 15	— 2,2	— 12
Employés	4,0	3,6	3,2	— 0,4	— 12	— 0,4	— 10
Apprentis	0,2	0,1	0,1	— 0,1	— 14	0,0	0
Total	26,5	22,5	19,9	— 4,0	— 15	— 2,6	— 12

TABLEAU 13

Évolution dans les mines de fer de la production, du rendement au fond et du nombre moyen d'ouvriers en 1966, 1967 et 1968

	Production ⁽¹⁾	Rendement par poste au fond ⁽²⁾	Nombre moyen d'ouvriers ⁽³⁾
<i>Allemagne (R.F.)</i>			
1966	9,47	10,65	5,65
1967	8,55	12,08	4,76
1968	7,71	13,62	3,96
<i>France</i>			
1966	55,66	23,44	15,30
1967	49,85	26,14	13,36
1968	55,79	30,53	11,32
<i>Italie</i>			
1966	1,25	6,70	1,30
1967	1,22	7,62	1,17
1968	1,19	7,96	1,09
<i>Luxembourg</i>			
1966	6,65	16,90	1,51
1967	6,39	19,28	1,38
1968	6,48	20,41	1,26
<i>Communauté</i>			
1966	73,0	19,67	23,76
1967	66,0	22,01	20,66
1968	71,2	25,83	17,63

⁽¹⁾ Extraction brute du minerai de fer (en millions de tonnes).

⁽²⁾ Mines souterraines (en tonnes).

⁽³⁾ En milliers.

En *Italie*, il faut noter la stabilisation du niveau de l'emploi à la fin de 1968 par rapport à la fin de 1967. Au *Luxembourg*, enfin, on n'enregistre qu'une faible diminution (environ 100 travailleurs) identique à celle de l'année précédente, soit, en valeur relative —7 % en 1967 et en 1968.

Le tableau 13 fait ressortir l'évolution au cours de la période 1966-1968 de la production, du rendement et du nombre *moyen* d'ouvriers dans les mines de fer de chacun des États membres et pour l'ensemble de la Communauté. Les différences considérables de rendement qu'on constate d'un pays à l'autre continueront d'exercer des effets sensibles sur l'évolution de l'emploi au cours des prochaines années : les écarts sont, en effet, de 4 à 1 entre la France et l'Italie pour le rendement par poste au fond et de plus de 2 à 1 entre la France et l'Allemagne.

B 2.3 — Construction

En *Belgique*, l'activité dans la construction a été notablement stimulée en 1968 par le programme d'investissements des pouvoirs publics. En revanche,

l'évolution dans la construction privée est restée dans l'ensemble au-dessous du niveau de l'année précédente. Le volume de la construction des bâtiments industriels autorisée a même été largement inférieur à ce qu'il était en 1967. La construction de logements individuels est également restée en 1968 au-dessous du niveau atteint l'année précédente. On estime que, pendant les dix premiers mois de l'année 1968, le secteur de la construction privée a occupé 11 % de travailleurs de moins que l'année précédente.

Cette évolution explique l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi qui a dépassé 10 000 unités en avril 1968 (+2 900 par rapport à l'année précédente) et 7 700 unités en octobre 1968 (+ 260 unités environ par rapport à l'année précédente). En même temps, le nombre des offres d'emploi non satisfaites qui s'élevait à 570 unités en avril 1967, est tombé à 380 unités en avril 1968 et s'est à nouveau élevé à 550 unités environ en octobre 1968.

En *Allemagne*, la situation de l'emploi dans l'industrie de la construction qui avait été sensiblement influencée par la récession économique, s'est normalisée à un rythme relativement rapide au cours de l'année 1968. La demande de construction a de nouveau augmenté de façon notable. D'après les enquêtes de l'Office statistique fédéral, le nombre total des personnes occupées dans la construction en 1968 a été plus élevé que l'année précédente, sans atteindre toutefois le niveau de 1966. Cette évolution a été également influencée par le progrès technique et la tendance à la concentration des entreprises. Au 1^{er} octobre 1968, on estimait que ce nombre total (y compris les artisans indépendants, les employés, les apprentis et les manœuvres) s'élevait à 1 536 000 personnes, contre 1 526 000 et 1 621 000 respectivement à la même date en 1967 et 1966.

L'évolution du nombre des travailleurs étrangers occupés dans la construction reflète les modifications intervenues dans la situation économique et de l'emploi global. Ce nombre qui était de 239 500 unités environ en septembre 1966 (gros œuvre et travaux de finition) est descendu à 152 900 en septembre 1967, puis s'est à nouveau élevé à 166 300 unités en septembre 1968.

Dès le début de l'année 1968, les besoins en main-d'œuvre ont nettement augmenté. Le nombre d'offres d'emploi non satisfaites (sans les manœuvres) qui atteignait à peine 23 000 unités en avril, s'est élevé à 43 400 unités en avril 1968 et a augmenté encore pour atteindre environ 62 700 unités en octobre 1968. Parallèlement, le nombre des chômeurs (sans les manœuvres) qui s'élevait en avril 1967 à 54 872 a très fortement diminué : 24 571 unités en avril 1968 et 5 379 en octobre 1968, niveau inférieur à celui d'octobre 1966 (6 070 unités).

Il y a lieu de noter que l'augmentation des besoins en main-d'œuvre en 1968 a provoqué dans certaines régions des pénuries marquées, surtout en travailleurs qualifiés.

En *France*, les données statistiques relatives au marché du travail concernant les métiers de la construction et de l'entretien des bâtiments, calculées en moyennes mensuelles, font ressortir pour l'année 1968, par rapport aux années 1966 et 1967, un accroissement des offres et des demandes d'emploi non satisfaites.

La situation du marché du travail s'est nettement améliorée au cours de l'année 1968, tant en ce qui concerne l'évolution des demandes que celle des offres d'emploi non satisfaites. C'est ainsi, notamment, qu'on constate en octobre, par rapport à avril, d'une part, une diminution de 20 % du nombre des demandes d'emploi et, d'autre part, un accroissement de 30 % du nombre des offres d'emploi non satisfaites.

La durée du travail du personnel « ouvrier », exprimée en données corrigées des variations saisonnières, après avoir augmenté au cours du 1^{er} trimestre et diminué durant le 2^e trimestre s'est nettement accrue pendant le 2^e semestre. Elle se situe en fin d'année à un niveau supérieur à celui de la période correspondante de l'année 1967, mais à un niveau inférieur à celui de la fin de l'année 1966.

Sur l'ensemble de l'année 1968, les effectifs ont régressé de 2,2 %, soit à un rythme supérieur à ceux constatés au cours des années 1966 et 1967. Cette diminution a été enregistrée durant le 1^{er} semestre, le niveau des effectifs étant demeuré relativement stable pendant le 2^e semestre.

Pour l'ensemble de l'industrie du bâtiment et des travaux publics, le nombre des travailleurs étrangers introduits et placés en 1968 s'est élevé à 31 699 contre 36 619 en 1967 et 44 402 en 1966.

L'indice de la production industrielle du bâtiment et des travaux publics corrigé des variations saisonnières laisse apparaître un niveau d'activité légèrement supérieur en décembre 1968 à celui de décembre 1967 et indique que la meilleure activité a été constatée au cours des 1^{er} et 4^e trimestres.

Bien que la situation ait évolué favorablement dans son ensemble, elle a présenté des aspects différents suivant les secteurs et les régions.

Comme en 1967, l'activité a été meilleure dans le gros œuvre que dans le second œuvre. Les besoins en personnel qualifié du gros œuvre, notamment en maçons, coffreurs-boiseurs, cimentiers, ferrailleurs, monteurs-levageurs, n'ont pu être que partiellement satisfaits avec la main-d'œuvre nationale disponible et ont nécessité le recours à l'introduction de travailleurs étrangers. Par contre, la situation a été moins favorable dans le second œuvre où on a noté des difficultés de placement concernant en particulier les professions de peintres, plombiers, plâtriers et monteurs en chauffage central.

Sur le plan géographique, il y a lieu de constater que, malgré les progrès de l'activité au cours du dernier trimestre, le nombre des demandeurs d'emploi des métiers de la construction et de l'entretien des bâtiments demeure élevé dans quelques régions, notamment dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes.

La situation dans l'industrie des travaux publics n'a pas, en fin d'année 1968, évolué aussi favorablement que dans l'industrie du bâtiment. Toutefois, la baisse saisonnière d'activité n'a pas eu d'incidence sensible sur le niveau de l'emploi.

Dans les industries de matériaux de construction, dont l'activité est liée à celle du bâtiment, la production a été très soutenue, et les horaires de travail

et les effectifs se sont situés à des niveaux supérieurs à ceux de l'année 1967. Ce fut le cas, notamment, des cimenteries et des fabriques de béton. Les entreprises travaillant à la production d'éléments préfabriqués pour le bâtiment ont également connu une excellente activité qui s'est caractérisée par des embauchages de personnel et des allongements d'horaires de travail.

La tendance à la régression des effectifs occupés dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics devrait s'atténuer en 1969. Les effectifs paraissent devoir s'accroître dans les grandes entreprises du gros œuvre et dans les entreprises du second œuvre qui emploient moins de 100 salariés. On prévoit une augmentation des besoins en main-d'œuvre qualifiée qui ne pourront être entièrement satisfaits avec la main-d'œuvre nationale disponible et nécessiteront le recours à la main d'œuvre étrangère. L'immigration devrait se poursuivre à un rythme supérieur à celui observé au cours de l'année 1968. Le nombre des travailleurs étrangers introduits et placés pourrait atteindre environ 40 000 unités en 1969, ce qui représenterait une augmentation de 10 % par rapport au chiffre des placements réalisés en 1968. Les recrutements intéresseront principalement les métiers qualifiés du gros œuvre, en particulier les maçons, coffreurs-boiseurs, cimentiers, monteurs-levageurs et conducteurs d'engins.

En *Italie*, d'après l'enquête trimestrielle effectuée par le ministère du travail et de la prévoyance sociale auprès des entreprises de la construction occupant au moins 5 travailleurs, les effectifs ont atteint en moyenne au 1^{er} trimestre 1968, 430 168 unités, soit une augmentation de plus de 58 000 unités (+15,6 %) par rapport au 1^{er} trimestre 1967. Cette moyenne est toutefois inférieure de 2,9 % à celle du 4^e trimestre 1967. En outre, il convient de noter que la durée du travail mensuelle par travailleur a été inférieure à celle des périodes précédentes, alors que les gains moyens horaire et mensuel par travailleur ainsi que le montant total des rémunérations brutes ont augmenté.

La situation des effectifs s'est améliorée au cours des mois suivants : en moyenne pour le 2^e trimestre 1968, ils se sont élevés à 481 395 unités, soit une augmentation de 11,9 % par rapport au trimestre précédent. Les niveaux moyens des salaires ont aussi augmenté par suite de l'accroissement de la durée moyenne mensuelle du travail par travailleur.

La reprise de l'activité dans la construction se reflète dans l'évolution des demandes d'emploi non satisfaites. Après avoir marqué une forte augmentation d'environ 50 % en avril 1965 par rapport à avril 1964, le nombre des personnes inscrites sur les listes de placement a diminué les années suivantes pour atteindre 195 500 en avril 1968. En octobre 1968, ce nombre est descendu à 153 500 unités (—9,9 % par rapport à l'année précédente).

Au *Luxembourg*, le marché de l'emploi dans la construction a été caractérisé en 1968 par un accroissement sensible des besoins en main-d'œuvre. Tandis que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été insignifiant, celui des offres d'emploi non satisfaites qui n'avaient pas dépassé une centaine au cours des années précédentes, a atteint 320 unités en avril 1968 et 193 unités en octobre 1968.

Aux *Pays-Bas*, la situation du marché de l'emploi dans la construction s'est améliorée en 1968. Le nombre des demandes d'emploi enregistrées qui avait

dépassé 22 000 unités en avril 1967, est descendu à 15 000 unités environ en avril 1968 et 7 700 unités environ en octobre 1968. En revanche, le nombre des offres d'emploi non satisfaites qui était descendu à 4 000 unités environ en avril et en octobre 1967, s'est élevé à 5 700 unités en avril 1968 et à plus de 9 000 unités en octobre 1968.

Les effectifs occupés en 1967 et 1968 dans l'ensemble de la construction ont été respectivement de 175 600 en juin 1967 et de 188 500 en juin 1968, soit une augmentation de 7 % environ.

Dans la construction de *logements*, 81 700 travailleurs ont été occupés en moyenne en 1968, contre 77 400 en 1967, soit une augmentation d'environ 5 %. Toutefois, le niveau de 1966 (85 600 unités) n'a pas encore été retrouvé.

L'accroissement de l'emploi dans la construction a pu, en outre, être constaté dans la branche de la *réparation* ou de la *transformation de logements*, des bâtiments à usage commercial et pour les transports, des bâtiments scolaires et de la santé. Dans la construction à usage industriel, les effectifs ont été toutefois, en moyenne, inférieurs en 1968 à ceux de 1967 et 1966.

L'accroissement des effectifs dans la branche de la réparation ou de la transformation des logements s'explique notamment par la réglementation prévoyant l'octroi de primes pour l'amélioration et la transformation des logements. Il est prévu que cette réglementation sera encore améliorée en 1969.

Dans les *travaux routiers et hydrauliques*, les effectifs ont retrouvé à peu près le niveau moyen de 1966 (29 000 unités en 1968) soit un accroissement de 2 % environ par rapport à 1967.

Les prévisions pour 1969, compte tenu des variations escomptées en matière de production, de productivité et de niveau des prix, font ressortir une nouvelle amélioration du marché de l'emploi dans la construction. On s'attend même à l'apparition de certaines tensions dans quelques parties du pays.

B 2.4 — *Production et transformation des métaux*

Sidérurgie

La forte reprise de la production d'acier au cours de l'année 1968 explique que la tendance à la diminution des effectifs ait été nettement atténuée au cours de cette année par rapport aux deux années précédentes. Il résulte du tableau 14 que la diminution du total des effectifs, pour l'ensemble de la Communauté, a été, en effet, de 1 500 personnes, soit —0,3 % en regard de 18 700, soit —3,4 % en 1967 et de 24 400, soit —4,4 % en 1966. Mais, la tendance est incontestablement à la baisse des effectifs en raison de l'accroissement rapide de la productivité : ainsi, entre 1955 et 1966, pour une production accrue de 60,5 %, on n'a vu les effectifs augmenter que de 15,3 %. En outre, il faut noter que ces données globales ne laissent pas apparaître des évolutions divergentes selon les catégories du personnel. Il ressort du tableau 14 que la tendance à l'accroissement de l'importance relative du personnel employé se confirme, même en valeur absolue (+2 000 unités, soit +1,9 %

par rapport à 1967) ; il apparaît simultanément que la tendance à la réduction des effectifs concerne surtout le personnel ouvrier, puisqu'il a diminué de 2 300 unités, soit $-0,5\%$, malgré le fort accroissement de la production d'acier brut ($+9,7\%$).

L'évolution a été également divergente selon les pays puisque trois d'entre eux ont vu un léger accroissement de leurs effectifs globaux et ouvriers : l'Allemagne (respectivement $+1\%$ et $+0,6\%$) ; la Belgique ($+1,2\%$ et, fait exceptionnel : $+1,7\%$ pour les ouvriers, à l'opposé de la tendance générale) et surtout les Pays-Bas ($+3,8\%$ et fait également exceptionnel $+3,7\%$) ; pour les trois autres pays, la diminution des effectifs globaux et ouvriers est respectivement : France ($-3,3\%$ et $-3,5\%$), Italie ($-0,6\%$ et $-0,8\%$) et Luxembourg ($-0,8\%$ et $-0,9\%$). L'évolution exceptionnelle constatée pour les ouvriers en Belgique et aux Pays-Bas, tient sans doute à des raisons sociales et à des préoccupations de politique régionale ; mais il se peut qu'une main-d'œuvre excédentaire ait été ainsi provisoirement conservée qui risque d'accroître l'ampleur de la compression ultérieure des effectifs. En Belgique, l'augmentation signalée provient en partie de la mise en marche complète des installations de Sidmar.

En France, la diminution des effectifs a principalement résulté de la limitation du nombre des embauchages et de la mise à la retraite anticipée de travailleurs âgés de plus de soixante ans. Le taux des licenciements, en 1968, soit $1,60\%$, a été plus élevé qu'en 1967. Encore faut-il observer des divergences considérables au niveau régional, les taux variant, selon les bassins de $0,98\%$ à $4,84\%$; il en est de même des variations du taux des entrées de personnel en provenance d'autres entreprises sidérurgiques qui, selon les bassins, a oscillé entre $0,16\%$ et $1,23\%$. Par rapport aux années 1966 et 1967, le nombre des travailleurs touchés par des mesures de licenciements collectifs portant sur plus de 20 salariés s'est fortement accru, passant de 941 en 1966 et 133 en 1967 à 1 763 en 1968. Si les recrutements ont été limités en 1968, comme en 1967, il faut néanmoins rappeler qu'une partie des mineurs licenciés des mines de fer de Lorraine ont été repris par la sidérurgie, en application d'un accord conclu avec l'État. Il convient encore de rappeler la perturbation entraînée en France par les événements de mai, ce qui rend malaisée toute comparaison. En 1969, la diminution des effectifs devrait se poursuivre, conformément aux objectifs du plan et selon les modalités de la convention État-Sidérurgie qui prévoient une réduction de 14 000 unités pendant la durée du V^e plan. Les besoins en personnel, légèrement supérieurs à ceux de 1968 devraient entraîner le recours à environ 1 500 travailleurs étrangers (contre 738 en 1968) 956 en 1967 et 1 656 en 1966), en particulier, afin de pourvoir les postes de manœuvres de force disponibles.

Au Luxembourg, où la politique de stabilité de l'emploi est traditionnelle (le taux de réduction des effectifs en 1968, soit $0,56\%$ du total des effectifs au 1^{er} janvier, comme les années précédentes, y est le plus bas de la Communauté), les effectifs globaux ont cependant diminué de $0,8\%$ (soit de -200 personnes).

En Italie, celui des trois pays où la réduction de l'effectif global est le plus faible ($-0,6\%$), le taux des licenciements a constamment et nettement dimi-

TABLEAU 14

Répartition, par État membre et par catégorie, des effectifs inscrits
au 31 décembre 1968 dans l'industrie sidérurgique en 1968 ⁽¹⁾

Pays	Ouvriers			Employés			Apprentis			Total des effectifs		
	Total	Variation 1968-1967		Total	Variation 1968-1967		Total	Variation 1968-1967		Total	Variation 1968-1967	
		milliers	%		milliers	%		milliers	%		milliers	%
Allemagne	178,8	+ 1,0	+ 0,6	43,7	+ 1,8	+ 4,3	8,1	- 0,5	- 6,3	230,6	+ 2,3	+ 1
Belgique	48,3	+ 0,8	+ 1,7	9,3	- 0,1	- 1,1	-	-	-	57,6	+ 0,7	+ 1,2
France	107,1	- 3,9	- 3,5	29,5	- 0,1	- 0,5	0,9	- 0,7	- 43,8	137,5	- 4,7	- 3,3
Italie	56,0	- 0,4	- 0,8	11,3	+ 0,1	+ 0,6	0,0	0,0	0	67,3	- 0,3	- 0,6
Luxembourg	19,1	- 0,2	- 0,9	2,8	0,0	0	0,3	0,0	0	22,2	- 0,2	- 0,8
Pays-Bas	12,4	+ 0,4	+ 3,7	6,8	+ 0,3	+ 4,8	0,3	0,0	0	19,5	+ 0,7	+ 3,8
Communauté	421,7	- 2,3	- 0,5	103,4	+ 2,0	+ 1,9	9,6	- 1,2	- 11,9	534,7	- 1,5	- 0,3

⁽¹⁾ Pour les données antérieures à 1968 voir rapport sur les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté en 1968, p. 51 (tableaux 16 et 17).

nué depuis 1965 où il représentait 3,37 % de l'effectif ouvrier au 1^{er} janvier ; cette évolution s'est produite grâce notamment à l'expansion rapide de la production qui s'est accrue de 1/3 au cours de cette période, passant de 12,7 millions de tonnes en 1965 à près de 17 millions de tonnes en 1968.

Aux *Pays-Bas*, le taux des licenciements a subi des variations considérables : ainsi, 2 % environ en 1966, 5,7 % en 1967, 1,9 % en 1968. On peut noter, d'ailleurs, le contraste entre les brusques variations enregistrées dans les taux de licenciements aux *Pays-Bas* et le taux constamment bas du Luxembourg.

D'une manière plus générale, il faut souligner, à propos des perspectives d'évolution, que les mesures d'automatisation et de rationalisation, qui s'assortissent du développement de nouveaux procédés de production d'acier — phénomène déjà mis en évidence dans le rapport précédent ⁽¹⁾ doivent aussi être envisagées dans leurs effets sur la répartition régionale de l'emploi. A cet égard, il convient de souligner la tendance à la localisation maritime de la sidérurgie la plus moderne, c'est-à-dire recourant aux procédés de production à l'oxygène pur : LD, Kaldo et autres.

Dans ce sens, il y a lieu de rappeler ici que « les régions littorales ou semi-littorales de la Communauté espèrent pouvoir produire en 1971 plus de la moitié de leur acier brut (...) soit (entre parenthèses, les pourcentages de la production effective obtenus (...) en 1967) : Pays-Bas 72 % (72 %), Italie littorale 72 % (51 %), Allemagne du Nord 70 % (31 %), France du Nord 58 % (43 %), Belgique 51 % (28 %). Au cours de la même année 1971, le bassin de la Ruhr compte pouvoir réaliser 55 % de sa production selon les procédés du type LD, tandis que la sidérurgie luxembourgeoise ne dépasserait pas un tiers et que les sidérurgies sarroise et lorraine atteindraient à peine le sixième de leur production. Les autres régions de la Communauté ne jouent encore qu'un rôle négligeable ou nul dans le développement des aciéries LD, Kaldo ou analogues. Au niveau de la Communauté, les aciéries à l'oxygène pur permettront en 1971 de produire 43,7 % de tout l'acier brut

TABLEAU 15

Apports de main-d'œuvre dans les usines sidérurgiques de la Communauté en 1966, 1967 et 1968

(en unités)

	Ensemble des ouvriers		
	1966	1967	1968
Transferts à l'intérieur de la sidérurgie	4 100	4 400	5 000
Nouveaux embauchages	48 000	39 800	52 800
Total	52 100	44 200	57 800

⁽¹⁾ Cf. p. 50 et s.

(contre 27,9 % en 1967), soit autant que les aciéries Thomas et Martin cumulées. » (Les investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté — p. 25 et 26, C.E.C.A., Commission, juillet 1968).

Le tableau 15 indique le volume et la répartition des apports de main-d'œuvre au cours des trois dernières années.

Quant aux sorties (dont les licenciements), leur nombre est pratiquement stabilisé au niveau atteint en 1967 qui était sensiblement inférieur à celui des deux années précédentes. Comme il était normal dans une année de vive expansion, le rythme des licenciements s'est apaisé. Le tableau 16 reflète cette évolution.

TABLEAU 16

Sorties de main-d'œuvre enregistrées dans les usines sidérurgiques de la Communauté en 1966, 1967 et 1968

(en milliers)

Répartition des sorties	Ensemble des ouvriers		
	1966	1967	1968
<i>Selon la cause</i>			
Invalidité, retraite, décès	11 200	10 700	9 500
Licenciements	10 900	9 700	8 700
Départs volontaires	32 600	19 700	22 500
Autres causes	22 200	19 300	19 400
Total	76 900	59 400	60 100
<i>Selon la destination</i>			
Invalidité, retraite, décès	11 200	10 700	9 500
Transferts vers d'autres usines sidérurgiques	4 100	4 400	5 000
Ouvriers quittant la sidérurgie pour d'autres branches d'activité	61 600	44 300	45 600
Total	76 900	59 400	60 100

Par ailleurs, le tableau 17 souligne l'évolution de la production, des effectifs ouvriers et de la durée du travail au cours des trois dernières années.

Transformation des métaux

En Belgique, dans les fabrications métalliques, on a constaté au premier semestre 1968 un accroissement notable de la production, dont le rythme s'est encore accéléré au début du second semestre. Cette activité a influencé favorablement le niveau de l'emploi dans l'ensemble du secteur considéré, qui

TABLEAU 17

Évolution dans l'industrie sidérurgique de la production, des effectifs ouvriers et de la durée du travail en 1966, 1967 et 1968

	Production (1)	Nombre total d'ouvriers (2)	Durée du travail (3)
<i>Allemagne (R.F.)</i>			
1966	35,3	194,7	1 847
1967	36,7	181,9	1 706
1968	41,2	178,7	1 879
<i>Belgique</i>			
1966	8,9	47,9	2 048
1967	9,7	47,6	2 015
1968	11,6	47,9	2 016
<i>France</i>			
1966	19,6	120,6	2 104
1967	19,7	114,0	2 071
1968	20,4	108,7	2 032
<i>Italie</i>			
1966	13,6	58,0	1 953
1967	15,9	56,7	2 021
1968	17,0	56,0	1 989
<i>Luxembourg</i>			
1966	4,4	19,7	1 938
1967	4,5	19,4	1 931
1968	4,8	19,1	1 931
<i>Pays-Bas</i>			
1966	3,3	12,0	1 863
1967	3,4	11,8	1 868
1968	3,7	12,1	1 843
<i>Communauté</i>			
1966	85,5	452,9	1 954
1967	89,9	431,4	1 935
1968	98,6	422,5	1 948

(1) Production d'acier brut (en millions de tonnes).

(2) Nombre moyen d'ouvriers (en milliers).

(3) Durée du travail effectué annuellement par ouvrier inscrit (en heures).

s'est remis à augmenter, après avoir accusé une baisse pendant plusieurs mois. Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites (environ 12 000 unités à fin octobre 1968) dépassait toutefois à cette date de 157 unités le niveau atteint un an auparavant ; le nombre des offres d'emploi non satisfaites était, à la même date, de 323 unités supérieur à celui de l'année précédente.

En *Allemagne*, l'évolution du marché de l'emploi dans les industries des métaux au cours des trois dernières années reflète très nettement la régression conjoncturelle qui s'est manifestée en 1967. Ainsi, si l'on se réfère aux données relatives au mois d'avril, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites qui avait

atteint 120 085 unités en 1966, est descendu à 34 681 unités en 1967 et s'est de nouveau élevé à 79 993 unités en 1968. En octobre 1968, il a même dépassé le niveau d'avril 1966, atteignant 141 926 unités.

Le nombre des chômeurs indemnisés, qui était seulement de 16 488 unités en avril 1966 s'est élevé à 96 490 unités en avril 1967, puis est descendu à 48 477 unités en avril 1968 et à 22 675 unités en octobre 1968.

L'évolution du nombre des travailleurs étrangers reflète également le mouvement de récession conjoncturelle enregistré en 1967. Pour l'ensemble des industries de la production et de la transformation des métaux, ce nombre était, à la fin de septembre, de 434 356 unités en 1966, de 308 554 en 1967 et de 369 960 en 1968. Si l'on examine l'évolution de la répartition de ces travailleurs étrangers dans les principales sous-branches d'activité, on constate un mouvement généralement décroissant de 1966 à 1967 et un mouvement croissant de 1967 à 1968. Les sous-branches d'activité qui occupent la majeure partie des travailleurs étrangers sont les suivantes (au 1^{er} septembre 1968) : appareillage électrique (83 676 unités), construction de machines et d'appareils d'équipement (67 210 unités), automobile (61 709 unités), production d'articles en fer, acier et autres métaux (63 324 unités).

En France, dans les industries de la transformation des métaux, les données statistiques relatives au marché du travail, calculées en moyennes mensuelles, font ressortir en 1968, par rapport à 1967, un accroissement des demandes d'emploi non satisfaites et une légère augmentation des offres d'emploi non satisfaites.

Il convient cependant de remarquer, d'une part, que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites se situe en octobre à un niveau très voisin de celui constaté en avril (20 779 contre 20 729), et d'autre part, que le nombre des offres s'est considérablement accru en octobre par rapport à avril (9 075 contre 5 825).

Il y a lieu, en outre, d'observer qu'en octobre 1968 les offres d'emploi non satisfaites se situent à un niveau supérieur à celui, pourtant élevé, d'octobre 1966.

La durée du travail du personnel ouvrier occupé dans les industries de la transformation des métaux en 1968, après avoir peu varié au cours des 1^{er} et 2^e trimestres et s'être sensiblement accru durant le 3^e trimestre, a diminué pendant le 4^e trimestre pour se situer en fin d'année à un niveau légèrement supérieur à celui du début de l'année. La diminution enregistrée durant le 4^e trimestre résulte, pour l'essentiel, d'accords passés entre la profession et les syndicats de travailleurs et ne correspond pas à une régression de l'activité dans ce secteur industriel.

Sur l'ensemble de l'année 1968, les effectifs n'ont que très légèrement décré, la progression enregistrée durant le 2^e semestre ayant presque totalement compensé la diminution observée pendant le 1^{er} semestre.

Les indices de la production industrielle indiquent pour l'ensemble des industries de la transformation des métaux, après une légère régression d'activité durant le 1^{er} trimestre, un net redressement en avril, un fléchissement

sensible en mai et juin résultant des arrêts de travail dus aux conflits sociaux et une forte reprise de l'activité au cours du 2^e semestre, plus particulièrement sensible pendant le dernier trimestre.

L'évolution de l'emploi n'a cependant pas été la même selon les branches.

La construction automobile a fait preuve d'une bonne activité pendant toute l'année. La reprise a été particulièrement vive durant les quatre derniers mois de l'année pendant lesquels les entreprises ont procédé à d'importants recrutements de main-d'œuvre qualifiée et spécialisée.

L'industrie de la construction de matériel électrique et, dans une moindre mesure, l'industrie de la construction navale et l'industrie de la construction ferroviaire ont témoigné, dans leur ensemble, d'une activité soutenue qui s'est caractérisée, du point de vue de l'emploi, par le maintien d'horaires de travail élevés et par une augmentation sensible des effectifs, notamment durant le 4^e trimestre. Les besoins en personnel qui se sont fortement accrus en fin d'année n'ont pu être entièrement satisfaits, en particulier en ce qui concerne la main-d'œuvre qualifiée.

La situation de l'emploi dans la construction aéronautique a présenté des aspects différents selon les entreprises : certaines ont maintenu des horaires de travail élevés et accru leurs effectifs, alors que d'autres ont dû procéder à des réductions d'horaires de travail et à quelques licenciements de personnel.

L'activité a été en général moins favorable dans les autres branches professionnelles de la transformation des métaux, en particulier dans les secteurs de la construction de matériel agricole et de l'appareillage électro-ménager où la reprise de septembre 1968 a été moins vive et n'a pas donné lieu à des embauchages aussi nombreux.

Les études de prévisions d'emploi pour l'année 1969 permettent de penser que les effectifs occupés dans l'ensemble des industries de la transformation des métaux s'accroîtront d'un peu moins de 1 % grâce à la création d'environ 22 000 emplois supplémentaires (dont 1/3 d'emplois de cadres, techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise et employés et 2/3 d'emplois d'ouvriers).

Les embauchages intéresseraient au total 75 000 travailleurs compte tenu des besoins nécessités par le renouvellement des effectifs dont la répartition serait la suivante : 11 000 cadres, techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise, 7 000 employés et 57 000 ouvriers. Les tendances constatées au cours des années précédentes concernant les variations de la structure de l'emploi par catégories professionnelles devraient ainsi se trouver confirmées et les pourcentages des employés et des manœuvres diminuer au profit des ouvriers professionnels, des techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise.

Il serait fait appel en 1969 à environ 12 000 travailleurs étrangers, chiffre supérieur à celui de l'année 1968 au cours de laquelle 8 937 travailleurs étrangers avaient été introduits et placés dans les industries de la transformation des métaux. Les besoins les plus nombreux à satisfaire concerneront les emplois de chaudronniers, tôliers, soudeurs, tuyauteurs, serruriers, ajusteurs, mécaniciens et réglés.

En Italie, d'après l'enquête effectuée par le ministère du travail dans les industries de la métallurgie (y compris les industries de production des moyens

de transport), les effectifs occupés ont poursuivi le mouvement progressif d'amélioration constaté au cours des années précédentes. Les entreprises relevant de ces industries qui emploient au moins 10 travailleurs salariés, ont occupé au cours du 1^{er} trimestre 1968 1 019 160 travailleurs, soit 5 % de plus qu'au 1^{er} trimestre 1967 et, au cours du 2^e trimestre 1968, 1 021 571 travailleurs, soit 2,6 % de plus qu'au 2^e trimestre 1967.

Le nombre des demandes d'emploi enregistrées à la fin d'avril, après une brusque augmentation de 20 % de 1964 à 1965, a subi en 1966 et 1967 une diminution totale de 20 %. En avril 1968, le nombre de ces demandes s'élevait à 75 700 unités environ et, en octobre 1968, à 89 500 unités, soit une augmentation d'environ 9 % par rapport à octobre 1967.

Au *Luxembourg*, dans les industries d'utilisation des métaux, le nombre des demandes d'emploi a été négligeable en 1968 et celui des offres d'emploi non satisfaites a pu être maintenu à 4 en avril et à 23 unités en octobre, grâce au recours à la main-d'œuvre étrangère.

Aux *Pays-Bas*, on constate que l'évolution du marché de l'emploi dans les industries de la production et de l'utilisation des métaux s'est nettement améliorée au cours de l'année 1968. Les demandes d'emploi non satisfaites qui avaient marqué une augmentation en avril (+9,2 %) ont diminué très nettement en octobre (—25,4 %) par rapport à l'année précédente. Les offres d'emploi qui avaient diminué en avril (—18,8 %) ont de nouveau très nettement augmenté en octobre (+27,1 %) par rapport à l'année précédente.

B 2.5 — *Textile et vêtement*

En *Belgique*, la situation de l'industrie *textile* a évolué dans l'ensemble de façon favorable puisque l'index général de la production a monté de 8 % pendant les 10 premiers mois de 1968, alors qu'il avait baissé de 8,5 % en 1967.

Le rétablissement conjoncturel a été surtout favorisé par la demande extérieure. L'accroissement de production a été assez variable d'un secteur à l'autre. On note des augmentations considérables dans les filatures de laine peignée, ainsi que dans la production et la transformation de fibres synthétiques et artificielles. L'augmentation a été moindre dans certains sous-secteurs, notamment dans les tissages de laine et dans les filatures de lin.

La reprise d'activité n'a fait cependant augmenter la demande de main-d'œuvre qu'avec retard et à un rythme lent.

La faible répercussion de cette reprise sur le marché du travail est attribuable principalement au fait qu'après la récession de 1967, le rétablissement de la production a pu se réaliser grâce à une utilisation plus complète de la capacité technique de production et du personnel maintenu en service, ce qui a permis un nouvel accroissement de la productivité. Ainsi, on constate que, pour l'ensemble du textile, le nombre de demandeurs d'emploi à la fin de chaque mois de l'année 1968 s'est maintenu à un niveau plus élevé que pour les mois correspondants de 1967 (4 825 unités en octobre 1968 contre 4 748 en octobre 1967). En éliminant les fluctuations saisonnières, on constate que les différences mensuelles, d'une année à l'autre, diminuent de façon régulière.

Au cours de la même période, le nombre des offres d'emploi non satisfaites a été plus élevé qu'en 1967 (396 unités en octobre 1968 contre 159 en octobre 1967).

Dans l'industrie de l'*habillement*, l'index de la production a monté de 4 % en 1968. On doit cependant noter que la production dans cette industrie avait déjà accusé une augmentation sensible en 1967 par rapport à 1966.

Il s'ensuit que cette nouvelle augmentation d'activité a entraîné, sur le marché du travail, une évolution plus favorable que celle constatée dans les autres activités, par exemple dans le textile.

C'est ainsi qu'à la fin d'octobre 1968, le nombre de demandeurs d'emploi dans cette branche avait diminué de 171 unités par rapport à octobre 1967, tandis que le nombre d'offres d'emploi non satisfaites avait augmenté de 299 unités.

En *Allemagne*, les industries textile et du vêtement qui sont toujours particulièrement sensibles aux variations de la conjoncture, ont à nouveau bénéficié en 1968, de façon néanmoins hésitante, de la reprise générale de l'activité économique. Les fédérations des industries textile et du vêtement considèrent néanmoins l'évolution de la situation des commandes et de l'emploi avec un optimisme prudent.

D'après les enquêtes de l'Office fédéral de statistique, le nombre total des travailleurs occupés dans ces industries a quelque peu augmenté en 1967 sans atteindre toutefois le niveau de 1966. Ainsi, en octobre 1968, ce nombre était de 872 300 unités, contre 848 500 en octobre 1967 et 935 900 en octobre 1966.

De même, le nombre des travailleurs étrangers a augmenté en 1968, mais il est resté également inférieur à celui de 1966. Ainsi, dans l'industrie textile, on comptait environ 65 000 travailleurs étrangers en septembre 1968, contre 54 700 en septembre 1967 et 72 700 en septembre 1966. Parmi ces 65 000 travailleurs, on dénombrait 32 250 femmes. Dans les activités de coupe, couture, vêtement et lingerie, il y avait en septembre 1968 23 800 travailleurs, contre 22 800 en septembre 1967 et 31 200 en septembre 1966. Sur ce total de 23 800 travailleurs, on comptait 19 200 femmes.

Les offres d'emploi non satisfaites et le chômage ont été également influencés par l'amélioration de la situation dans la fabrication et le travail des étoffes. Ainsi, le nombre des offres d'emploi qui n'atteignait pas 21 000 unités en octobre 1967, s'est élevé à plus de 39 000 unités en octobre 1968, dépassant le niveau atteint à la même date en 1966 (31 100 unités). Le nombre des chômeurs qui était de près de 25 000 unités en avril 1967 s'est abaissé à 17 900 en octobre 1967, à 12 200 en avril 1968 et à 5 700 en octobre 1968.

En *France*, dans l'*industrie textile*, la situation du marché du travail s'est sensiblement améliorée durant l'année 1968. C'est ainsi qu'on constate, en octobre par rapport à avril, d'une part, une régression du nombre des demandes d'emploi non satisfaites, et d'autre part, une nette progression du nombre des offres d'emploi non satisfaites.

La durée du travail s'est progressivement accrue en 1968 pour se situer en fin d'année à un niveau supérieur à ceux des années 1966 et 1967. Les statis-

tiques du chômage partiel confirment le relèvement du niveau des horaires de travail, le nombre mensuel moyen des heures indemnisées ayant diminué en 1968 de 46 % par rapport à celui de 1967.

Les effectifs ont continué de décroître en 1968. Il convient cependant d'observer que cette régression des effectifs n'est pas due à une dégradation de la conjoncture, mais a résulté d'opérations de réorganisation de structure des entreprises.

La reprise d'activité en 1968 a été la plus rapide dans l'industrie lainière qui a enregistré, dès le mois d'avril, une régression du chômage partiel, un relèvement des horaires de travail et un accroissement des besoins en personnel. L'activité a été particulièrement soutenue en fin d'année et on a observé durant le 4^e trimestre un allongement généralisé des horaires hebdomadaires de travail au-dessus de 40 heures et un accroissement sensible des embauchages malgré les difficultés de recrutement auxquelles se sont heurtées les entreprises, notamment dans la région de Roubaix.

La situation dans l'industrie cotonnière est demeurée peu satisfaisante durant le 1^{er} semestre 1968 pendant lequel on a enregistré la persistance du chômage partiel et des compressions de personnel résultant parfois de licenciements dus à des opérations de réorganisation de structures. L'activité a marqué des progrès sensibles en fin d'année, qui se sont concrétisées par les relèvements d'horaires de travail et des embauchages de personnel.

L'industrie des textiles artificiels a vu son niveau d'emploi diminuer au cours du 1^{er} semestre 1968 du fait de la non-compensation des départs et de quelques licenciements de personnel. Une légère amélioration a été constatée à partir du mois de septembre, avec une reprise des embauchages dans les principales entreprises.

Après une longue période de régression, l'activité a marqué une nette progression dans l'industrie de la *bonneterie* au cours du dernier trimestre 1968 durant lequel on a observé un allongement des horaires de travail et un accroissement des effectifs. Seules, quelques entreprises de la région de Ganges-le-Vigan sont restées à l'écart de ce mouvement général d'expansion, et ont dû, dans quelques cas, procéder à des compressions de personnel.

L'activité devrait se maintenir à un niveau favorable en 1969. Malgré la poursuite des opérations de restructuration qui entraîneront de nouvelles compressions d'effectifs, le niveau des effectifs devrait progressivement se stabiliser.

Si la situation de l'emploi se dégradait, ce qui apparaît actuellement peu probable, la régression se traduirait plutôt par une diminution des horaires de travail que par une diminution des effectifs.

La situation de l'emploi dans les industries de *l'habillement et du travail des étoffes* a suivi une évolution parallèle à celle constatée dans le textile.

Les données statistiques du marché du travail dans ces industries, exprimées en moyennes mensuelles, font ressortir en 1968, par rapport à 1967, pour les métiers de l'utilisation des tissus et matières connexes un accroissement des demandes et des offres d'emploi non satisfaites.

L'examen de ces données aux dates de référence d'avril et d'octobre indique bien l'amélioration sensible enregistrée durant l'année 1968. C'est ainsi qu'au cours de cette année, d'une part, le nombre des demandes a diminué de 11 %, et d'autre part, le nombre des offres a augmenté de 22 %.

La durée du travail s'est constamment accrue durant toute l'année pour se situer en fin d'année au niveau des périodes correspondantes des années 1965 et 1966. Le chômage partiel est en régression sensible par rapport à l'année 1967, mais reste cependant plus important que celui constaté en 1966.

Les effectifs ont progressivement diminué durant les trois premiers trimestres et se sont légèrement accrus pendant le dernier trimestre. Malgré les nombreux embauchages réalisés au cours des derniers mois, le niveau des effectifs en fin d'année est inférieur à ceux des périodes correspondantes des années 1966 et 1967.

D'une manière générale, la situation de l'emploi s'est donc sensiblement améliorée en 1968 dans cette branche d'activité, et tout particulièrement au cours du 4^e trimestre. D'importantes pénuries de main-d'œuvre qualifiée, notamment de mécaniciennes de confection, sont même apparues en fin d'année, qui ont incité les entreprises à étendre leur aire de recrutement et à organiser au sein de leurs ateliers des stages d'adaptation professionnelle afin de s'assurer le personnel nécessaire au plein développement de leur activité.

Les branches les moins actives de ce secteur professionnel ont été la confection militaire et la haute couture qui ont dû pratiquer le chômage partiel et, dans quelques cas, procéder à des licenciements de personnel.

Quelques entreprises, de petite dimension, ont, à la suite des événements de mai et juin 1968 éprouvé des difficultés croissantes pour se maintenir sur le marché en raison de la concurrence et se sont vues contraintes de fermer leurs portes.

On a, d'autre part, noté dans plusieurs régions, un mouvement de concentration des ateliers opéré en vue d'une meilleure utilisation du matériel de production qui a déterminé des compressions d'effectifs.

Les tendances d'évolution constatées en 1968 devraient se poursuivre en 1969. Les créations d'emplois réalisées, notamment par les grandes entreprises, paraissent devoir être plus nombreuses que les compressions de personnel effectuées par les petites entreprises, dont certaines sont contraintes, par la concurrence, à procéder à des licenciements. On peut s'attendre à une stabilisation des effectifs et, vraisemblablement, à une persistance, pour les entreprises en expansion, des difficultés à recruter la main-d'œuvre qualifiée, principalement les mécaniciennes de confection, qu'exige leur développement.

En *Italie*, le niveau de l'emploi dans l'*industrie textile* a diminué au cours du 1^{er} semestre 1968 : de 368 155 unités en moyenne au 1^{er} semestre à 362 376 unités au 2^e trimestre. Cette contraction apparaît plus importante si l'on compare les données du 2^e trimestre 1968 avec celles de 1967 : elle dépasse 3 %, ce qui correspond à une perte de 12 000 travailleurs. On constate ultérieurement une reprise d'activité, notamment dans le Piémont.

Les demandes de travail non satisfaites dans les professions de l'industrie textile dénotent une forte baisse du rythme de diminution au mois d'avril : —13,3 % de 1966 à 1967 et — 3,8 % de 1967 à 1968. Au mois d'octobre, les symptômes de la crise deviennent évidents dans cette branche d'activité, qui étaient déjà apparus sur le niveau de l'emploi. En octobre 1968, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites atteignait 22 100 unités, contre 19 400 unités en octobre 1967, soit une augmentation de près de 14 %.

Les demandes d'emploi enregistrées dans les professions relatives à la production d'*articles d'habillement* ont présenté une évolution similaire à celle concernant le textile ; presque inchangé en 1967 par rapport à 1966 (environ 40 000 unités), le nombre des demandes d'emploi s'est élevé à 44 500 unités en octobre 1968, soit une augmentation de 11 % par rapport à octobre 1967.

Au *Luxembourg*, le chômage a été pratiquement inexistant dans l'industrie textile en 1968 à l'exception toutefois du chômage partiel temporaire dans deux entreprises. Le nombre des offres d'emploi non satisfaites était, tant en avril qu'en octobre 1968, de 8 unités.

Aux *Pays-Bas*, de juin 1967 à juin 1968, la diminution de l'emploi dans l'industrie textile a atteint environ 6 000 personnes, dont 2 500 pour les secteurs du coton, de la rayonne et de la toile et 2 000 environ pour l'industrie lainière.

B 3 — SERVICES

En *Belgique*, l'accroissement structurel de l'emploi dans le secteur tertiaire a été progressivement renforcé par la reprise conjoncturelle.

Dans la catégorie des *employés*, on constate qu'en dépit de l'amélioration de l'emploi, le nombre des demandeurs de cette catégorie a augmenté en 1968 par rapport à 1967, de l'ordre de 3 à 4 000 unités s'élevant à 18 400 unités à fin octobre 1968. Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs, notamment : la prolongation de la scolarité qui fait qu'un nombre proportionnellement plus grand de jeunes recherchent des emplois de bureau, l'augmentation de la population active féminine dont un pourcentage croissant s'oriente vers les activités d'employés ; l'attitude prudente des employeurs dans le recrutement des employés subalternes chaque fois que des vicissitudes conjoncturelles apparaissent ou sont escomptées ; il y a lieu, en outre, de noter qu'un certain nombre d'employés et surtout des employés hautement qualifiés ainsi que le personnel d'encadrement sont recrutés directement par les employeurs et échappent de ce fait aux statistiques du placement qui concernent principalement les employés subalternes.

L'activité des *hôtels, restaurants et cafés* s'est située en 1968 à un niveau un peu inférieur à celui de 1967 du fait notamment que la saison d'été a été moins favorable que l'année précédente. Cette sous-branche d'activité est particulièrement sensible aux influences saisonnières. Le nombre des demandeurs d'emploi qui avait diminué de 159 unités à la fin d'avril 1968, a accusé à nouveau une augmentation de 378 unités à la fin octobre de la même année où l'on comptait 4 400 demandeurs inscrits. Aux mêmes dates, le nombre des offres d'emploi non satisfaites a marqué respectivement une légère augmentation (+31 unités) et une diminution de 102 unités.

Dans la catégorie des *gens de maison* et des *soins personnels*, la reprise conjoncturelle a exercé une influence favorable bien qu'avec un retard plus prononcé que pour d'autres activités. On constate qu'au cours de 1968, le rythme d'accroissement des demandes d'emploi s'est nettement ralenti tandis que les emplois vacants enregistrés par les services de main-d'œuvre ont augmenté tant en avril qu'en octobre d'une cinquantaine d'unités.

En *Allemagne*, d'après des estimations provisoires de l'Office fédéral de statistique, l'emploi total dans les *services publics et privés* (y compris les institutions régionales et les organismes de sécurité sociale), a augmenté en 1968 par rapport aux années précédentes : 6 193 000 personnes occupées en avril 1968 contre 6 129 000 en avril 1967 et 6 026 000 en avril 1966. Parmi les 6 193 000 personnes occupées, on comptait 5 407 000 travailleurs salariés, 186 000 travailleurs familiaux et 599 000 travailleurs indépendants.

Dans le *commerce* et les *transports*, on enregistrait au contraire une diminution des effectifs occupés : 4 635 000 en avril 1968, contre 4 688 000 en avril 1967 et 4 739 000 en avril 1966. Parmi les 4 635 000 travailleurs occupés, on comptait 3 668 000 travailleurs salariés, 239 000 travailleurs familiaux et 726 000 travailleurs indépendants.

Le nombre total des *travailleurs étrangers* occupés dans les services, le commerce et les transports a légèrement augmenté au cours de la période considérée, passant de 332 482 unités en septembre 1966 à 333 372 unités en septembre 1967 et à 338 126 unités à fin septembre 1968. Cet accroissement concerne toutes les activités, à l'exception des transports où le nombre des travailleurs étrangers qui était de 31 792 unités à fin septembre 1966 est descendu à 24 022 unités à fin septembre 1968.

Les offres d'emploi non satisfaites qui, pendant la période de récession avaient nettement diminué dans la plupart des activités ont de nouveau augmenté sous l'influence de l'essor conjoncturel, cependant de façon inégale selon les sous-branches d'activité. Le niveau élevé des offres d'emploi enregistrées en avril 1966 (253 000) n'a toutefois pas été retrouvé, ni en avril (200 000), ni en octobre 1968 (environ 209 000).

L'évolution du chômage fait apparaître que les effets négatifs de la récession se sont fait sentir jusqu'en 1968. On constate que la réduction du chômage a été plus lente dans les services que dans les autres secteurs d'activité. Alors que le nombre des chômeurs avait atteint 142 400 unités environ en avril 1967, il s'élevait encore à 121 700 unités en avril 1968, puis à 82 400 unités en octobre 1968. Cette diminution graduelle est due notamment au fait qu'un certain nombre de travailleurs âgés et aux capacités réduites ont été licenciés et ne répondent plus aux qualifications exigées pour les postes à pourvoir. Il s'ensuit qu'un certain déséquilibre est apparu au moins durant le premier semestre 1968 entre les besoins de nouveau notablement accrus et les disponibilités de main-d'œuvre encore relativement élevées. Cette situation a tendu à se normaliser au cours du second semestre de cette année.

En *France*, la délimitation des activités économiques à englober dans le secteur des *services* soulève un certain nombre de difficultés terminologiques. Il s'agit, de plus, d'un ensemble de branches pour lesquelles les éléments

statistiques de mesure des évolutions de l'emploi dans le court terme ont une base moins large que dans le secteur industriel.

Les différentes données disponibles en matière d'emploi traduisent, cependant, d'une manière générale, une augmentation régulière du volume de l'emploi dans les branches d'activité collectives « tertiaires ». L'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (qui ne touche ni les établissements du secteur des services de moins de 10 salariés, ni le personnel domestique) fait ressortir, pour l'ensemble des activités commerciales et libérales couvertes, un accroissement des effectifs salariés de 1,7 % du 1^{er} janvier 1968 au 1^{er} janvier 1969. Cet accroissement résulte des évolutions suivantes :

— Commerces agricoles et alimentaires	+ 1,2 %
— Commerces non alimentaires	+ 0,9 %
— Banques, assurances, agences	+ 4,8 %
— Spectacles	+ 4,0 %
— Hygiène	+ 2,2 %
— Professions libérales	+ 3,0 %

Il faut rappeler que, pour la même période, le volume des effectifs pour toutes les activités collectives touchées par l'enquête, enregistrait une diminution globale de 0,4 %.

En face de l'augmentation des effectifs, on constate, pour les mêmes activités commerciales et libérales, une décroissance de la *durée hebdomadaire du travail* (qui passe de 44,2 heures au 1^{er} janvier 1963 à 43,7 heures au 1^{er} janvier 1969), alors que, pour l'ensemble des activités, elle est restée stable (45,0 heures). Cette diminution s'explique par une réduction générale de la durée du travail de la catégorie « employés » et par des réductions particulièrement marquées dans les banques, assurances et agences (41,0 heures au 1^{er} janvier 1969 contre 42,9 heures au 1^{er} janvier 1968) et dans les professions libérales (42,8 heures au 1^{er} janvier 1969 contre 44,5 au 1^{er} janvier 1968).

L'examen des statistiques du *marché du travail* confirme la persistance d'un déséquilibre, déjà constaté les années précédentes entre le niveau et le rythme de croissance des demandes et le niveau et le rythme de croissance des offres d'emploi, en dépit du fait que les possibilités d'emploi se sont accrues dans l'ensemble des activités « tertiaires ». Ce phénomène, très marqué en ce qui concerne les emplois de bureau (qu'ils se rattachent à des activités collectives de production ou de services) est également sensible pour les emplois de commerce et assimilés, les emplois des services hôteliers et les emplois des services domestiques et connexes.

Pour les *emplois de bureau*, le décalage excessif qui apparaît entre les demandes d'emploi (38 000 en moyenne annuelle pour 1968) et les offres (1 800) limite la portée des conclusions auxquelles peut conduire le rapprochement de ces données. Mais on doit souligner le caractère régulier du mouvement d'accroissement des demandes, dont le nombre est passé de 30 000 en octobre 1966 à 48 000 en octobre 1968. L'analyse de la structure de ces demandes par sexe et âge montre qu'elles émanent de plus en plus d'une population féminine relativement jeune.

Dans les *emplois de commerce et assimilés*, où le rapport des demandes aux offres est également trop élevé pour être significatif, on constate une amélioration de ce rapport en octobre 1968 qui reflète la forte reprise de la fin de l'année. Par contre, l'amélioration générale de l'activité durant le second semestre 1968 est moins perceptible dans les *services hôteliers*, du fait notamment de facteurs saisonniers. L'augmentation du nombre des demandes d'emploi est constante dans les *services domestiques et connexes*, où le nombre des offres, après avoir décliné en 1967, a augmenté à nouveau au cours du deuxième semestre de 1968.

Dans celles de ces branches qui font traditionnellement appel à la main-d'œuvre étrangère (commerces non alimentaires et hôtellerie, d'une part, services domestiques, d'autre part), le nombre des introductions de travailleurs permanents (17 481) a été inférieur à celui de 1967. Toutefois, si le rythme d'introduction a décliné au cours du 2^e trimestre 1968, par rapport à 1967, il s'est, au contraire, accéléré au cours du 4^e trimestre. Comme les années précédentes, c'est, dans les services, la branche des services domestiques qui a été le principal bénéficiaire de ce courant, avec 11 542 introductions pour l'année 1968.

En *Italie*, dans la catégorie des *dirigeants, employés et subalternes*, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites qui, de 1966 à 1967, avait eu tendance à diminuer, a de nouveau augmenté de +2,9 % en avril et de 17,6 % en octobre 1968 par rapport à l'année précédente. Pour la première fois au cours de la dernière décennie, ce nombre a dépassé 100 000 unités, atteignant 103 029 unités en octobre 1968. Ce fait souligne les difficultés d'emploi rencontrées dans cette catégorie de travailleurs vers laquelle affluent les jeunes à la fin de leurs études.

Dans les *services domestiques*, la tendance à une légère diminution des demandes d'emploi non satisfaites, qui avait été observée les années précédentes, s'est poursuivie au début de 1968 (-1,7 % en avril 1968), alors qu'au contraire, on constate une augmentation en octobre 1968 (+6,6 %).

En ce qui concerne les *services d'hygiène et de santé*, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a subi des variations en sens contraire mais d'une amplitude limitée. L'augmentation la plus forte a été enregistrée en octobre 1968 (+9,1 %), date à laquelle le nombre des demandes d'emploi a atteint son maximum (10 286 unités).

Dans les *services de vente*, les variations du nombre des demandes d'emploi ont été très faibles en 1966 et 1967. En avril 1968, on constate une diminution de 801 unités (-4,2 %) tandis qu'en octobre se produit une augmentation sensible (+1 824 unités, soit +8,6 %).

Enfin, dans l'*hôtellerie*, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites qui avait peu varié en 1966 et 1967 par rapport à l'année précédente, a accusé des modifications notables en 1968 : diminution en avril (-902 unités, soit -3,5 %) et augmentation en octobre (+ 1 113 unités, soit +4,1 %), date à laquelle il a atteint son maximum avec 28 254 unités.

Au *Luxembourg*, dans les *services domestiques*, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites s'est maintenu à un niveau négligeable ; celui des

offres d'emploi non satisfaites qui avait dépassé la centaine au cours des trois années précédentes, n'atteignait plus que 97 et 88 unités respectivement en avril et en octobre 1968.

Dans la catégorie des *employés de bureau*, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été de 31 unités en avril 1968 et de 184 en octobre 1968 ; celui des offres d'emploi non satisfaites de 11 et de 24 unités respectivement aux dates précédentes.

Dans les *hôtels et restaurants*, tandis que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites s'est maintenu à un niveau négligeable en 1968, celui des offres d'emploi non satisfaites a atteint 91 unités en avril 1968 et est descendu à 24 unités en octobre de la même année.

Aux *Pays-Bas*, le secteur des services et administrations publiques a occupé, en moyenne, en 1968, 1 803 000 personnes, soit 28 000 de plus qu'en 1967. Cette augmentation est sensiblement égale à celle de l'année précédente, ce qui souligne la faible influence de la conjoncture sur l'évolution de l'emploi dans ce secteur.

Dans les administrations publiques, l'augmentation des effectifs en 1968 a été limitée par rapport aux années précédentes (environ +2 000 personnes contre +7 000 personnes par an, en moyenne de 1963 à 1967). Cette augmentation relativement modérée est liée à la réduction des effectifs militaires. Abstraction faite de ceux-ci, l'emploi dans les administrations publiques a augmenté de 9 000 unités.

En ce qui concerne la *personnel domestique*, on constate en 1968 que, comme les deux années précédentes, les demandes d'emploi non satisfaites ont continué à augmenter et les offres d'emploi non satisfaites à diminuer. En avril 1968, les demandes ont augmenté de 404 unités (+31,9 %) et en septembre 1968 de 160 unités (+9,3 %) par rapport à l'année précédente. En avril 1968, les offres d'emploi ont diminué de 668 unités (-14,1 %) et en octobre 1968 de 390 unités (-10 %) par rapport à l'année précédente.

Dans la catégorie des *employés de commerce*, les demandes d'emploi ont continué en 1968 à augmenter comme les deux années précédentes : en avril de 3 038 unités (+34,4 %) et en octobre de 834 unités (+6 %) par rapport à l'année précédente. Les offres d'emploi, contrairement à l'année précédente où elles avaient diminué, ont augmenté en avril 1968 (+969 unités, soit +7,9 %) et plus fortement en octobre 1968 (+2 610 unités, soit +26,5 %) par rapport à l'année précédente.

C — TENDANCES D'ÉVOLUTION PAR RÉGIONS

Le présent paragraphe a pour objet de mettre en relief les variations les plus importantes constatées sur le plan régional dans l'évolution de l'emploi et du chômage au cours de la période considérée. Les chiffres globaux qui ont été fournis dans les paragraphes précédents masquent, assez souvent, des disparités au niveau régional. Les mesures de politique régionale développées

par les États membres visent notamment à réduire les déséquilibres de l'emploi entre régions excédentaires et déficitaires en main-d'œuvre.

1. En Belgique, l'augmentation sensible de 1967 à 1968 du nombre d'offres d'emploi non satisfaites se répartit très différemment selon les régions, ainsi qu'il ressort du tableau 18. La comparaison d'octobre 1967 à octobre 1968 fait apparaître que c'est surtout en Flandre occidentale que la proportion a augmenté le plus fortement, passant de 13 à 21,4 % et, dans une moindre mesure, dans la Flandre orientale (de 12,6 à 16,3 %). Cette augmentation du pourcentage dans les Flandres est due principalement à l'accroissement du nombre des emplois disponibles dans le textile, la confection et la construction. Dans le Brabant, malgré une légère diminution, le pourcentage reste élevé (28,4 %), ce qui est la conséquence de la concentration de l'activité économique dans la région bruxelloise. Dans la province d'Anvers, la diminution antérieure du pourcentage s'est poursuivie (28,9 % en 1966, 23,2 % en 1967 et 18,5 % en 1968). Dans le Hainaut et la province de Liège, les pourcentages accusent une nouvelle diminution.

La proportion est particulièrement faible (1,5 % seulement du total des emplois enregistrés) dans le Limbourg où cependant la population d'âge actif est en forte croissance.

TABLEAU 18

Belgique

Modifications intervenues dans la répartition géographique des offres d'emploi non satisfaites

(en %)

Provinces	Fin octobre 1966	Fin octobre 1967	Fin octobre 1968
Anvers	28,9	23,2	18,5
Flandre occidentale	16,1	13,0	21,4
Flandre orientale	18,2	12,6	16,3
Limbourg	3,1	1,6	1,5
Brabant	22,2	29,7	28,4
Hainaut	3,3	8,9	6,0
Liège	6,0	9,1	6,0
Luxembourg	1,2	0,8	0,8
Namur	1,0	1,1	1,1
%	100,0	100,0	100,0
Total (en unités)	6 637	3 655	5 374

Les tableaux 19 et 20 font ressortir les modifications intervenues dans la répartition géographique des demandes d'emploi au cours de la période considérée.

TABLEAU 19

Belgique

*Modifications intervenues dans la répartition géographique
des demandes d'emploi non satisfaites (hommes)*

(en %)

Provinces	Fin octobre 1966	Fin octobre 1967	Fin octobre 1968
Anvers	14,4	14,4	14,0
Flandre occidentale	11,9	11,0	10,5
Flandre orientale	13,7	12,5	13,0
Limbourg	7,4	9,1	8,9
Brabant	13,6	13,5	13,1
Hainaut	17,4	16,5	16,6
Liège	18,5	19,3	20,3
Luxembourg	0,8	1,3	1,2
Namur	2,3	2,4	2,4
%	100,0	100,0	100,0
Total (en unités)	40 534	58 466	62 539

TABLEAU 20

Belgique

*Modifications intervenues dans la répartition géographique
des demandes d'emploi (femmes)*

(en %)

Provinces	Fin octobre 1966	Fin octobre 1967	Fin octobre 1968
Anvers	10,4	11,6	12,2
Flandre occidentale	11,1	9,2	8,2
Flandre orientale	11,2	13,1	12,4
Limbourg	5,4	8,3	7,5
Brabant	16,4	15,7	14,9
Hainaut	24,0	21,9	22,7
Liège	17,2	16,7	18,4
Luxembourg	0,7	0,7	0,7
Namur	3,6	2,8	3,0
%	100,0	100,0	100,0
Total (en unités)	17 909	29 018	34 573

Les variations des pourcentages relatives aux demandes d'emploi émanant des hommes ne dépassent pas 1 %. La plus forte augmentation est celle qu'on relève dans la province de Liège : 19,3 % à la fin d'octobre 1967 et 20,3 %

à la fin d'octobre 1968. Les demandes d'emploi concernant les travailleurs féminins ont subi des modifications plus importantes que celles concernant les hommes. C'est surtout dans la province de Liège que le pourcentage est également en augmentation (16,7 % à la fin d'octobre 1967 et 18,4 % à la fin d'octobre 1968) ainsi que dans le Hainaut (21,9 % en 1967 et 22,7 % en 1968). On constate notamment que le nombre des demandes d'emploi a augmenté le plus sensiblement dans les provinces de Liège et du Hainaut.

Enfin, il convient de signaler l'influence exercée par l'application des lois d'expansion économique sur les marchés régionaux de l'emploi.

Les lois du 17 et du 18 juillet 1959 et celle du 14 juillet 1966 avaient édicté des mesures particulières en vue de promouvoir l'extension et la création d'industries ainsi que pour l'industrialisation des régions économiquement en retard.

Pendant les trois premiers trimestres de 1968, l'application de ces lois a donné lieu à la création de quelque 18 700 emplois nouveaux. Le nombre d'emplois créés pendant la période correspondante de 1967 ayant été de 13 250, l'augmentation se chiffre à plus de 5 000 unités en 1968.

Le tableau 21 permet de constater l'incidence considérable qu'a eue l'application de la loi du 14 juillet 1966 sur le nombre global des emplois créés en 1968.

TABLEAU 21

Belgique

Évolution du nombre des emplois créés en 1968 en application des lois d'expansion économique

(en unités)

	1 ^{er} trimestre 1968	2 ^e trimestre 1968	3 ^e trimestre 1968	4 ^e trimestre 1968
Loi du 14 juillet 1966	1 822	7 465	2 619	
Lois des 17 et 18 juillet 1959	3 009	2 255	1 520	
	4 831	9 720	4 139	6 000 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Estimations.

Les tableaux 22 et 23 indiquent la répartition régionale et par secteur professionnel des emplois à créer en application des lois des 17 et 18 juillet 1959 et de la loi du 14 juillet 1966.

2. En *république fédérale d'Allemagne*, le nouvel essor conjoncturel qui, déjà, à partir du début de l'année 1968, a provoqué, au total, un accroissement des besoins en main-d'œuvre et une diminution constante du chômage, a fait sentir, à des degrés variables, ses effets favorables sur le plan régional. Dans les régions caractérisées par une faiblesse structurelle, l'évolution

TABLEAU 22

Belgique

Répartition régionale des emplois à créer en application des lois
des 17 et 18 juillet 1959 et de la loi du 14 juillet 1966

(en unités)

Provinces	De 1959 à fin 1967	Total des 3 premiers trimestres 1968	4 ^e trimestre 1968 (estimation)	Prévisions 1969
Flandre occidentale	24 346	2 351	800	3 000
Flandre orientale	26 460	3 151	600	2 500
Anvers	35 634	2 668	900	3 800
Limbourg	18 794	2 278	800	3 100
Brabant	15 520	1 981	400	2 300
Hainaut	20 943	4 039	1 600	5 500
Liège	13 622	1 778	800	2 400
Namur	2 580	282	50	200
Luxembourg	937	162	50	200
Total	158 836	18 690	6 000	23 000

TABLEAU 23

Belgique

Répartition, par grand secteur d'activité, des emplois à créer en application
des lois des 17 et 18 juillet 1959 et de la loi du 14 juillet 1966

(en unités)

Période	Trans- formation des métaux	Hauts fourneaux et aciéries	Chimie	Textile et vêtement	Divers	Total
De 1959 à fin 1967	74 988	15 499	15 681	23 827	28 841	158 836
Total des 3 premiers trimestres 1969	6 848	299	1 901	4 424	5 218	18 690
Estimation 4 ^e trimestre 1968	2 300	100	600	1 500	1 500	6 000
Prévisions 1969	10 000	500	2 500	6 000	4 000	23 000

d'ensemble favorable s'est répercutée sur le marché de l'emploi de façon plus hésitante que dans celles qui connaissent une structure plus équilibrée sur le plan économique et du marché de l'emploi.

L'Institut fédéral du placement et de l'assurance-chômage a contribué, en conséquence, de façon plus intensive en 1968 à l'application des mesures

d'amélioration structurelle prises par la Fédération, les « Länder » et les communes. Le comité de direction de cet institut a prélevé sur les réserves, au total et seulement pour l'année 1968, la somme de 746,6 millions de DM.

Dans les circonscriptions administratives régionales de la Rhénanie du Nord-Westphalie et de la Rhénanie-Palatinat-Sarre, les modifications structurelles qui se sont poursuivies en 1968 dans les charbonnages ont également exercé des effets sur la situation du marché de l'emploi. Les taux du chômage dans ces deux circonscriptions sont restés de loin supérieurs au niveau moyen pour la Fédération.

Dans les circonscriptions administratives régionales de Schleswig-Holstein-Hambourg, Basse-Saxe-Brême, Hesse, Bavière du Nord et Bavière du Sud, l'évolution d'ensemble s'est répercutée de façon généralement favorable, tandis que, dans les circonscriptions voisines de la frontière orientale, elle s'est manifestée seulement de façon hésitante. Bien que les taux du chômage dans les circonscriptions mentionnées ci-dessus, à l'exception de la Basse-Saxe-Brême, se soient maintenus généralement dans la moyenne fédérale, ils l'ont en partie largement dépassée dans les circonscriptions voisines de la frontière orientale.

Les tableaux 24 et 25 montrent l'évolution des offres d'emploi et du chômage dans les différents offices régionaux aux mois d'avril et d'octobre des années 1966, 1967 et 1968. Pour l'appréciation des données chiffrées contenues dans ces tableaux, il faut tenir compte des dimensions différentes des circonscriptions d'offices régionaux du travail.

Il convient, par ailleurs, de noter que l'Institut fédéral du placement et de l'assurance-chômage effectue, depuis 1955, une enquête annuelle sur les entreprises transplantées ou créées et, depuis 1966, sur les entreprises cessant leur activité. L'exploitation de cette enquête est assurée par l'Institut pour l'aménagement du territoire à Bad Godesberg. Les résultats en sont publiés tous les deux ans par le ministère du travail et des affaires sociales dans une brochure complète intitulée « Le lieu d'implantation des entreprises industrielles dans la république fédérale d'Allemagne ».

3. En France, les mouvements qui ont affecté, en 1968, les évolutions de l'emploi au niveau des régions, reflètent, dans une assez large mesure, les tendances globales indiquées plus haut. L'amélioration de la situation sur le marché du travail entre le 1^{er} et le 2^e semestre apparaît comme très générale : les données statistiques, aux *dates de référence*, montrent que si le nombre des demandes d'emploi a continué de croître, mais de façon limitée, dans la plupart des régions entre avril et octobre (tableaux 26 et 27), les offres d'emploi ont enregistré une croissance, parfois très importante au cours de la même période dans 18 régions sur 21, de sorte que leur niveau à la fin d'octobre 1968 était, dans 18 régions également, très supérieur à ce qu'il était un an plus tôt (tableaux 28 et 29).

Le recours aux données exprimées en *moyennes mensuelles* sur l'ensemble de l'année, qui a pour inconvénient d'estomper les effets de la reprise du dernier trimestre, permet, par contre, de mieux situer les évolutions respectives des régions les unes par rapport aux autres. Ces données font ainsi

TABLEAU 24
République fédérale d'Allemagne
Évolution des offres insatisfaites par circonscription administrative régionale

Offices régionaux	Offres insatisfaites à la fin du mois											
	Avril						Octobre					
	1966		1967		1968		1966		1967		1968	
	milliers	‰	milliers	‰	milliers	‰	milliers	‰	milliers	‰	milliers	‰
Schleswig-Holstein-Hambourg	48,3	8,1	24,9	8,4	29,5	6,6	35,2	8,1	20,9	6,7	36,6	6,3
Basse-Saxe-Brême	69,0	11,6	32,8	11,0	47,3	10,7	48,3	11,1	33,7	10,9	57,1	9,8
Rhénanie du Nord-Westphalie	164,8	27,7	75,7	25,6	149,9	27,1	120,2	27,6	84,9	27,4	168,5	28,9
Hesse	57,3	9,6	30,1	10,2	41,7	9,4	47,4	10,8	32,7	10,6	59,6	10,2
Rhénanie-Palatinat-Sarre	29,9	5,0	13,8	4,7	20,4	4,6	20,3	4,6	13,9	4,5	26,2	4,5
Bade-Wurtemberg	105,0	17,6	54,7	18,5	91,9	20,7	74,9	17,2	60,8	19,6	113,8	19,6
Bavière du Nord	41,7	7,0	18,3	6,2	29,7	6,7	30,0	6,9	17,1	5,5	41,0	7,1
Bavière du Sud	56,4	9,5	32,2	10,9	42,8	9,7	40,6	9,3	30,7	9,9	51,2	8,8
Berlin	23,3	3,9	13,3	4,5	20,2	4,5	19,3	4,4	15,4	4,9	28,0	4,8
Territoire fédéral	595,7	100,0	295,8	100,0	443,4	100,0	436,2	100,0	310,1	100,0	582,1	100,0

TABLEAU 25

République fédérale d'Allemagne

Évolution du chômage par circonscription administrative régionale

Offices régionaux	Chômeurs à la fin du mois											
	Avril						Octobre					
	1966		1967		1968		1966		1967		1968	
	milliers	% (1)	milliers	% (2)	milliers	% (2)	milliers	% (1)	milliers	% (2)	milliers	% (2)
Schleswig-Holstein-Hambourg	10,2	0,6	35,6	2,2	24,8	1,6	10,3	0,6	26,2	1,7	13,8	0,9
Basse-Saxe-Brême	21,5	0,8	89,1	3,4	58,2	2,3	22,8	0,8	56,0	2,1	30,9	1,2
Rhénanie du Nord-Westphalie	36,9	0,5	157,7	2,6	108,3	1,8	51,9	0,7	124,6	2,0	67,7	1,1
Hesse	9,2	0,5	34,3	1,8	20,8	1,1	10,8	0,6	26,0	1,3	11,3	0,6
Rhénanie-Palatinat-Sarre	8,3	0,5	43,3	2,9	31,6	2,2	10,5	0,7	32,4	2,1	15,9	1,1
Bade-Wurtemberg	4,1	0,1	27,0	0,8	12,0	0,4	6,9	0,2	18,3	0,6	6,5	0,2
Bavière du Nord	12,6	0,7	55,9	3,5	34,4	2,2	13,5	0,8	37,0	2,3	14,0	0,9
Bavière du Sud	12,3	0,6	41,1	2,2	29,7	1,6	12,6	0,7	27,7	1,5	14,1	0,7
Berlin	6,0	0,7	17,3	1,9	11,1	1,3	6,6	0,7	12,6	1,4	6,0	0,7
Territoire fédéral	121,3	0,5	501,3	2,3	330,9	1,6	145,8	0,6	360,8	1,7	180,2	0,9

(1) Chômeurs en pourcentage du total des salariés à la fin de 1963 (ouvriers, employés, fonctionnaires occupés et chômeurs).

(2) Chômeurs en pourcentage du total des salariés, d'après le micro-recensement.

apparaître, d'une part, un accroissement du nombre des demandes d'emploi non satisfaites dans toutes les régions, à l'exception de la Lorraine et de l'Alsace, et, d'autre part, un accroissement du nombre des offres d'emploi non satisfaites, sauf dans les régions Centre, Pays de la Loire, Auvergne et Languedoc.

L'accroissement des demandes d'emploi non-satisfaites a été le plus important dans la région parisienne, dans les régions qui supportent de grandes métropoles régionales (Rhône-Alpes, Provence-Côte d'Azur, Nord, Midi-Pyrénées) et dans les régions, jusqu'ici peu industrialisées, du Massif Central (Auvergne et Limousin). Il a été le plus faible dans les régions de l'Ouest (Pays de la Loire et Bretagne) et dans la région Centre.

L'accroissement *des offres* a été, proportionnellement, le plus net dans les régions industrialisées du Nord-Est (Champagne, Picardie, Lorraine, Alsace), dans le Limousin, le Midi-Pyrénées et la Provence-Côte d'Azur. Il

TABLEAU 26

France

Évolution, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
(à la fin d'avril)

Régions	1966	1967	1968	Différences			
				1967/1966		1968/1967	
				en unités	en %	en unités	en %
Région parisienne	33 723	46 002	66 367	+ 12 279	+ 36,4	+ 20 365	+ 56,4
Champagne	1 241	2 126	2 994	+ 885	+ 71,3	+ 868	+ 40,8
Picardie	2 961	4 372	5 790	+ 1 411	+ 47,7	+ 1 418	+ 32,4
Haute Normandie	3 251	3 908	5 073	+ 657	+ 20,2	+ 1 165	+ 29,8
Centre	3 711	6 691	7 823	+ 2 980	+ 80,3	+ 1 132	+ 16,9
Nord	10 275	17 019	25 171	+ 6 744	+ 56,3	+ 8 152	+ 47,9
Lorraine	3 581	7 257	6 986	+ 3 676	+ 102,7	— 271	— 3,7
Alsace	1 661	2 098	2 383	+ 437	+ 26,3	+ 285	+ 13,6
Franche-Comté	1 194	1 154	1 691	— 40	— 3,4	+ 537	+ 46,5
Basse-Normandie	3 191	3 306	3 920	+ 115	+ 3,6	+ 614	+ 18,6
Pays de la Loire	8 624	9 251	10 327	+ 627	+ 7,3	+ 1 076	+ 11,6
Bretagne	9 030	9 783	11 229	+ 753	+ 8,3	+ 1 446	+ 14,8
Limousin	1 249	1 353	2 163	+ 104	+ 8,3	+ 810	+ 59,9
Auvergne	2 682	3 078	4 395	+ 396	+ 14,8	+ 1 317	+ 42,8
Poitou-Charentes	3 499	4 388	5 508	+ 889	+ 25,4	+ 1 120	+ 25,5
Aquitaine	8 894	10 594	13 063	+ 1 700	+ 19,1	+ 2 469	+ 25,0
Midi-Pyrénées	6 025	6 069	8 132	+ 44	+ 0,7	+ 2 063	+ 34,0
Bourgogne	2 474	2 600	3 612	+ 126	+ 5,1	+ 1 012	+ 38,9
Rhône-Alpes	10 139	11 264	17 429	+ 1 125	+ 11,1	+ 6 165	+ 54,7
Languedoc-Roussillon	8 079	8 774	10 979	+ 695	+ 8,6	+ 2 205	+ 25,1
Provence-Côte d'Azur	20 060	27 568	35 550	+ 7 508	+ 37,4	+ 7 982	+ 29,0
Ensemble de la France	145 544	188 655	250 585	+ 43 111	+ 29,6	+ 61 930	+ 32,8

convient de remarquer que l'augmentation des offres qui porte sur des nombres peu élevés dans les régions Limousin et Provence-Côte d'Azur n'est pas significative. L'augmentation des offres a été la moins sensible dans les régions Nord, Haute-Normandie, Poitou-Charentes et Aquitaine.

TABLEAU 27

France

Évolution, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
(à la fin d'octobre)

Régions	1966	1967	1968	Différences			
				1967/1966		1968/1967	
				en unités	en %	en unités	en %
Région parisienne	35 655	53 477	66 283	+ 17 822	+ 50,0	+ 12 806	+ 23,9
Champagne	1 858	3 342	3 341	+ 1 484	+ 79,9	— 1	0
Picardie	3 154	5 002	5 758	+ 1 848	+ 58,6	+ 756	+ 15,1
Haute Normandie	3 541	4 857	5 261	+ 1 316	+ 37,2	+ 404	+ 8,3
Centre	4 355	7 611	7 304	+ 3 256	+ 74,8	— 307	— 4
Nord	12 486	22 157	26 782	+ 9 671	+ 77,5	+ 4 625	+ 20,9
Lorraine	4 662	8 506	6 781	+ 3 844	+ 82,5	— 1 725	— 20,3
Alsace	2 121	2 773	2 287	+ 652	+ 30,7	— 486	— 17,5
Franche-Comté	1 416	1 872	2 008	+ 456	+ 32,2	+ 136	+ 7,3
Basse-Normandie	3 086	3 493	4 186	+ 407	+ 13,2	+ 693	+ 19,8
Pays de la Loire	8 822	9 861	11 782	+ 1 039	+ 11,8	+ 1 921	+ 19,5
Bretagne	8 666	10 096	11 685	+ 1 430	+ 16,5	+ 1 589	+ 15,7
Limousin	1 293	1 797	2 742	+ 504	+ 39,0	+ 945	+ 52,6
Auvergne	2 744	3 627	4 919	+ 883	+ 32,2	+ 1 292	+ 35,6
Poitou-Charentes	3 500	4 787	5 835	+ 1 287	+ 36,8	+ 1 048	+ 21,9
Aquitaine	8 359	10 576	13 075	+ 2 217	+ 26,5	+ 2 499	+ 23,6
Midi-Pyrénées	6 041	7 106	9 300	+ 1 065	+ 17,6	+ 2 194	+ 30,9
Bourgogne	2 752	3 753	4 067	+ 1 001	+ 36,4	+ 314	+ 8,4
Rhône-Alpes	10 531	15 035	19 475	+ 4 504	+ 42,8	+ 4 440	+ 29,5
Languedoc-Roussillon	8 073	9 228	11 239	+ 1 155	+ 14,3	+ 2 011	+ 21,8
Provence-Côte d'Azur	20 540	28 039	36 682	+ 7 499	+ 36,5	+ 8 643	+ 30,8
Ensemble de la France	153 655	216 995	260 792	+ 63 340	+ 41,2	+ 43 797	+ 20,2

Considérées dans leur ensemble, les données du marché du travail indiquent donc que la situation de l'emploi s'est le plus nettement améliorée dans les régions du Nord-Est (Champagne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté et Bourgogne) où des possibilités d'emploi accrues ont permis de réaliser, notamment à partir du mois de septembre, un grand nombre de placements. L'amélioration du marché du travail a principalement résulté de la reprise de l'expansion dans les industries mécaniques et électriques fortement implantées dans ces régions, et, à un moindre degré, des progrès réalisés par l'industrie textile après une longue période de stagnation. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée et spécialisée, notamment sur machine, a été particulièrement accusée

dans certaines localités. Malgré l'effort accompli par les entreprises en vue d'étendre leur zone de recrutement et l'appoint de travailleurs étrangers, d'importants besoins sont demeurés insatisfaits.

En revanche, l'amélioration est moins marquée dans la région parisienne et la région Nord, tandis que les régions du Sud (Aquitaine, Languedoc, Provence-Côte d'Azur) et la région Auvergne ont vu leur situation se dégrader.

L'évolution moins favorable dans la région parisienne est due à la faiblesse de l'activité dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics, au fléchissement observé dans plusieurs secteurs, notamment dans l'habillement et le travail des étoffes et les industries polygraphiques, ainsi qu'à l'accélération du mouvement de décentralisation d'établissements industriels ou commerciaux vers la province qui a contribué au resserrement des possibilités d'emploi.

Dans le Nord, où la situation dans les industries de base ne s'est améliorée qu'en fin d'année, les opérations de réorganisation de structures des entreprises ont continué de peser sur l'évolution du marché du travail.

Dans les régions du Sud (Aquitaine, Languedoc et Provence-Côte d'Azur), l'évolution défavorable du marché du travail est imputable au déséquilibre persistant des activités économiques, résultant principalement de l'insuffisance de l'industrialisation dans ces régions. Les activités industrielles, déjà peu développées, y sont en outre mal équilibrées : le bâtiment occupe une place trop importante et les autres secteurs représentés sont, soit en déclin, soit de faibles utilisateurs de main-d'œuvre. En Auvergne, où le mouvement d'accroissement des demandes d'emploi non satisfaites et de régression des offres a été le plus accentué, la trop forte prépondérance du secteur agricole et l'insuffisance du développement de l'industrie et des activités tertiaires n'ont pas permis le maintien du niveau d'emploi de l'année 1967.

En 1969, l'expansion de l'activité économique devrait continuer à se manifester dans les régions du Nord-Est. Certaines pénuries de main-d'œuvre, déjà très sensibles à la fin de l'année 1968, risquent même de s'accroître dans ces régions et d'y freiner le développement des entreprises.

Les régions de l'Ouest, du Centre et du Sud, qui ont, quoique à un moindre degré, bénéficié de l'effet de la reprise générale de l'activité économique de la fin de l'année, risquent à nouveau d'apparaître, en cas de stabilisation de l'activité, comme assez fortement excédentaires en main-d'œuvre.

4. En Italie, l'évolution en 1968 de la répartition, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites, s'est manifestée de façon divergente aux mois d'avril et d'octobre, ainsi qu'il ressort des tableaux 30 et 31. En avril 1968, on constate que, pour l'ensemble du pays, le nombre total des demandes est descendu au-dessous de 1 million, ce qui correspond à une diminution de 118 832 unités (—10,6 %) par rapport à l'année précédente. A des degrés divers, toutes les régions ont bénéficié de cette réduction globale des demandes d'emploi et notamment : Emilie-Romagne (—18 837 unités, soit —15,8 %), Sicile (—16 860 unités, soit —13,2 %), Basilicate (—3 422 unités, soit —14,4 %), Latium (—7 774 unités, soit —13,8 %).

TABLEAU 28

France

*Évolution, par régions, des offres d'emploi non satisfaites
(à la fin d'avril)*

Régions	1966	1967	1968	Différences			
				1967/1966		1968/1967	
				en unités	en %	en unités	en %
Région parisienne	3 927	2 852	2 389	- 1 075	- 27,4	- 463	- 16,2
Champagne	1 338	1 630	1 996	+ 292	+ 21,8	- 366	- 22,4
Picardie	1 930	1 360	1 312	- 570	- 29,5	- 48	- 3,5
Haute Normandie	919	721	741	- 198	- 21,5	+ 20	+ 2,8
Centre	2 719	2 566	1 828	- 153	- 5,6	- 738	- 28,8
Nord	9 010	6 615	6 120	- 2 395	- 26,6	- 495	- 7,5
Lorraine	2 748	3 521	4 239	+ 773	+ 28,1	+ 718	+ 20,4
Alsace	3 079	2 844	2 870	- 235	- 7,6	+ 26	+ 0,9
Franche-Comté	856	874	987	+ 18	+ 2,1	+ 113	+ 12,9
Basse-Normandie	677	655	956	- 22	- 3,2	+ 301	+ 45,9
Pays de la Loire	605	910	403	+ 305	+ 50,4	- 507	- 55,7
Bretagne	652	828	955	+ 176	+ 27	+ 127	+ 15,3
Limousin	276	315	411	+ 39	+ 14,1	+ 96	+ 30,5
Auvergne	627	575	354	- 52	- 8,3	- 221	- 38,4
Poitou-Charentes	466	428	586	- 38	- 8,2	+ 158	+ 36,9
Aquitaine	1 028	822	749	- 206	- 20,0	- 73	- 8,9
Midi-Pyrénées	1 166	1 200	1 510	+ 34	+ 2,9	+ 310	+ 25,8
Bourgogne	1 922	1 413	1 398	- 509	- 26,5	- 15	- 1,06
Rhône-Alpes	4 452	4 496	6 578	+ 44	+ 1,0	+ 82	+ 1,8
Languedoc-Roussillon	336	608	282	+ 272	+ 81,0	- 326	- 53,6
Provence-Côte d'Azur	408	412	2 308	+ 4	+ 1,0	+ 1 896	+ 460,2
Ensemble de la France	39 141	35 645	36 971	- 3 496	- 8,9	+ 1 326	+ 3,7

En octobre 1968, le nombre total des demandes d'emploi a atteint 1 042 702 unités, soit une augmentation de 4 158 unités (+ 0,4 %) par rapport à l'année précédente. Alors que dans toutes les régions du centre et du midi, à l'exception de la Sardaigne et des Marches, on observe une réduction des demandes par rapport à l'année précédente, dans les régions septentrionales, à l'exception de Frioul-Vénétie Julienne et de l'Emilie-Romagne, on constate, au contraire, une augmentation à laquelle ont contribué, dans une certaine mesure, les migrations de main-d'œuvre du Sud vers le Nord. Le solde positif de ces migrations peut être estimé à environ 120 000 personnes.

Par ailleurs, il convient de noter que seulement dans les six régions de l'Italie méridionale et insulaire (de la Campanie à la Sardaigne, à l'exclusion des Abruzzes-Molise), le total des demandes d'emploi est à peine inférieur à 50 % de l'ensemble des demandes d'emploi enregistrées en Italie : 479 473 en avril 1968 sur un total de 998 553 et 502 059 en octobre 1968 sur un total de 1 042 702.

TABLEAU 29

France

Évolution, par régions, des offres d'emploi non satisfaites
(à la fin d'octobre)

Régions	1966	1967	1968	Différences			
				1967/1966		1968/1967	
				en unités	en %	en unités	en %
Région parisienne	3 363	2 378	4 476	- 985	- 29,3	+ 2 098	+ 88,2
Champagne	2 001	1 911	3 076	- 90	- 4,5	+ 1 165	+ 61
Picardie	1 613	1 461	2 264	- 152	- 9,4	+ 803	+ 55
Haute-Normandie	1 262	793	779	- 469	- 37,2	- 14	- 1,8
Centre	2 641	1 517	2 130	- 1 124	- 42,6	+ 613	+ 40,4
Nord	8 726	5 912	8 984	- 2 814	- 32,2	+ 3 072	+ 52
Lorraine	3 411	2 988	4 525	- 4 223	- 12,4	+ 1 537	+ 51,4
Alsace	3 303	2 390	3 349	- 913	- 27,6	+ 959	+ 40,1
Franche-Comté	1 077	683	1 133	- 394	- 36,6	+ 450	+ 65,9
Basse-Normandie	601	563	881	- 38	- 6,3	+ 318	+ 56,5
Pays de la Loire	425	413	728	- 12	- 2,8	+ 315	+ 76,3
Bretagne	477	547	1 143	+ 70	+ 14,7	+ 596	+ 109
Limousin	412	176	397	- 236	- 57,3	+ 221	+ 125,6
Auvergne	498	407	607	- 91	- 18,3	+ 200	+ 49,1
Poitou-Charentes	434	653	557	+ 219	+ 50,5	- 96	- 14,7
Aquitaine	889	759	850	- 168	- 18,1	+ 91	+ 12
Midi-Pyrénées	1 615	813	1 300	- 76	- 8,5	+ 487	+ 59,9
Bourgogne	4 342	1 007	1 948	- 608	- 37,5	+ 941	+ 93,4
Rhône-Alpes	236	3 800	5 629	- 542	- 12,5	+ 1 829	+ 48,1
Languedoc-Roussillon	407	404	302	+ 168	+ 71,2	- 102	- 25,2
Provence-Côte d'Azur	927	402	615	- 5	- 1,2	+ 213	+ 53
Ensemble de la France	38 660	29 977	45 673	- 8 683	- 22,5	+ 15 696	+ 52,4

5. Aux Pays-Bas, l'évolution de la répartition, par provinces, de la main-d'oeuvre occupée dans l'industrie et les mines et la construction (bâtiment), montre que si, dans l'ensemble, le niveau de l'emploi dans ces branches est resté à peu près inchangé de 1967 à 1968, il existe des différences d'évolution d'une province à l'autre. L'évolution a été défavorable pour l'ensemble de l'industrie dans les provinces d'Overijssel et du Limbourg où l'emploi a diminué de 2 800 et de 4 200 unités respectivement pour l'ensemble de ces deux secteurs. Ce mouvement résulte spécialement de la diminution de l'emploi dans l'industrie textile et dans les mines.

Le tableau 33 fait apparaître l'évolution de la répartition, par provinces, de la réserve de main-d'oeuvre masculine et féminine (en moyenne annuelle). Seule, la province de Drenthe a connu une baisse du chômage de quelque importance de 1967 à 1968. C'est d'ailleurs cette province qui compte encore la réserve de main-d'oeuvre la plus considérable, soit 5 % de la population salariée ; elle est suivie par le Limbourg avec 4,1 %. A l'opposé, la

TABLEAU 30

Italie

Répartition, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
(à la fin d'avril)

Régions	1966	1967	1968	Différences			
				1967/1966		1968/1967	
				en unités	en %	en unités	en %
Piémont	60 328	47 748	44 196	- 12 580	- 20,9	- 3 552	- 7,4
Val d'Aoste	1 519	1 207	966	- 312	- 20,5	- 241	- 20,0
Lombardie	116 658	91 848	84 878	- 24 810	- 21,3	- 6 970	- 7,6
Trentino-Haut-Adige	14 533	12 654	12 239	- 1 879	- 12,9	- 415	- 3,3
Vénétie	87 441	71 385	62 196	- 16 056	- 18,4	- 9 189	- 12,9
Frioul-Vénétie Julienne	25 522	21 877	19 969	- 3 645	- 14,3	- 1 908	- 8,7
Ligurie	27 060	22 462	19 502	- 4 598	- 17,0	- 2 960	- 13,2
Emilie-Romagne	141 809	119 146	100 309	- 22 663	- 16,0	- 18 837	- 15,8
Toscane	61 400	49 708	45 961	- 11 692	- 19,0	- 3 747	- 7,5
Ombrie	27 293	24 784	22 395	- 2 509	- 9,2	- 2 389	- 9,6
Marches	30 925	26 310	24 138	- 4 615	- 14,9	- 2 172	- 8,3
Latium	59 223	56 137	48 363	- 3 086	- 5,2	- 7 774	- 13,8
Abruzzes-Molise	43 288	42 601	37 668	- 687	- 1,6	- 4 933	- 11,6
Campanie	173 749	169 509	159 370	- 4 240	- 2,4	- 10 139	- 6,0
Pouilles	117 963	117 988	104 373	+ 25	+ 0,0	- 13 615	- 11,5
Basilicate	22 705	23 759	20 337	+ 1 054	+ 4,6	- 3 422	- 14,4
Calabre	62 383	60 420	52 769	- 1 963	- 3,2	- 7 651	- 12,7
Sicile	114 186	128 138	111 278	+ 13 952	+ 12,2	- 16 860	- 13,2
Sardaigne	31 878	29 704	27 646	- 2 174	- 6,8	- 2 058	- 6,9
Total	1 219 863	1 117 385	998 553	- 102 478	- 8,4	- 118 832	- 10,6

situation dans les provinces occidentales se caractérise par une réserve de main-d'œuvre de 1 % environ. L'incidence de l'évolution conjoncturelle des deux dernières années sur la situation du chômage n'a guère été sensible dans cette partie du pays.

TABLEAU 31

Italie

Répartition, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
(à la fin d'octobre)

Régions	1966	1967	1968	Différences			
				1967/1966		1968/1967	
				en unités	en %	en unités	en %
Piémont	52 185	42 731	47 195	— 9 454	— 18,1	+ 4 464	+ 10,4
Val d'Aoste	1 116	946	1 262	— 170	— 15,2	+ 316	+ 33,4
Lombardie	98 465	83 373	95 545	— 15 092	— 15,3	+ 12 172	+ 14,6
Trentino-Haut-Adige	11 717	10 018	10 882	— 1 699	— 14,5	+ 864	+ 8,6
Vénétie	71 845	62 152	62 832	— 9 693	— 13,5	+ 680	+ 1,1
Frioul-Vénétie-Julienne	22 976	20 629	19 276	— 2 347	— 10,2	— 1 353	— 6,6
Ligurie	25 706	22 623	23 030	— 3 083	— 12,0	+ 407	+ 1,8
Emilie-Romagne	126 865	106 977	104 812	— 19 988	— 15,8	— 2 065	— 1,9
Toscane	53 132	44 943	45 996	— 8 189	— 15,4	+ 1 053	+ 2,3
Ombrie	23 017	21 318	20 785	— 1 699	— 7,4	— 533	— 2,5
Marches	26 164	24 168	24 795	— 1 996	— 7,6	+ 628	+ 2,6
Latium	62 042	54 260	52 653	— 7 782	— 12,5	— 1 607	— 3,0
Abruzzes-Molise	34 177	32 684	31 579	— 1 493	— 4,4	— 1 105	— 3,4
Campanie	159 128	153 573	152 533	— 5 555	— 3,5	— 1 040	— 0,7
Pouilles	131 029	130 082	125 897	— 947	— 0,7	— 4 185	— 3,2
Basilicate	17 995	18 557	17 570	+ 562	+ 3,1	— 987	— 5,3
Calabre	53 719	52 522	52 363	— 1 197	— 2,2	— 159	— 0,3
Sicile	118 850	126 411	122 151	+ 7 561	+ 6,4	— 4 260	— 3,4
Saraigne	31 084	30 677	31 545	— 407	— 1,3	+ 868	+ 2,8
Total	1 121 212	1 038 544	1 042 702	— 82 668	— 7,4	+ 4 158	+ 0,4

TABLEAU 32

Pays-Bas

Évolution de la répartition, par provinces, de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie et les mines et la construction (bâtiment)

Provinces	Industrie et mines			Industrie du bâtiment		
	Juin 1968	Différence par rapport à juin 1967		Juin 1968	Différence par rapport à juin 1967	
	unités	unités	‰	unités	unités	‰
Groningue	40 400	+ 100	—	8 500	+ 1 700	+25
Frise	32 300	+ 500	+ 1	8 300	+ 900	+12
Drenthe	26 900	+ 1 000	+ 4	7 200	+ 1 100	+19
Overijssel	94 500	— 2 700	— 3	15 000	— 100	— 1
Gueldre	125 500	— 100	—	19 700	+ 2 000	+11
Utrecht	51 200	— 700	— 1	11 900	+ 1 700	+17
Hollande septentrionale	169 800	— 1 800	— 1	31 300	+ 1 100	+ 4
Hollande méridionale	206 000	— 3 800	— 2	41 900	+ 3 000	+ 8
Zélande	17 100	+ 800	+ 5	6 100	— 400	— 6
Brabant septentrional	207 200	— 1 300	— 1	24 700	+ 1 200	+ 5
Limbourg	103 800	— 4 800	— 4	14 100	+ 600	+ 4
Pays-Bas	1 074 600	— 13 000	— 1	188 500	+ 12 900	+ 7

Sources: Bureau central de statistiques et ministère des affaires sociales et de la santé publique.

TABLEAU 33

Pays-Bas

Répartition, par provinces, de la réserve de main-d'œuvre, masculine et féminine (en moyenne annuelle)

Provinces	En unités		‰ (1)	
	1967	1968	1967	1968
Groningue	6 400	5 700	4,4	3,9
Frise	4 500	4 100	3,5	3,1
Drenthe	5 800	4 600	6,4	5,0
Overijssel	8 600	7 900	3,3	3,0
Gueldre	9 600	7 800	2,3	1,9
Utrecht	2 800	2 600	1,2	1,1
Hollande du Nord	7 600	7 700	1,1	1,1
Hollande du Sud	10 500	11 100	1,1	1,2
Zélande	1 800	1 900	2,3	2,4
Brabant du Nord	16 500	15 100	3,1	2,8
Limbourg	12 000	12 000	4,2	4,1
Pays-Bas	86 100	80 500	2,3	2,1

(1) Par rapport à la population active salariée.

Source: Ministère des affaires sociales et de la santé publique.

DEUXIÈME PARTIE

Les perspectives d'évolution du marché de l'emploi en 1969

En 1969, l'économie de la Communauté sera caractérisée par une vive expansion. En effet, si le développement de la demande extérieure semble devoir se ralentir assez sensiblement, par suite notamment des mesures de freinage prises aux États-Unis et au Royaume-Uni, la croissance de la demande intérieure de la Communauté devrait encore s'accélérer de 1968 à 1969, grâce surtout à l'évolution très dynamique des investissements d'équipement des entreprises et de la consommation privée. Cette expansion de la demande globale déterminera une nouvelle et vigoureuse progression de l'offre intérieure, et en particulier de la production industrielle ; celle-ci — comprise selon la définition de l'Office statistique des Communautés européennes — pourrait s'accroître en 1969 à un taux annuel quelque peu supérieur à celui de 1968. Au total, d'après les estimations des services de la Commission, le produit brut de la Communauté en termes réels devrait augmenter, par rapport à l'année précédente, d'environ 6,5 %, soit à un rythme plus rapide que de 1967 à 1968 ⁽¹⁾.

Le développement persistant et très rapide de la production intérieure, escompté pour 1969, se traduira à nouveau par une augmentation assez sensible du niveau moyen de l'emploi total de la Communauté. Comme la tendance à la diminution du nombre de travailleurs indépendants devrait se poursuivre, en 1969, à un rythme à peine ralenti, le nombre de salariés marquera sans doute une progression d'environ 2 % par rapport à 1968. C'est dans le secteur industriel que les besoins de main-d'œuvre additionnelle semblent devoir être particulièrement importants. En effet, un allongement, en 1969, de la durée effective du travail par personne occupée, comparable à celui de l'année précédente, est tout à fait à exclure pour la Communauté prise dans son ensemble, étant donné, d'une part, le niveau généralement très bas auquel se situe désormais le chômage partiel et, d'autre part, la tendance persistante à la réduction des horaires de travail conventionnels. De même, si l'on considère l'importance des gains de productivité réalisés dans l'industrie de la Communauté pour l'ensemble de 1968, et notamment le niveau atteint par la courbe de la productivité au cours des derniers mois de l'année passée dans certains pays membres et dans certains secteurs industriels, il est permis d'escompter, pour 1969, des progrès de productivité horaire, certes très notables, mais sans doute un peu moins accusés qu'en 1968.

⁽¹⁾ Pour plus de détails, voir le rapport n° 2 - 1968 sur « La situation économique de la Communauté ».

Par ailleurs, la population active disponible de la Communauté marquera de 1968 à 1969 une certaine augmentation, en moyenne annuelle, puisqu'il est probable que les facteurs de baisse des taux d'activité s'atténueront.

Il devrait en résulter, pour la Communauté considérée dans son ensemble, une nette diminution, en moyenne annuelle, du nombre total de chômeurs ; celui-ci se maintiendrait néanmoins au-dessus du niveau — particulièrement bas, il est vrai — de 1966. Du point de vue conjoncturel, la réduction du nombre de personnes à la recherche d'un emploi, dans la Communauté, semble devoir surtout se concentrer sur la première moitié de l'année.

Le nombre total d'emplois vacants qui, dans certains pays membres, était déjà relativement élevé à la fin de 1968, continuera sans doute d'augmenter au cours de l'année 1969. Cette progression reflétera une accentuation des tensions sur le marché de l'emploi de la plupart des pays membres. Il est, en effet, inévitable que des pénuries de main-d'œuvre, notamment qualifiée, se manifestent temporairement dans certains secteurs, où l'expansion de la production est très vive et où, de ce fait, les besoins de personnel se font de plus en plus importants. Mais la réapparition de phénomènes étendus de surchauffe conjoncturelle sur le marché de l'emploi de certains pays membres, dès que le rythme de croissance économique devient relativement rapide, et la coexistence de tels phénomènes — générateurs de hausses importantes des coûts de production — avec un niveau de chômage encore élevé dans la Communauté, revêtent sans aucun doute un caractère très préoccupant.

En réalité, cette inadaptation qualitative des réserves de main-d'œuvre disponibles aux besoins réels de l'économie traduit le fait que le chômage dans la Communauté est en grande partie de nature structurelle. D'où la nécessité de poursuivre et accentuer, dans les divers pays membres et dans le cadre de la Communauté, les actions engagées dans les domaines de la formation professionnelle des jeunes et de la rééducation de la main-d'œuvre quittant son secteur d'activité — notamment la main-d'œuvre agricole — ou des travailleurs rendus disponibles par suite de la reconversion d'industries ou de la rationalisation dans certaines branches des services.

Par ailleurs, compte tenu de la distribution assez inégale des ressources en main-d'œuvre dans la Communauté ainsi qu'à l'intérieur des États membres, des efforts importants devraient encore être déployés en vue d'accroître la mobilité géographique des travailleurs. En ce qui concerne cet objectif, il y a lieu de rappeler l'approbation par le Conseil de ministres, le 15 octobre 1968, du règlement relatif à la libre circulation des travailleurs salariés à l'intérieur de la Communauté ⁽¹⁾ éliminant toute discrimination fondée sur la nationalité entre travailleurs des États membres en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres conditions de travail. Ainsi, les conditions principales pour parvenir à un meilleur équilibre géographique sur le marché de l'emploi de la Communauté ont fait l'objet de sensibles améliorations.

Dans les tableaux ci-après, concernant les divers pays, la *production* est entendue au sens de la valeur ajoutée à prix constants ; l'*industrie* inclut la construction et l'artisanat, et le secteur des *services* comprend la contribution

(1) Règlement du Conseil n° 1612/68 du 15 octobre 1968, paru au J.O. du 19 octobre 1968.

de l'État au produit national brut. En général, les estimations ont été établies à *fin mai 1969*.

1. BELGIQUE

La croissance de la demande devrait se poursuivre en 1969 et son rythme pourrait même se révéler légèrement plus rapide qu'en 1968.

En effet, le ralentissement appréciable qui se manifesterait sans doute dans l'évolution de la demande des pays tiers, notamment du Royaume-Uni et des États-Unis, pourrait être plus que compensé par le dynamisme accru des échanges intra-communautaires.

De même, une progression plus vive des revenus disponibles et un nouveau renforcement de la propension à consommer des ménages pourraient accélérer notablement l'expansion des dépenses de consommation privée. Il y a lieu en effet d'envisager une augmentation de la masse salariale, plus forte qu'en 1968, par suite d'une progression plus sensible tant de l'activité que des gains horaires. La diminution du chômage qui est prévisible est en outre susceptible d'influencer favorablement l'évolution des dépenses de consommation des ménages.

Enfin, l'expansion de la formation brute de capital fixe sera sans doute plus dynamique qu'en 1968, étant donné notamment la reprise attendue dans la construction de logements et la progression encore rapide des activités d'investissement des administrations publiques. Dans le secteur des entreprises, l'utilisation croissante des capacités de production disponibles provoquera une reprise très nette des investissements des entreprises.

Compte tenu de ces hypothèses, l'expansion du produit national brut à prix constants devrait se situer aux alentours de 5,5 % en 1969.

Il n'y a pas lieu de prévoir une modification notable du solde de la balance des opérations courantes. Par contre, la hausse des prix intérieurs pourrait devenir un peu plus rapide, compte tenu notamment d'une augmentation plus importante des prix des produits agricoles, d'un certain enchérissement des produits industriels importés, et d'une hausse quelque peu accélérée des coûts salariaux par unité produite.

En raison de l'extension des besoins en main-d'œuvre engendrée par l'amélioration de la conjoncture, il y a lieu d'escompter pour 1969 une reprise appréciable de la population active occupée. Une amélioration du niveau de celle-ci serait observée tant dans le secteur des services, où l'emploi global progresserait de plus de 30 000 personnes, que dans l'industrie, où l'accroissement des possibilités d'emploi ne serait que légèrement inférieur à celui du secteur tertiaire.

En termes d'emploi salarié, on peut s'attendre à une progression un peu plus sensible qu'en 1968 dans le secteur des services tandis que les effectifs ouvriers continueront de diminuer dans l'agriculture et les industries extractives. L'emploi salarié enregistrera vraisemblablement une amélioration notable dans la construction — secteur qui devrait fournir une contribution

TABLEAU 34

Belgique

Production, emploi salarié et productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1966 ⁽¹⁾	1967 ⁽¹⁾	1968 ⁽²⁾	1969 ⁽³⁾
<i>Industrie</i> (y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	4,1	2,1	6,0	7
2. Emploi salarié	0,7	-2,4	-1,5	2
3. Production par salarié	4,8	4,6	7,5	5
<i>Services</i> (y compris les administrations)				
1. Production	3,3	3,4	3,5	4
2. Emploi salarié	2,7	1,8	1,5	2
3. Production par salarié	0,6	1,6	2,0	2

⁽¹⁾ Sources: Office statistique des Communautés européennes et statistiques nationales.

⁽²⁾ Estimations des services de la Commission.

⁽³⁾ Prévisions des services de la Commission.

plus importante qu'en 1968 à la croissance de la production globale et dans les industries manufacturières. Il y a lieu de noter que l'approche de la pleine utilisation des capacités techniques de production dans la plupart des branches industrielles contribuera à ralentir la progression de la production par salarié et, partant, à accroître les besoins de nouveau personnel.

L'augmentation escomptée dans l'ensemble des industries transformatrices devrait d'ailleurs être la résultante d'une évolution différenciée selon les branches. D'après les enquêtes conjoncturelles effectuées auprès des chefs d'entreprises, tandis que l'emploi restera plus ou moins stationnaire dans l'industrie du gaz, du papier-carton, dans les industries alimentaires et dans les industries du bois, il est probable que le volume des effectifs augmentera notamment dans les industries de transformation des métaux, l'industrie textile, l'habillement et le travail des étoffes, l'industrie du cuir et l'industrie pétrolière.

Dans les cimenteries et les industries céramique et du verre, si la production paraît devoir augmenter, son incidence sur le recrutement de la main-d'œuvre paraît devoir être limitée par suite de l'importance des investissements et des mesures de rationalisation appliquées dans ces activités.

Étant donné ces perspectives d'évolution pour l'ensemble de l'emploi salarié, le taux du chômage calculé par rapport à la population active, qui avait atteint 3 %, en moyenne annuelle, en 1968, pourrait descendre aux environs de 2,5 % en 1969. Les hypothèses de croissance actuellement retenues impliquent une baisse assez sensible du nombre de chômeurs en cours d'année.

Ainsi, si le chômage, dans l'ensemble, se situera vraisemblablement à un niveau sensiblement moins élevé qu'en 1968, il apparaît néanmoins souhai-

table, compte tenu du risque d'un maintien de déséquilibre assez prononcé au niveau régional, que les autorités belges poursuivent et, le cas échéant, accentuent leur action sélective en vue d'en réduire l'ampleur. A cet égard, les projets de loi relatifs à la décentralisation économique et le prochain renouvellement des lois d'aide aux investissements de 1959 et 1966 pourraient offrir aux autorités des possibilités accrues d'intervention.

2. RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Les tendances expansives de la conjoncture ont persisté dans les premiers mois de 1969 ; au milieu de cette année, l'économie de la république fédérale d'Allemagne se caractérisera de nouveau par un vigoureux développement de la demande. La production continuera également de croître. En effet, les principales composantes de la demande intérieure traduisent une vive tendance ascendante : les investissements d'équipement en particulier fourniront encore de fortes impulsions à l'ensemble de l'activité économique. Un vigoureux essor pourrait également se manifester dans plusieurs secteurs des investissements sous forme de construction. De plus, la consommation qui s'était déjà nettement intensifiée à la fin de 1968 devrait fournir des impulsions plus fortes en 1969 sous l'effet d'une progression plus importante de la masse des revenus disponibles des salariés et des revenus de transfert. D'autre part, la demande extérieure devrait rester encore assez vive pour l'instant malgré les effets modérateurs que devrait exercer la conjoncture mondiale. Les services de la Commission escomptent pour 1969 une progression d'environ 6 % du produit national brut en termes réels.

TABLEAU 35

République fédérale d'Allemagne

Production, emploi salarié et productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1966 ⁽¹⁾	1967 ⁽¹⁾	1968 ⁽¹⁾	1969 ⁽²⁾
<i>Industrie</i>				
(y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	2,0	— 1,7	9,1	7
2. Emploi salarié	— 0,7	— 5,7	0,7	2,5
3. Production par salarié	2,7	4,2	8,7	4,5
<i>Services</i>				
(y compris les administrations)				
1. Production	3,0	2,0	4,0	3,5
2. Emploi salarié	1,3	0,4	0,9	1,5
3. Production par salarié	1,7	1,6	3,1	2

⁽¹⁾ Source: Calculé d'après les indications de l'Office fédéral des statistiques, publiées dans «Wirtschaft und Statistik», de février 1969.

⁽²⁾ 1969: Prévisions des services de la Commission.

Cette prévision des services de la Commission se fonde sur l'hypothèse d'une augmentation de 2 % du nombre des salariés. La productivité (production par personne active salariée) pourrait s'accroître de plus de 3,5 % dans l'ensemble de l'économie. En l'occurrence, il y a lieu d'escompter, surtout dans l'industrie, une sensible progression du nombre des salariés étant donné que la courbe d'évolution de la productivité commence à s'infléchir. Par ailleurs, le secteur des services pourrait manifester un besoin accru en main-d'œuvre, prévision qui se fonde essentiellement sur l'hypothèse d'un développement plus marqué de la consommation.

Étant donné ces tendances conjoncturelles, le point de départ pour la politique de l'emploi est assez clairement fixé pour 1969 : l'essentiel de toutes les mesures devrait porter sur la lutte contre le chômage structurel encore existant, l'amélioration de la mobilité sectorielle et régionale et l'intensification de l'emploi de main-d'œuvre étrangère. Dans l'intérêt d'une politique de l'emploi aussi différenciée que possible, il serait d'autre part souhaitable d'accélérer encore les efforts visant à l'amélioration des statistiques relatives au marché de l'emploi.

3. FRANCE

Le maintien d'une progression soutenue des revenus et de la consommation privée, le dynamisme croissant que manifestent les entrepreneurs en matière d'investissement et la fermeté des exportations auront été des facteurs déterminants pour l'expansion de la demande globale au cours du premier semestre de 1969. Simultanément, l'élasticité de la production intérieure s'est fortement réduite, du fait du degré très élevé d'utilisation des capacités techniques de production. Aussi, le déficit des échanges extérieurs et la hausse des prix se sont-ils encore renforcés. Cependant, l'orientation plus restrictive que les pouvoirs publics ont été amenés à donner à la politique budgétaire à la suite de la crise monétaire, de novembre dernier et le resserrement progressif des contraintes exercées par la politique du crédit permettent de penser que les chances d'un rétablissement graduel de l'équilibre interne et externe dans la deuxième moitié de l'année 1969 sont loin d'être négligeables. Cette évolution en cours d'année, d'abord dynamique, puis graduellement plus modérée, serait alors caractérisée par une diminution très sensible des impulsions nettes fournies par la gestion budgétaire et par une certaine décélération de la consommation privée ; en revanche, les mesures d'incitation fiscale décidées en matière d'investissement des entreprises devraient stimuler quelque temps encore le développement des équipements productifs.

Au total, le produit national brut devrait augmenter en volume de plus de 7 % entre 1968 et 1969 ; en raison des pertes de production qui ont affecté le niveau moyen de 1968, puis du rattrapage de l'activité qui a été observé ultérieurement, un tel taux de progression d'une année à l'autre est cohérent avec une croissance ralentie en cours d'année 1969. La production industrielle devrait augmenter, d'une année à l'autre, de 9 % environ.

La production dans le bâtiment marquerait un développement notable, en raison de l'amélioration de l'activité dans le secteur du logement et du dynamisme de la demande en bâtiments industriels et commerciaux ; par

contre, les mesures de restriction budgétaire devraient peser sur l'activité dans le secteur des travaux publics. L'augmentation de la valeur ajoutée dans les services serait également très forte.

TABLEAU 36

France

Production, emploi salarié et productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1966 ⁽¹⁾	1967 ⁽¹⁾	1968 ⁽²⁾	1969 ⁽²⁾
<i>Industrie</i> (y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	6,4	3,5	4,0	9
2. Emploi salarié	1,1	- 0,2	0	2
3. Production par salarié	5,3	3,7	4,0	7
<i>Services</i> (y compris les administrations)				
1. Production	4,9	4,2	4,5	6
2. Emploi salarié	2,9	2,9	2,6	2,4
3. Production par salarié	1,9	1,2	1,8	3,5

⁽¹⁾ Sources: Office statistique des Communautés européennes et statistiques nationales.

⁽²⁾ Estimations des services de la Commission.

⁽³⁾ Prévisions des services de la Commission.

L'ampleur de l'expansion observée à la fin de l'année 1968 a fortement réduit les capacités techniques de production disponibles dans de larges secteurs de production et la croissance de la production s'est heurtée, au cours du premier semestre de 1969, à une limitation de plus en plus sensible des capacités techniques disponibles ; c'est seulement lorsque les programmes d'investissements en cours auront été effectivement réalisés, que l'offre intérieure pourra retrouver une certaine élasticité. Cet état de choses signifie que les progrès de productivité, très rapides lors des années précédentes, devraient marquer au cours de 1969 un ralentissement très sensible. Simultanément, le recours des entreprises à la main-d'œuvre, notamment dans l'industrie, s'est inscrit dans le prolongement de la reprise observée depuis l'automne 1968 ; à cet égard, il faut noter que, malgré le caractère récent de cette reprise, des goulots d'étranglement dans le recrutement de travailleurs qualifiés sont déjà apparus. C'est ainsi que, malgré une progression très vive des offres d'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi, qui avait fortement diminué jusqu'au début de 1969, n'a plus marqué depuis lors qu'une légère réduction.

Les ressources en main-d'œuvre devraient progresser, en 1969, à un taux annuel d'environ 0,7 % (soit près de 140 000 personnes), c'est-à-dire à un rythme plus élevé qu'en 1968. La prolongation de la scolarité obligatoire notamment aura épuisé la plus grande partie de ses effets au cours des deux années précédentes et l'accroissement des besoins de personnel dans les

entreprises — en particulier dans la construction — devrait entraîner un net redressement des entrées de travailleurs étrangers en France.

L'emploi — considéré en moyenne annuelle — marquera une nette reprise par rapport au niveau moyen de 1968. Cette reprise sera d'ailleurs accentuée par la réduction effective de la durée du travail, dont le principe a été adopté lors des négociations de Grenelle à la fin mai 1968 et dont les modalités d'application ont été déjà définies dans les conventions collectives conclues dans certaines branches ; cette réduction s'établit, en général, à une ou deux heures de travail par semaine pour des horaires hebdomadaires dépassant 45 heures. Dans les secteurs productifs, non agricoles, le développement de la main-d'œuvre salariée pourrait dépasser 2 % (soit environ 250 000 personnes) : l'amélioration serait très sensible dans la plupart des branches industrielles. Par contre, le recrutement des agents de l'État devrait progresser à un rythme un peu plus faible qu'en 1968, en raison des mesures d'austérité budgétaire.

Enfin, la très forte et brutale revalorisation du salaire minimum garanti dans l'agriculture en juin 1968 (+56 %) pourrait se traduire par une compression plus importante des salariés dans ce secteur. Au total, la population salariée pourrait progresser d'environ 1,8 %, soit de 270 000 personnes. Compte tenu de l'hypothèse d'un courant d'émigration rurale portant sur environ 90 000 agriculteurs indépendants, on peut établir à +0,8 % le développement attendu de la population active totale entre 1968 et 1969, c'est-à-dire près de 180 000 personnes.

Le bilan prévisionnel de l'emploi esquisse une image relativement favorable de la situation du marché du travail en 1969 ; il est manifeste, en effet, qu'un équilibre global plus satisfaisant entre l'offre et la demande de main-d'œuvre a été obtenu au début de 1969 et il est probable qu'il sera maintenu pendant une grande partie de l'année. Mais les considérations développées précédemment conduisent aussi à évoquer deux séries de problèmes. D'une part, sur le plan conjoncturel, la restauration des conditions nécessaires à une croissance harmonieuse et équilibrée de l'économie française ne pourra sans doute pas être réalisée sans un certain ralentissement de l'activité intérieure. D'autre part, sur le plan structurel, il est préoccupant de constater que la reprise rapide de l'expansion depuis l'automne 1968 et le recours accru à la main-d'œuvre disponible se heurtent très vite à une inadaptation qualitative de cette main-d'œuvre aux besoins réels de l'économie. Un tel phénomène démontre manifestement que le problème du chômage en France présente des aspects structurels, qu'une action conjoncturelle ne peut que masquer provisoirement. Il souligne aussi la nécessité de l'action engagée dans le domaine de la formation professionnelle et même l'opportunité d'intensifier les efforts fournis à cet égard non seulement par les pouvoirs publics, mais aussi par toutes les organisations concernées.

4. ITALIE

Après le léger affaiblissement enregistré en 1968, l'activité économique devrait, en 1969, marquer un développement très dynamique. Certes, en dépit de la position concurrentielle favorable de l'Italie, il faut s'attendre,

eu égard à la perspective d'une tendance un peu moins ascendante de la conjoncture mondiale, à un ralentissement sensible du rythme d'expansion — très rapide en 1968 — de la demande étrangère, notamment en provenance des pays non membres. Toutefois, la croissance nettement accélérée de la demande intérieure compensera bien au delà ce ralentissement. Cette dernière prévision se fonde tout d'abord sur l'hypothèse d'une vigoureuse reprise des investissements fixes : certains facteurs psychologiques qui avaient exercé un effet de freinage sur les investissements des entreprises en 1968 ont disparu depuis lors et, en outre, le gouvernement a adopté, dans la deuxième moitié de 1968, un ensemble de mesures de politique conjoncturelle visant à soutenir l'expansion des investissements. Grâce notamment à ces mesures, il faut aussi s'attendre à voir se poursuivre la forte croissance des investissements sous forme de construction. En second lieu, les investissements sous forme de stocks, qui, en 1968, ont sensiblement diminué, devraient, eux aussi, contribuer dans une mesure sensible à la croissance économique. Enfin, on peut escompter également une progression accélérée des dépenses de consommation privée, étant donné que l'accroissement des revenus disponibles devrait être notablement plus rapide qu'en 1968 et que la propension à consommer devrait s'améliorer en 1969. L'hypothèse d'une croissance accélérée des revenus disponibles repose non seulement sur la perspective d'une évolution plus dynamique de l'emploi et des salaires par tête — les conventions collectives seront, en 1969, renouvelées dans d'importants secteurs — mais surtout sur la nouvelle et appréciable amélioration des pensions récemment intervenue.

Ces perspectives d'évolution de la demande permettent d'escompter une accélération sensible de l'expansion de la production. Les taux de croissance ci-après pourraient être obtenus : 9,5 % pour la production industrielle et la construction, 6,5 % pour les services et 2,5 % pour la production agricole. Dans ces conditions, le produit national brut en termes réels pourrait augmenter de quelque 7 %. Les prévisions relatives à la demande et à la production impliquent une expansion fortement accélérée des importations. La hausse des prix pourrait devenir plus rapide, tout en restant, dans les premiers temps, dans des limites relativement étroites. Selon toute probabilité, l'excédent de la balance des opérations sur biens et services se réduira sensiblement, tout en demeurant élevé.

Les prévisions de production autorisent l'espoir d'une amélioration nettement plus marquée du niveau de l'emploi salarié. L'effectif de salariés et appointés pourrait augmenter de plus de 2 % en 1969, et le nombre total d'heures travaillées de quelque 3 %. Dans l'hypothèse d'une stabilité de la population active disponible, le chômage accuserait une nette tendance à la régression. Celle-ci serait d'autant plus marquée au cas où la nouvelle et probable diminution du nombre de travailleurs indépendants se révélerait relativement limitée.

Les besoins en main-d'œuvre, notamment qualifiée, pourraient se renforcer dans certaines professions, en particulier dans celles relevant des industries de transformation des métaux, dans le textile et l'habillement et principalement dans les régions suivantes : Piémont, Ligurie, Emilie-Romagne, Toscane et Vénétie.

TABLEAU 37

Italie

Production, emploi salarié et productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1966 ⁽¹⁾	1967 ⁽¹⁾	1968 ⁽¹⁾	1969 ⁽²⁾
<i>Industrie</i> (y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	7,4	8,1	8,1	9,5
2. Emploi salarié	- 1,4	2,8	1,2	4
3. Production par salarié	8,9	5,2	6,8	5
<i>Services</i> (y compris les administrations)				
1. Valeur ajoutée	5,2	5,2	6,5	6,5
2. Emploi salarié	1,0	2,2	2,6	1
3. Production par salarié	4,2	2,9	3,8	5

⁽¹⁾ Sources: Relazione Generale sulla Situazione Economica del Paese (1968) ISTAT (Institut central de la Statistique).
⁽²⁾ 1969: Prévisions des services de la Commission.

Il n'est pas douteux que, malgré cet accroissement prévisible des besoins de personnel qualifié ou spécialisé, les disponibilités de main-d'œuvre demeureront encore relativement importantes, notamment en ce qui concerne la catégorie des manœuvres en général, les travailleurs agricoles, des industries mécaniques et la catégorie des employés. Les régions méridionales et les régions déprimées du Centre-Nord seront encore celles qui disposeront de la majeure partie des ressources en main-d'œuvre ne possédant qu'une qualification de niveau peu élevé.

Dans ces conditions, l'action intensifiée du ministère du travail dans ces professions et régions devrait permettre d'adapter et d'accroître la capacité des nombreux travailleurs totalement inoccupés ou sous-employés et insuffisamment qualifiés. Cette action contribuerait aussi à améliorer l'équilibre général sur le marché de l'emploi.

Eu égard aux tensions qui ne peuvent manquer d'affecter à bref délai le marché de l'emploi dans certaines régions et pour certains métiers qualifiés, il serait souhaitable d'accroître les efforts visant à une plus grande mobilité géographique et sectorielle de la main-d'œuvre. Il faudrait, en particulier, intensifier autant que possible l'action menée dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes et de la reconversion professionnelle des adultes. C'est à cette condition que l'on pourra éviter, à long terme, les tensions sur le marché de l'emploi et, de ce fait, les déséquilibres qui mettent en danger la continuité de l'expansion économique.

5. LUXEMBOURG

Il y a lieu de prévoir que l'économie luxembourgeoise continuera de se développer favorablement en 1969, malgré le ralentissement probable de la

progression de la demande étrangère, notamment de produits sidérurgiques, dans la seconde moitié de l'année. En dépit de la croissance toujours vive des livraisons aux pays membres, les exportations de biens et services enregistreront sans doute à cette époque un fléchissement du taux d'expansion, du fait du moindre dynamisme de la demande des pays tiers.

Le rythme d'expansion de la demande intérieure devrait dépasser celui observé en 1968. Certes, il n'y a pas lieu d'exclure que les dépenses de consommation privée, dont le développement avait été exceptionnellement rapide l'année précédente, marquent un certain affaiblissement. Toutefois, l'expansion des dépenses relatives à la formation brute de capital fixe devrait s'accélérer nettement en 1969. Dans le secteur des entreprises, les investissements pourraient progresser fortement, aussi bien dans le secteur sidérurgique que dans celui des industries nouvelles. Ils seront sans doute stimulés par les mesures fiscales adoptées en 1967 en faveur des investissements. D'autre part, la reprise dans le secteur de la construction de logements deviendra plus nette tandis que les investissements des administrations publiques pourraient enregistrer une certaine progression.

Compte tenu de ces perspectives, l'augmentation du produit national brut à prix constants pourrait atteindre 5,5 % environ.

L'hypothèse de croissance retenue pour 1969 n'implique qu'une amélioration modérée du niveau de l'emploi salarié, étant donné que les progrès de la productivité par salarié seront de nouveau sensibles. Si la situation sur le marché de l'emploi, dans son ensemble, ne devrait pas se modifier très sensiblement, les pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs branches économiques pourraient avoir tendance à devenir plus nettes. Cela devrait plus particulièrement être le cas du bâtiment, de l'agriculture et du personnel féminin des services domestiques, en raison notamment d'un taux de rotation très élevé de la main-d'œuvre étrangère occupée dans ces activités.

Un problème d'équilibre dans l'adaptation de l'offre intérieure de main-d'œuvre à l'accroissement prévisible de la demande risque de se poser à l'avenir avec plus d'acuité. L'industrie lourde, en effet, se voit dans l'obligation de renforcer les mesures de rationalisation : les nouveaux investissements prévus vont très probablement entraîner une réduction du nombre des postes de travail, situation qui requiert une accentuation des efforts visant à faciliter l'adaptation et le reclassement professionnels de la main-d'œuvre.

6. PAYS-BAS

La conjoncture néerlandaise devrait demeurer nettement ascendante en 1969. La progression de la demande nominale, en moyenne annuelle, pourrait même être plus rapide qu'en 1968. En effet, le maintien, à un niveau élevé, des impulsions émanant de la demande étrangère s'accompagnera sans doute d'un rythme d'accroissement plus soutenu de la demande intérieure, tout au moins à prix courants. Certes, le développement de la formation brute de capital fixe devrait avoir tendance à s'affaiblir tant en raison de la disparition de certains facteurs qui avaient soutenu l'augmentation des investissements des entreprises en 1968 (achats exceptionnels de moyens de transport, reprise

des investissements des entreprises publiques), qu'à la suite du ralentissement prévisible de la progression des investissements publics et sous forme de logement. De plus, l'orientation restrictive imprimée à la politique monétaire et budgétaire depuis la fin de 1968 pourrait déjà agir dans le sens de modérer l'évolution de la demande d'investissement des entreprises. Toutefois, l'augmentation sensiblement plus rapide des revenus des ménages, liée à l'accélération de la croissance des revenus salariaux, devrait engendrer une accélération plus vive de la demande nominale de consommation.

La hausse un peu plus rapide des prix intérieurs, résultant notamment de l'essor de la demande ainsi que de l'alourdissement des coûts de production a été encore renforcée, dans une mesure notable, par les effets découlant de l'introduction de la T.V.A. au début de l'année. Malgré les mesures de blocage des prix prises en avril, l'augmentation des prix à la consommation sera beaucoup plus forte qu'en 1968. Dans ces conditions, à l'accélération de la croissance de la demande intérieure en valeur, correspondra un ralentissement assez prononcé en volume. Aussi, compte tenu également de l'apparition de goulets d'étranglement dans certains secteurs, il y a lieu de prévoir un certain affaiblissement du développement de l'offre intérieure et une expansion assez nette des importations. La progression du produit national brut en termes réels pourrait être de l'ordre de 5 %.

Le ralentissement du dynamisme de la production sera attribuable à l'accroissement moins vif de l'activité dans l'industrie. Toutefois, le rythme de progression prévu d'une année sur l'autre implique une évolution encore assez soutenue au cours de 1969. Il en sera sans doute de même en ce qui concerne l'activité dans les services où l'augmentation de la production demeurera supérieure au développement moyen de ces dernières années. Enfin, il est probable que la production agricole enregistrera une croissance un peu plus forte qu'en 1968.

TABLEAU 38

Pays-Bas

Production, emploi salarié et productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1966 ⁽¹⁾	1967 ⁽¹⁾	1968 ⁽²⁾	1969 ⁽²⁾
<i>Industrie</i>				
(y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	5,1	6,5	10,5	8
2. Emploi salarié	0,7	— 3,0	0,5	2
3. Production par salarié	4,4	9,8	10,0	6
<i>Services</i>				
(y compris les administrations)				
1. Production	1,9	2,7	3,0	3
2. Emploi salarié	2,4	2,0	1,5	2
3. Production par salarié	— 0,5	0,7	1,5	1

⁽¹⁾ Sources : Office statistique des Communautés européennes et statistiques nationales.

⁽²⁾ Estimations des services de la Commission.

^(*) Prévisions des services de la Commission.

Le rétrécissement prévisible des marges de productivité suggère que l'amélioration de la production sera due, dans une mesure plus large qu'en 1968, à une augmentation de l'emploi. La population active occupée pourrait s'accroître d'environ 1,5 % au lieu de 0,5 % l'année précédente. Compte tenu d'une nouvelle diminution du nombre des indépendants, l'augmentation des effectifs salariés pourrait porter sur 70 000 personnes, soit près de 2 %. Le mouvement le plus marquant sera sans doute observé dans le secteur industriel au sens strict où la reprise prévisible de l'emploi contraste avec l'évolution de ces dernières années, caractérisée par une stagnation (1966 et 1967) ou même une baisse (1967) des effectifs occupés. Dans le secteur de la construction, l'appel de main-d'œuvre additionnelle pourrait être supérieur à celui de l'année précédente, en raison notamment des répercussions exercées par la réduction de la durée hebdomadaire de travail. Enfin, en ce qui concerne les services, l'évolution de l'emploi sera favorisée par une hausse plus importante qu'en 1968 des effectifs dans les administrations publiques.

Au total, l'augmentation accélérée des besoins en main-d'œuvre en 1969 absorbera entièrement l'offre correspondante. Il faut d'ailleurs compter sur une reprise du mouvement de « navette » vers l'Allemagne des travailleurs frontaliers néerlandais. De plus, le renforcement de la demande de main-d'œuvre provoquera, en comparaison annuelle, une nette diminution du chômage. Aussi, d'après des estimations encore provisoires, le taux moyen de chômage devrait-il se rapprocher de 1 % en 1969, alors qu'il avait été de 1,8 % en 1968.

Dans ces conditions, les pénuries croissantes de main-d'œuvre devraient soulever des problèmes de plus en plus aigus, notamment dans certaines régions du pays. Par ailleurs, bien que des poches de chômeurs persistent dans les régions frontalières, celles-ci devraient connaître, dans l'ensemble, une situation de plein emploi. Compte tenu du danger d'une surchauffe de l'économie, les autorités néerlandaises, dès la fin de 1968, ont modifié dans un sens restrictif l'orientation de la politique monétaire et budgétaire. Il semble également opportun que les mesures visant à modérer la croissance de la demande s'accompagnent de nouveaux efforts en vue de donner au marché de l'emploi une plus grande fluidité.

Problèmes et mesures

De l'analyse rétrospective et des perspectives d'évolution précédemment indiquées, il résulte que, dans l'ensemble de la Communauté, la situation de la main-d'œuvre en 1969 sera positivement influencée par la poursuite à un rythme élevé de l'expansion économique.

Cette amélioration d'ensemble ne doit pas, cependant, faire perdre de vue la persistance de déséquilibres appréciables — tant sur le plan numérique que qualitatif — et plus particulièrement dans certaines branches d'activité, professions et régions que les développements précédents se sont efforcés de délimiter.

Sur le plan quantitatif, il est incontestable que le volume global du chômage continuera de poser un problème pour la Communauté. Même réduit dans une certaine mesure, le nombre des personnes totalement inoccupées ou sous-employées risque de se maintenir encore à un niveau relativement élevé, de l'ordre de 1,5 million de personnes, ce qui représente par rapport à la population active un taux de chômage d'environ 2 % pour la Communauté. Sur ce plan, en dépit de l'amélioration de l'activité économique et compte tenu de différents autres facteurs, notamment l'utilisation accrue des capacités de production, les progrès de l'emploi risquent de n'avoir encore en 1969 qu'une étendue limitée.

Dans ces conditions, si — malgré l'importance des disponibilités réelles et potentielles de travailleurs existant encore dans les six États, y compris de jeunes travailleurs — le recours élargi à la main-d'œuvre étrangère s'avère à nouveau nécessaire en 1969 pour couvrir des besoins spécifiques de personnel, il faudra voir dans ce fait une nouvelle confirmation du défaut de concordance entre la structure des besoins et celle des ressources en main-d'œuvre ainsi que de l'insuffisance de mobilité de celle-ci.

L'aspect qualitatif des problèmes de main-d'œuvre paraît devoir retenir tout spécialement l'attention. A différentes reprises, le présent rapport constate que les distorsions qualitatives entre la demande et l'offre d'emploi sont de nature essentiellement structurelle, d'où il résulte que les mesures d'ordre conjoncturel ne sauraient suffire à les faire rapidement disparaître. Il est nécessaire, avant toute chose, d'analyser soigneusement leurs causes et leurs incidences prévisibles. Elles se localisent, en effet, selon une répartition complexe et variable dans le temps, sur un double plan professionnel et géographique où se posent, en termes concrets, les problèmes réels de l'emploi.

Cette connaissance préalable et approfondie des origines et de la portée des déséquilibres géographiques et professionnels de l'emploi exige une amé-

lioration des méthodes et des instruments d'études et de prévision du marché de l'emploi.

De plus, dans le cadre d'une politique dynamique de l'emploi, il importe de rechercher et de mettre en œuvre un ensemble cohérent de mesures destinées notamment à renforcer l'action d'orientation, à encourager les mutations professionnelles et géographiques et à lutter contre l'insuffisance de qualification de la main-d'œuvre. Ces efforts sélectifs devraient contribuer à assurer une plus grande fluidité et rapidité des mouvements de main-d'œuvre et favoriser un meilleur équilibre général de l'emploi.

Les informations résumées ci-après concernent les principales actions exercées ou envisagées par les gouvernements des six États en vue de réduire ou de prévenir les déséquilibres de l'emploi.

A — DISPOSITIONS D'ORDRE INTERNE

1. En *Belgique*, les mesures décrites dans le rapport annuel précédent ont été développées ou adaptées en 1968 afin de résoudre les problèmes conjoncturels et structurels de main-d'œuvre, y compris le chômage des jeunes et des travailleurs étrangers. Ces mesures ne comportent pas d'innovations à proprement parler mais plutôt un renforcement de la politique de l'emploi suivie jusqu'ici.

Ainsi, l'étude sur l'emploi et le chômage des travailleurs étrangers a incité à pratiquer une politique plus sélective et plus restrictive de recrutement de ces travailleurs, dans le respect des engagements internationaux.

Dans le domaine des dispositions réglementaires, il y a lieu de signaler l'*arrêté ministériel du 4 avril 1968* qui a dispensé du contrôle communal les chômeurs âgés (60 ans et plus pour les hommes, 55 ans et plus pour les femmes). Il en résulte que les chiffres du chômage partiel sont inférieurs d'environ 7 % à la réalité.

D'autre part, un *arrêté royal du 3 octobre 1968* a diminué la période de stage imposée aux jeunes de moins de 25 ans pour avoir droit au bénéfice des allocations de chômage, ce qui incite les jeunes à faire davantage et plus précocement appel aux services de l'Office national de l'emploi. L'indemnité pour perte de salaire accordée aux personnes qui suivent les cours de formation professionnelle accélérée a été augmentée (40,88 frs belges par heure à partir du 1^{er} décembre 1968). De plus, un *arrêté royal du 28 août 1968* a porté l'allocation de promotion sociale de 240 à 300 frs belges dans le régime de la semaine de cinq jours et de 200 à 250 frs belges dans le régime de la semaine de six jours.

Par ailleurs, en matière de politique de soutien de la conjoncture et de résorption du chômage, il faut rappeler les importants investissements opérés par les pouvoirs publics en vue des actions de reconversion et de développement de certaines régions ainsi qu'il a été indiqué plus haut.

Les activités relatives à la *formation et à la requalification professionnelles* des travailleurs ont été étendues en 1968. Les statistiques relatives aux 11 pre-

miers mois de cette année montrent que 256 personnes de plus (6 205 personnes au total) que pendant la même période de 1967 (5 949 personnes) ont bénéficié d'une période de formation. Sur ce total de 6 205 personnes, on compte 4 382 salariés, 96 indépendants et 1 727 chômeurs.

De plus, 46 chômeurs ont terminé une période de formation individuelle dans une entreprise et 8 autres dans une école technique. En 1968 également, un effort accru a été fait en vue d'aboutir à une augmentation du nombre des cours de perfectionnement et des formations du niveau du secondaire. Le nombre des cycles de perfectionnement terminés du 1^{er} janvier à la fin novembre 1968 s'est élevé à 289. Ces cours de perfectionnement visent à permettre aux travailleurs qualifiés d'acquérir une formation professionnelle plus poussée et plus large ou d'adapter leurs connaissances professionnelles à l'évolution technique de la profession.

On constate que ce sont les branches d'activité traditionnelles comme la construction, la métallurgie et les mines qui ont profité des cycles de formation du premier degré. Les cycles de perfectionnement ont concerné surtout des métiers relevant de l'industrie de la construction.

A la fin novembre 1968, 240 *centres collectifs* étaient en activité. Ils se subdivisaient comme suit :

— centres gérés directement par l'O.N.E.M.	215
— centres créés avec la collaboration d'entreprises	12
— centres reconnus	11
— centres spéciaux pour handicapés	1

Les dispositions relatives à la formation professionnelle accélérée sont également applicables aux *travailleurs étrangers* occupés en Belgique.

En 1968, 1139 travailleurs étrangers au total (1 063 hommes et 76 femmes) ont reçu une formation professionnelle accélérée. Le chiffre correspondant en 1967 était de 467 travailleurs (423 hommes et 44 femmes).

Sur le total de 1 139 travailleurs étrangers formés en 1968, on comptait 759 ressortissants de la C.E.E. dont 640 Italiens, 67 Français, 33 Néerlandais, 17 Allemands et 2 Luxembourgeois.

Le *Centre national de formation et d'études pédagogiques* a poursuivi ses activités, assurant la formation de moniteurs au service de l'Office national de l'emploi et une formation analogue à un nombre plus considérable de personnes appartenant au secteur privé. Les statistiques disponibles font ressortir que 67 stages ont été organisés d'avril 1964 à la fin d'octobre 1966. Pendant la même période, 507 stagiaires ont bénéficié d'une formation pédagogique.

En matière de *promotion sociale*, il convient de noter que l'*arrêté royal du 28 août 1968* a porté le montant de l'allocation allouée aux personnes qui suivent des cours de formation intellectuelle, morale et sociale pour les travailleurs de 21 ans au moins, respectivement de 240 à 300 francs et de 200 à 250 francs, selon que l'intéressé travaille suivant le régime de la semaine de cinq jours ou de la semaine de six jours. Cette mesure a supprimé l'ano-

malie existant précédemment et qui consistait à accorder à ces travailleurs la même indemnité qu'aux travailleurs âgés seulement de 16 à 21 ans. D'après les statistiques arrêtées au 30 novembre 1968, le nombre des bénéficiaires de l'allocation de promotion sociale ayant suivi des cours de formation intellectuelle, morale et sociale, s'est élevé pour les 11 premiers mois de cette année à 2 171 unités pour un montant total des allocations de 1 065 240 francs. Pour l'ensemble de l'année 1967, le nombre des bénéficiaires avait atteint 2 661 unités pour un montant total des allocations de 1 235 100 francs.

Par ailleurs, en ce qui concerne les allocations de promotion sociale accordées aux personnes qui ont terminé avec succès un cycle complet de *cours du soir ou du dimanche*, un *arrêté royal du 5 février 1968* a porté le délai d'introduction de la demande de 60 à 90 jours. D'après les statistiques arrêtées au 20 novembre 1968, le nombre des bénéficiaires a été pour les 11 premiers mois de cette année de 3 454 unités (contre 7 327 pour la même période de 1967) pour un montant total de 7 505 700 francs (contre 17 430 000 pour la même période de 1967).

Enfin, pour ce qui a trait *aux interventions dans les frais de formation et de réinstallation*, il convient de rappeler qu'en application des articles 76 à 81 de l'*arrêté royal du 20 décembre 1963* concernant le placement et le chômage, une aide de l'État peut être accordée à l'occasion de la création, de l'extension ou du transfert d'entreprises. Elle prend la forme d'une participation aux frais occasionnés par la sélection, la formation professionnelle et la nouvelle installation des travailleurs.

En 1968, 36 entreprises (contre 37 en 1967) ont bénéficié d'une participation aux frais de formation de 7 610 travailleurs (contre 5 540 en 1967) ainsi qu'aux frais de 577 missions de formation à titre de dédommagement de ceux qui ont assuré la formation. Le montant des interventions accordées en 1968 se décompose comme suit : 123 948 087 francs pour les *frais de formation* (contre 71 958 752 francs en 1967) et 466 960 francs au titre des *frais de réinstallation* de 106 travailleurs (contre 195 797 francs en 1967 pour 56 travailleurs).

2. En *république fédérale d'Allemagne*, le gouvernement a poursuivi ses efforts en 1968 en vue d'assurer le succès de l'éventail diversifié des mesures qui ont été décrites dans le rapport annuel précédent. Ces mesures ont contribué, ainsi qu'on l'a vu, à réduire sensiblement le chômage et à favoriser l'emploi des différentes catégories de travailleurs.

Le gouvernement fédéral va prolonger et adapter en 1969 les actions visant une utilisation optimale de la main-d'œuvre.

Déjà approuvée par le Parlement, *la loi relative à la promotion de l'emploi* entrera probablement en vigueur le 1^{er} juillet 1969. Il convient de souligner à nouveau l'importance de cette loi qui apportera une amélioration sensible des « instruments de politique du marché de l'emploi ». L'accent de la politique de l'emploi sera mis davantage qu'auparavant sur les mesures préventives. En particulier, grâce à la promotion de la formation professionnelle des travailleurs (formation, perfectionnement et reconversion), on s'efforcera

d'obtenir une utilisation optimale des réserves limitées en main-d'œuvre dans une optique tant économique que sociale.

Au cours des 9 premiers mois de 1968, l'Institut fédéral du placement et de l'assurance-chômage a octroyé des aides pour un montant de 34 millions de DM au profit d'environ 70 000 adolescents ou adultes suivant un *préapprentissage* ou un *recyclage*. En vertu des nouvelles directives du Conseil d'administration de cet institut, entrées en vigueur le 1^{er} octobre 1968, des améliorations ont été apportées au système d'aides en matière de formation professionnelle. L'Institut fédéral peut créer des centres de formation ou octroyer des aides à des organismes assurant une action dans ce domaine.

En matière de *promotion professionnelle*, la Fédération et l'Institut fédéral du travail ont consacré, depuis 1960, à l'application des programmes respectifs : pour la promotion institutionnelle (depuis 1960) : 78,8 millions de DM, pour la promotion individuelle (depuis 1962) : 270,0 millions de DM. On s'attend à une augmentation considérable des dépenses annuelles pour 1969. De plus, 15 millions de DM ont été accordés pour l'*amélioration de l'infrastructure en Sarre* et des subventions d'une valeur globale de 140 millions de DM ont été accordées en vue de favoriser des commandes à l'économie de Berlin.

En outre, le budget de l'Institut fédéral précité prévoit pour 1969 des crédits d'un montant de 431,5 millions de DM, en augmentation de 88,9 millions par rapport au budget de 1968, pour des mesures tendant notamment à faciliter la mobilité des travailleurs et à favoriser l'*emploi continu dans la construction*.

En ce qui concerne la *rééducation des personnes handicapées*, l'action au cours des dernières années a été nettement développée. Le nombre des consultations, en moyenne par année, s'est élevé à environ 90 000 unités. Sur les 140 institutions de rééducation existant sur le territoire fédéral, l'Institut fédéral du placement et de l'assurance-chômage a encouragé une centaine d'entre elles. Les subventions accordées permettent notamment l'équipement d'ateliers et de salles de cours par des machines et moyens d'information ainsi que l'établissement d'internats et de locaux. Ces installations comportent actuellement des places de formation pour plus de 200 professions requérant un apprentissage complet ou un préapprentissage.

Enfin, il y a lieu de mentionner la *poursuite des travaux de l'Institut de recherches* sur le marché de l'emploi et sur les professions (Institut für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung). Les effectifs de cet institut qui a commencé à fonctionner le 1^{er} avril 1967 ont été portés en 1968 à une quarantaine d'agents. Depuis janvier 1968, l'Institut de recherches fait rapport régulièrement sur ses activités dans une revue « Informations » qui, deux fois par mois est jointe aux informations officielles de l'Institut fédéral du placement et de l'assurance-chômage. En outre, l'Institut de recherches a entrepris en 1968 deux grandes enquêtes, l'une sur les caractéristiques économiques, sociales et individuelles des chômeurs et des candidats au travail en république fédérale d'Allemagne, l'autre, sur les résultats du programme de promotion individuelle à l'égard des personnes ayant bénéficié de ce programme en 1964 pour leur perfectionnement professionnel. Le programme d'activités de l'Institut de recherches est subdivisé en sept domaines (projections, recherches conjoncturelles et régionales, sociologie, recherches sur les pro-

fessions, technologie, statistiques, informations). Les données qui seront rassemblées dans ces différents domaines faciliteront à l'Institut fédéral du placement et de l'assurance-chômage l'accomplissement de ses tâches futures.

3. En France, les mesures prises, en 1968, dans les différents domaines de la politique de l'emploi constituent un développement et un complément des dispositions législatives et réglementaires intervenues en 1967 en vue de renforcer le dispositif d'adaptation de la main-d'œuvre aux transformations des structures de l'économie et d'aide aux travailleurs victimes des aléas conjoncturels.

Le plan d'amélioration des moyens d'intervention des services de l'emploi et tout particulièrement des services de placement, s'est poursuivi par l'octroi de moyens supplémentaires à l'Agence nationale pour l'emploi (créée par l'ordonnance du 13 juillet 1967) dont l'implantation, freinée durant le 1^{er} semestre de l'année, s'est accélérée à partir du mois de septembre. Six centres régionaux ont été mis en place et, à la fin de l'année, dix départements (parmi lesquels les principaux départements du Nord et de la Lorraine) étaient dotés de sections locales de l'Agence. 10 nouvelles sections départementales doivent être créées au cours du 1^{er} trimestre de 1969 et 30 pour l'ensemble de l'année. Le programme d'implantation de l'Agence en 1969 subira, par rapport aux prévisions initiales (accroissement des effectifs de 3 000 unités par la création de 1 000 postes nouveaux et le transfert de 2 000 agents antérieurement affectés aux tâches de placement dans les services de main-d'œuvre) un léger retard du fait des économies budgétaires imposées par les difficultés monétaires de la fin de l'année. Mais l'accent sera mis tout particulièrement sur les actions d'information et de conseil professionnel, le nombre des conseillers professionnels devant passer de 33 à la fin de 1967 à 180 à la fin de 1969. Ce renforcement des effectifs devrait se traduire par un accroissement sensible du taux de pénétration du marché du travail par les services de placement.

Parallèlement et pour faciliter l'action de l'Agence, différents aménagements ont été apportés aux documents techniques servant de support au placement (formulaires d'offres et de demandes d'emploi) de façon à permettre une meilleure identification des éléments traités, une prise en compte plus large et plus diversifiée des principales catégories d'offres et de demandes et l'établissement de séries statistiques plus significatives.

Depuis le début de 1969, d'autre part, les offres d'emploi assorties de possibilités de logement font l'objet — comme jusque-là les offres destinées aux cadres, ingénieurs, techniciens et agents de maîtrise — d'une diffusion nationale par ordinateur.

Dans le domaine des aides, un certain nombre de mesures ont amélioré la protection accordée aux travailleurs victimes des à-coups de la conjoncture ou des mutations de l'appareil économique.

Les décrets des 23 août et 28 septembre 1968 ont unifié pour l'ensemble du territoire et majoré le taux des allocations d'aide publique aux travailleurs sans emploi (l'allocation principale étant portée à 7,30 francs par jour à compter du 1^{er} octobre). D'autre part, le décret n° 68-1130 du 16 décembre 1968,

pris en application de l'ordonnance n° 67-580 du 13 juillet 1967, a défini, au profit des personnels des établissements publics, les modalités d'octroi et de calcul d'une *allocation pour perte d'emploi*.

Les agents de ces établissements qui satisfont à certaines conditions (âge, durée de travail préalable, aptitude à l'exercice d'un emploi) peuvent désormais bénéficier d'allocations journalières représentant 35 % de leur salaire d'activité — avec un montant minimum de 6,60 francs dans la région parisienne et de 6,40 francs pour le reste du territoire. Enfin, plusieurs accords de branches professionnelles, intervenus dans le cadre de l'accord interprofessionnel du 21 février 1968 relatif à l'indemnisation conventionnelle du chômage partiel, ont fait l'objet d'un agrément ministériel.

Dans le même esprit, le *Fond national de l'emploi* a poursuivi, dans un certain nombre de zones et de localités classées en déséquilibre d'emploi, ses actions d'intervention au profit de travailleurs touchés par des opérations de licenciements collectifs à la suite du durcissement de la concurrence tant nationale qu'internationale. De ce fait, le nombre de nouveaux travailleurs de plus de 60 ans couverts par des conventions leur ouvrant droit au bénéfice de l'allocation spéciale s'est élevé à plus de 6 800 pour 1968, les secteurs principalement concernés étant ceux de la métallurgie et des textiles, plus particulièrement dans les régions du Nord et de l'Est de la France. Le nombre des conventions d'allocations spéciales approuvées par le Comité supérieur de l'emploi est de 157 en 1968 (contre 74 en 1967) pour 6 863 bénéficiaires. Le nombre des conventions de formation est passé de 32 en 1967 (correspondant à 39 sections de formation) à 44 en 1968 (avec création de 75 sections de formation) et le nombre de bénéficiaires qui était de 8 000 en 1967 s'est élevé à 9 600 en 1968.

La poursuite de la politique d'*aménagement équilibré du territoire* a donné lieu, d'une part, à un réexamen général de la carte des zones géographiques susceptibles d'ouvrir droit à des aides incitant à la création d'emplois et, d'autre part, à l'adoption de mesures destinées à faciliter le rééquilibre économique de régions affectées par le déclin des industries de base (l'ensemble de la région du Nord étant ainsi classé en zone « d'allègement fiscal ») ou à accélérer le rythme de développement industriel de régions à économie rurale encore prédominante (un « plan de développement » a été adopté pour l'ensemble des départements bretons en octobre 1968). Une nouvelle disposition est également venue compléter les possibilités d'intervention de l'État, avec le principe de l'extension du bénéfice de la prime d'adaptation industrielle à des entreprises s'implantant à la périphérie des zones concernées par la prime (cette dérogation étant subordonnée à la triple condition que la nature des investissements ne permette pas une implantation à l'intérieur de la zone, que le programme primé comporte au moins la création de 800 emplois permanents et que les investissements concourent effectivement à la solution des problèmes d'adaptation de la zone).

Dans le domaine de la formation professionnelle, un dispositif de *préformation* professionnelle, destiné à des jeunes de 16 à 20 ans, a été mis en place au cours du second semestre. Prenant appui sur les centres de formation professionnelle des adultes, il consiste en stages d'une durée approximative de 4 mois, comportant un rappel de connaissances générales et une informa-

tion sur les moyens de formation facilitant l'insertion professionnelle, ainsi que sur les emplois possibles. A l'issue des stages, les jeunes sont, soit placés, soit orientés vers des cycles normaux de F.P.A. Cette expérience doit être poursuivie et élargie en 1969.

D'autre part et surtout, la *loi du 31 décembre 1968* relative à la rémunération des stagiaires de formation professionnelle, a défini, sur des bases entièrement renouvelées, les conditions d'intervention de l'État en matière d'aide à la formation professionnelle. Ce texte, qui constitue le complément de la loi du 3 décembre 1966, tend d'une part à simplifier et à harmoniser les différents régimes d'indemnisation, d'autre part à élargir les actions antérieures à des types de formation nouveaux ou insuffisamment développés. Chaque type de stage ouvrira droit au bénéficiaire d'indemnités calculées sur des bases analogues pour chaque catégorie de bénéficiaires — ceux-ci pouvant être aussi bien des travailleurs indépendants et des travailleurs agricoles que des salariés — et tenant compte de la situation personnelle des individus et de la finalité du stage. Des textes réglementaires, en cours d'élaboration, préciseront les conditions d'application de ces différentes aides, dont le financement sera assuré par inscription des sommes nécessaires aux budgets du ministère des affaires sociales, du ministère de l'agriculture et du ministère de l'industrie.

En matière d'*immigration*, le ministère des affaires sociales a été amené à intervenir, par circulaire du 29 juillet 1968, pour limiter le recours à la procédure de régularisation utilisée de façon croissante à l'égard des travailleurs étrangers non communautaires venus chercher un emploi en France.

La généralisation de cette procédure s'opposerait, en effet, à toute tentative d'intervention efficace des services chargés de définir les ajustements entre l'immigration et l'évolution économique interne.

C'est également en vue de rationaliser les mouvements de travailleurs qu'un accord est intervenu le 27 décembre 1968, entre le gouvernement français et le gouvernement algérien afin de définir sur de nouvelles bases les conditions de venue en France et le statut de travailleurs ressortissants algériens à la recherche d'un emploi.

D'une manière plus générale, les divers aspects des problèmes de l'emploi ont fait l'objet, pendant le dernier trimestre de l'année 1968, de nombreuses discussions entre les partenaires sociaux et avec le gouvernement, dans le prolongement des « accords de Grenelle ». Ces discussions ont abouti, le 10 février 1969, à un important *accord national interprofessionnel sur la sécurité de l'emploi*, entre les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs. L'accord prévoit notamment :

— avant le 31 mai 1969, la constitution, au niveau national et dans certains cas au niveau régional, de commissions paritaires de l'emploi par profession ou groupe de professions, qui seront chargées d'analyser périodiquement la situation de l'emploi et d'examiner, en liaison avec les divers organismes ou institutions compétents, les moyens d'améliorer cette situation ;

— l'obligation, pour tout employeur qui doit procéder à une opération de licenciement collectif, d'informer le comité d'entreprise des motifs de sa déci-

sion, dans des délais variant de 8 jours à 3 mois selon les causes et l'importance du licenciement ;

— l'institution au bénéfice des travailleurs victimes d'un déclassement, à la suite d'une opération de licenciement collectif, d'indemnités temporaires dégressives versées par l'employeur pendant une période de six mois et allant du maintien total de la rémunération antérieure pendant les deux premiers mois à 20 % de la différence entre l'ancien et le nouveau salaire pendant les deux derniers mois.

Cet accord concerne environ 8 millions de salariés des secteurs de l'industrie, du commerce et des services. Il sera suivi, dans le courant de 1969, de nouvelles discussions sur d'autres aspects des problèmes de l'emploi (âge de la retraite, emploi des cadres, etc.).

C'est dans le même esprit et pour parvenir à une coopération plus étroite entre les services publics chargés de l'emploi et les partenaires sociaux que diverses mesures d'aménagement des organismes consultatifs locaux et régionaux à caractère tripartite, compétents en matière d'emploi (Commissions départementales de main-d'œuvre et comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi) ont été décidées par le gouvernement.

4. En *Italie*, la formation et la qualification professionnelles des travailleurs représentent un objectif primordial de la politique de développement de l'emploi, compte tenu des constatations et des observations déjà faites au sujet de la proportion élevée des chômeurs ne possédant pas de qualification professionnelle ou des travailleurs non qualifiés qui passent du secteur agricole aux autres secteurs d'activité.

Il y a lieu de rappeler que l'action exercée dans ce domaine par le ministère du travail et de la prévoyance sociale s'est poursuivie sans arrêt au cours de 1968. Elle tend à acquérir une importance toujours plus grande du fait qu'elle complète l'activité fondamentale dans le domaine de la formation scolaire à tous les niveaux et qu'elle rejoint les initiatives des entreprises, notamment de celles ayant de grandes dimensions.

Les cours organisés durant l'année scolaire 1967-1968 se sont élevés au total à 15 249. Ils ont été fréquentés par 351 727 apprentis dont 164 880 dépendant d'entreprises artisanales et 186 847 dépendant d'entreprises non artisanales.

Une intensification des cours d'enseignement complémentaire est prévue au cours de l'année financière 1968-1969. Les crédits figurant au budget de l'État prévoient l'institution d'un nombre de cours plus élevé par rapport à l'année précédente ainsi que l'inscription d'un nombre plus important d'apprentis appelés à suivre ces cours.

Le ministère du travail et de la prévoyance sociale a également intensifié l'activité de formation s'adressant spécialement à des jeunes travailleurs. Au cours des 9 premiers mois de 1968, 3 839 cours ont débuté en faveur de jeunes, principalement des cours de préformation, dont 2 757 pour des professions agricoles, 871 pour des activités industrielles et 211 pour des professions du secteur commercial et autres activités tertiaires. Le nombre des

élèves ayant suivi ces cours a marqué une augmentation en 1968, passant de 71 772 personnes contre 59 549 au cours de la même période de 1967. La répartition géographique de ces élèves a été la suivante : 27 021 en Italie septentrionale, 16 691 en Italie centrale, 22 524 en Italie méridionale et 5 536 en Italie insulaire.

Par ailleurs, il y a lieu de mentionner 166 autres cours institués pendant les 9 premiers mois de 1968 dans le but d'assurer la spécialisation ou la requalification de travailleurs en chômage. 5 920 travailleurs ont été admis à suivre ces cours.

Enfin, il convient de souligner que la préparation du personnel technique contribue à stimuler et à promouvoir au maximum la politique d'expansion et de l'emploi.

Quant à l'essor de l'agriculture et de l'élevage, on cherche à l'obtenir, non seulement grâce à l'application des dispositions prévues par le second plan vert, mais aussi par la mise en œuvre de mesures organiques concernant l'aménagement des régions de montagne, la régularisation des fleuves et la restructuration des entreprises, réparties en une multitude de petits établissements, dans le but de promouvoir l'industrialisation et l'introduction du progrès technique dans les exploitations agricoles, la stabilité du marché et l'accroissement des revenus et de la rémunération du travail. On s'efforce ainsi d'arrêter ou de réduire l'exode rural, notamment des jeunes générations.

Dans les secteurs secondaire et tertiaire, la politique active de l'emploi, établie par le gouvernement, tend à favoriser le progrès technologique et la recherche scientifique et, en même temps, à promouvoir les mesures destinées à atténuer les difficultés d'emploi qui résultent de la restructuration industrielle.

En conséquence, tandis qu'on prévoit la création d'un fonds approprié pour la restructuration industrielle, on s'efforce d'assurer une application toujours plus efficace des lois récemment adoptées qui permettent d'octroyer des indemnités en vue de compenser les pertes de salaires des ouvriers dont l'activité est suspendue ou l'horaire du travail réduit.

L'ensemble de ces activités tend à perfectionner et à renforcer les nombreuses mesures d'intervention déjà prévues par le gouvernement pour l'application du plan quinquennal de développement de l'économie et de l'emploi.

5. Au *Luxembourg*, les efforts ont été poursuivis en vue notamment de multiplier les contacts avec les employeurs, d'assurer une prospection plus poussée du marché de l'emploi et de favoriser la formation et la mobilité professionnelles.

Le maintien de l'équilibre de l'emploi apparaît intimement lié à l'action de formation professionnelle des travailleurs en vue de leur adaptation aux techniques et aux réalités nouvelles ; il repose, d'une part, sur les possibilités d'un recrutement rationnel de travailleurs à l'étranger, d'autre part, sur l'évolution des disponibilités effectives de main-d'œuvre sur le plan national et des possibilités pratiques d'un transfert de travailleurs entre secteurs économiques.

Aussi, les autorités gouvernementales luxembourgeoises envisagent-elles de continuer à favoriser l'implantation de nouvelles industries au Grand-Duché, d'appliquer une politique prudente en matière de recrutement de travailleurs à l'étranger et de recourir, en fonction des besoins, à des mesures de formation professionnelle accélérée.

6. Aux *Pays-Bas*, en ce qui concerne les *mesures destinées à promouvoir l'emploi*, il convient de rappeler que, dans le courant de 1967, des crédits supplémentaires ont été affectés par trois fois à des programmes de résorption du chômage régional, pour un montant de 100 millions de florins chaque fois. De plus à deux reprises, des emprunts de 100 millions de florins ont été autorisés en faveur de communes situées dans les régions les plus éprouvées par le chômage. Enfin, un montant de 100 millions de florins destinés à des investissements des pouvoirs publics dans la partie occidentale du pays a été transféré à d'autres régions. L'effet direct de ces 600 millions de florins sur l'emploi est évalué à l'équivalent de 13 000 emplois pendant un an, dont 4 000 auraient déjà été utilisés en 1967 et 5 500 au cours des 9 premiers mois de 1968.

Par ailleurs, la note du 20 mai 1968 sur la politique en matière de salaire et d'emploi a spécifié qu'une somme de 150 millions de florins, provenant de la plus-value de la taxe sur la valeur ajoutée, serait consacrée à la lutte contre le chômage structurel. Cette somme a été affectée à la politique régionale d'industrialisation et au programme de création d'emplois nouveaux.

En outre, la note sur la *politique régionale* a annoncé une série de mesures parmi lesquelles il convient de mentionner :

- l'affectation de 240 millions de florins (contre 165 millions de 1965 à 1968) à l'amélioration de l'infrastructure, dont la moitié environ pour le nord du pays ;
- un élargissement des facilités d'établissement, à savoir ; une prime de 15% en faveur des extensions d'entreprises industrielles dans les zones à développer ; une prime à l'installation de services et d'unités administratives dans le nord du pays, le Limbourg méridional et la région de Tilburg ; en outre, la possibilité de primes au déplacement d'activités des services de l'ouest vers le nord et vers le Limbourg méridional, ainsi que la possibilité d'intervention dans les frais de déplacement du personnel ;
- relèvement de l'allocation de formation professionnelle pour adultes, qui serait portée de 1 500 à 3 300 florins.

Mesures en faveur de la mobilité de la main-d'œuvre

L'évolution en 1968 dans les différents secteurs du marché de l'emploi a permis d'accroître dans une certaine mesure la mobilité de la main-d'œuvre en stimulant les mouvements de travailleurs d'un secteur d'activité à l'autre. Alors qu'au début on s'est efforcé essentiellement de lutter contre le chômage par des mesures à court terme, on s'est préoccupé davantage au cours de l'année 1968 de mettre en œuvre des mesures visant à *adapter les qualifi-*

cations de la population active aux changements des besoins dans le domaine de l'emploi. A cet égard, il faut mentionner spécialement les mesures relatives à la formation professionnelle et aux mutations des travailleurs. La *gamme des possibilités de formation* dans les centres de formation des adultes a été étendue tant par l'augmentation du nombre des postes de formation dans l'électrotechnique et la construction automobile que par la mise en œuvre d'une formation de travailleurs utilisant des machines-outils à bois.

Pour 1969, le programme prévoit la création de sections spécialisées de formation d'ouvriers mécaniciens sur machines-outils pour les industries des métaux, de sections de formations pour le travail du bois à l'aide de machines-outils ainsi que de sections de formation d'ouvriers installateurs de chauffage central.

Compte tenu des difficultés d'ordre structurel rencontrées principalement dans les provinces situées en dehors du « Randstad Holland », le montant maximum des subventions à accorder aux entreprises pour la formation a été élevé à 3 300 florins par personne formée dans les provinces de Groningue, de la Frise, de Drenthe, d'Overijssel, de la Gueldre, de la Zélande, du Brabant septentrional et du Limbourg.

Par ailleurs, il est prévu de créer des possibilités de subventions pour la formation dans des professions de niveau relativement bas alors que pour les huit provinces ci-dessus mentionnées, on envisage d'introduire en même temps des primes en cas de succès aux examens passés dans un centre de formation pour les industries des métaux ainsi que des primes à l'expiration d'une certaine durée d'exercice de la profession apprise.

Enfin, compte tenu des changements structurels de l'emploi et des nécessités de la politiques régionale, les pouvoirs publics envisagent d'accroître les facilités en cas de migrations. La politique économique régionale, pour la période 1969-1972, comporte également des mesures tendant à favoriser l'équilibre de l'emploi au niveau régional dans le secteur des services. Des facilités peuvent, en outre, être accordées contrairement à ce qui s'est passé antérieurement dans le cas d'*extensions d'activités* des entreprises.

Emploi et formation des jeunes

Au cours de l'été 1967, il est apparu qu'un certain nombre de jeunes ayant achevé leur formation de niveau élémentaire et, en particulier, de ceux titulaires d'un diplôme de fin d'études pour une profession de la construction, ne pouvaient pas trouver d'emploi sans l'intervention des mesures de stimulation prises par les pouvoirs publics. Le ministre des affaires sociales et de la Santé publique et le secrétaire d'État de l'enseignement et des sciences ont en conséquence décidé de prendre un certain nombre de mesures qui ont fait l'objet d'une note du 6 octobre 1967 transmise à la deuxième Chambre du Parlement. Le 4 mars 1968, certaines de ces mesures ont été étendues pour faciliter la réalisation de leurs objectifs. Les principales d'entre elles sont les suivantes :

— *Extension de la réglementation actuelle concernant la migration des jeunes*

Cette extension porte sur deux points :

- d'une part, la possibilité est ouverte au jeune migrant de rentrer dans sa famille une fois par semaine aux frais de l'État ;
- d'autre part, l'État rembourse 50 % des frais de séjour du jeune migrant au lieu du travail, à concurrence d'un montant de 22,50 florins par semaine.

Les différents conseils compétents pour la jeunesse se sont efforcés de trouver autant que possible des familles désireuses d'accueillir les jeunes migrants. Il convient de noter qu'en 1968, 128 jeunes nouveaux migrants ont bénéficié de ces avantages et ont été placés en majeure partie dans le « Randstad Holland ».

— *Réglementation concernant les apprentis en chômage dans la construction*

Cette réglementation prévoit une indemnisation des employeurs qui, dans certaines conditions, recrutent des apprentis en chômage. Cette compensation octroyée par l'État s'élevait jusqu'au 18 novembre 1968 respectivement à 20 florins et à 30 florins par apprenti et par semaine, selon que celui-ci était placé dans une entreprise ou dans un atelier d'apprentissage.

Après le 18 novembre 1968, ces montants ont été ramenés respectivement à 12,5 et 17,5 florins, étant donné que les employeurs reçoivent également une compensation financière du Fonds de développement et de formation. En 1968, 187 apprentis ont bénéficié de ce régime, contre 83 en 1967.

— *Placement dans un centre de formation professionnelle pour adultes*

Les centres de formation des adultes pour les professions de la construction dont la capacité n'est pas pleinement utilisée sont également ouverts aux jeunes qui ont reçu une formation de maçon et de charpentier et qui ne peuvent être pris en charge au titre de l'apprentissage.

Le programme de formation des centres correspond à celui de l'apprentissage, de sorte que les jeunes qui ont fréquenté un centre peuvent être directement admis à un apprentissage dans une entreprise. La durée de la formation dans un centre est de 4 à 5 mois. Au cours de cette formation, les jeunes perçoivent une indemnité de compensation de perte de salaires d'un montant égal à l'indemnité accordée en vertu de la réglementation relative au chômage. En 1968, 125 jeunes environ ont bénéficié de cette indemnité. La plupart d'entre eux, à l'issue de leur formation dans un centre, ont été placés en apprentissage chez un employeur.

— *Placements en formation dans des entreprises*

Ces placements qui ne sont pas prévus par des conventions collectives ont uniquement pour objet d'assurer l'acquisition d'une qualification professionnelle. Ils sont motivés par le fait qu'un certain nombre d'entreprises appar-

tenant notamment au secteur de la métallurgie peuvent mettre à la disposition des jeunes qui ne peuvent pas encore entrer dans le circuit normal de la production, des installations (locaux, matériel, machines, outillage) ainsi que des moniteurs ou instructeurs.

Dans ce cas, l'État octroie un montant de 12,50 florins par apprenti et journée de cours pour couvrir les frais de formation. En règle générale, les jeunes qui bénéficient de ces facilités reçoivent une formation pratique durant deux jours par semaine, suivent un enseignement axé sur la profession pendant une journée et peuvent, s'ils le désirent, prendre part un jour par semaine à un cours de formation subventionné par le ministère de l'enseignement et des sciences.

En 1968, 35 jeunes ont suivi ainsi une formation d'électro-technicien et de monteur-automobile.

— *Formation dans une entreprise favorisée par l'octroi d'allocations réglementaires de formation*

Cette réglementation s'applique, en principe, à la formation des chômeurs âgés d'au moins 18 ans. Cependant, pour les jeunes chômeurs, cette limite d'âge a été abaissée temporairement à 15 ans.

Le taux maximum de l'allocation réglementaire est actuellement de 3 300 florins pour le cas où le jeune est originaire d'une région ayant un taux de chômage élevé.

Cette réglementation a permis à 46 jeunes de moins de 19 ans d'accéder à une formation.

Il a été constaté que, de façon générale, les mesures ci-dessus énumérées ont eu une incidence favorable sur le placement de jeunes travailleurs.

L'emploi des universitaires et des cadres supérieurs

En 1968, l'emploi du personnel très hautement qualifié et des cadres s'est maintenu dans des conditions analogues à celles des années précédentes.

Dans l'ensemble, 500 personnes environ ont trouvé un emploi par l'intermédiaire des services publics de main-d'œuvre. Des fonctionnaires spécialisés ont pris les contacts nécessaires dans la circonscription d'un certain nombre de bureaux régionaux du travail, en vue d'assurer le placement de prêtres et de religieuses ayant cessé leurs fonctions. De même, un certain nombre d'étudiants ayant abandonné leurs études ont pu être placés.

En 1968, les plans visant à une réorganisation du placement du personnel de niveau universitaire ou assimilé ont pris une forme plus concrète. On espère qu'en 1969, ces plans seront mis en application.

Une étude sera achevée au cours du premier semestre 1969 sur la répartition des fonctions et des carrières ouvertes aux économistes ayant terminé leurs études. Les résultats de cette étude seront publiés et contribueront à préciser

l'application des plans visant à réformer le placement par les services publics de cette catégorie de demandeurs.

L'emploi complémentaire

Le gouvernement a pris diverses mesures en vue d'aboutir à une situation de plein emploi.

Outre les mesures d'ordre monétaire, fiscal, financier et d'industrialisation régionale, de placement, de formation et de migration, on assure l'emploi complémentaire des personnes ayant le désir et la capacité de travailler et qui ont été en chômage pendant une durée prolongée.

Actuellement, ainsi qu'il ressort du tableau 39, l'emploi complémentaire est assuré, pour une part importante, par l'exécution de constructions d'établissements publics, de travaux de génie civil et de génie rural.

Afin d'assurer l'exécution de ces travaux à l'endroit et en temps utiles, eu égard aux nécessités du marché de l'emploi, le ministère des affaires sociales et de la santé publique octroie, s'il y a lieu, une aide aux donneurs d'ouvrages.

TABLEAU 39

Programme d'emploi complémentaire en 1967 et en 1968

Travaux	Dépenses totales ⁽¹⁾	Subventions ⁽¹⁾	Nombre d'hommes/ semaine	Dépenses totales ⁽¹⁾	Subventions ⁽¹⁾	Nombre d'hommes/ semaine
Travaux routiers, ferroviaires et hydrauliques	68	35	58 000	42	29	42 000
Travaux de génie civil	39	11	38 000	38	11	44 000
Travaux de génie rural	50	30	95 000	29	19	53 000
Total	157	76	191 000	109	59	139 000

⁽¹⁾ Exprimé en millions de florins.

En raison des changements structurels de l'emploi, on constate une augmentation relative du chômage des travailleurs qui ne peuvent être occupés aux travaux complémentaires énumérés ci-dessus.

Les principales catégories de personnes intéressées sont les chômeurs âgés provenant de différentes branches d'activité, les chômeurs ayant eu un emploi industriel ou provenant du secteur des services.

En ce qui concerne les chômeurs des services administratifs, il existe une réglementation particulière dont l'application va être développée grâce à une information intensive. Elle prévoit l'octroi à des organismes de droit public de subventions destinées à couvrir des charges salariales pour l'exé-

cution à titre temporaire de travaux administratifs. Les efforts tendent actuellement à simplifier cette réglementation.

Pendant la saison d'hiver 1967-1968 et 1968-1969, le ministère des affaires sociales et de la santé publique et les organisations professionnelles intéressées, en l'occurrence la chambre syndicale des peintres en bâtiment, ont accordé et continuent d'accorder une subvention aux donneurs d'ouvrages pour l'exécution de travaux de peinture intérieure et d'entretien.

La réglementation prévoyant une allocation de 10 florins par homme et par jour vise à stimuler l'exécution de ces travaux pendant l'hiver pour réduire ou prévenir le chômage saisonnier chez les peintres en bâtiment.

On envisage, pour les chômeurs provenant de l'industrie, l'exécution à titre expérimental de certaines activités ; on songe notamment à la fabrication de produits dont la production ne risque pas d'influencer de façon préjudiciable la situation du marché économique. Bien qu'aucune décision n'ait encore été prise quant à la forme juridique de l'unité de production, on peut cependant affirmer que les pouvoirs publics n'auront pas la fonction d'employeur et qu'ils se limiteront à accorder une subvention destinée à couvrir les frais de production.

Pour les terrassiers en chômage et les manœuvres, on envisage une réglementation simplifiée afin de permettre aux administrations communales de faire exécuter des petits travaux à court terme lorsque la situation exige l'emploi de personnes de ces catégories.

Information professionnelle et étude des professions

Une collaboration étroite a été instituée entre le ministère des affaires sociales et de la santé publique et celui de l'enseignement et des sciences en ce qui concerne la politique de l'information professionnelle. Pour chaque matière donnant lieu à une formation professionnelle systématique, il existe des commissions consultatives comprenant des représentants des deux ministères précités et des organisations professionnelles intéressées. Le but recherché est d'établir un parallélisme entre l'information professionnelle et l'évolution de l'enseignement et de tenir compte des fluctuations de l'emploi.

Une collaboration étroite a été également assurée avec les inspections scolaires et le personnel enseignant des différentes écoles. Il en est ainsi notamment pour l'information des apprentis des différentes activités.

Il existe aux Pays-Bas des commissions provinciales et, dans un certain nombre de cas, des commissions régionales compétentes en matière d'information professionnelle. Ces organismes de coopération permanente ont, en cette matière, une tâche de coordination et de stimulation.

L'action d'information professionnelle fait actuellement l'objet d'efforts particuliers d'amélioration des instruments et des méthodes (1).

(1) Pour plus de détails sur le développement de l'action d'information et d'orientation professionnelle, il convient de se référer à l'« Exposé annuel sur les activités d'orientation professionnelle dans la Communauté — 1968 », en instance de publication par la Commission des Communautés européennes.

B — MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE MAIN-D'ŒUVRE (1)

Il résulte du tableau 40 que, pour l'ensemble de la Communauté, l'appel à la main-d'œuvre étrangère a nettement augmenté en 1968 par rapport à l'année précédente. Le nombre total des permis de travail délivré à l'immigration des travailleurs permanents et saisonniers qui était d'environ 401 000 unités en 1967 a dépassé 652 000 unités en 1968, soit une augmentation globale de 63 % environ. A la seule exception de la Belgique qui enregistre une diminution de plus de 5 000 introductions de travailleurs, tous les États membres ont accru, à des degrés différents, le recours à la main-d'œuvre étrangère.

C'est en république fédérale d'Allemagne qu'on constate l'augmentation de beaucoup la plus forte (+250 000 unités, soit +181 %), augmentation à laquelle l'accroissement total pour la Communauté est presque exclusivement imputable. Ce changement de situation en Allemagne est l'un des signes de l'évolution considérable des besoins en main-d'œuvre additionnelle résultant d'une reprise très vive de l'expansion économique.

Après l'Allemagne, c'est en France que le volume total des introductions a atteint la plus grande importance au cours de la période considérée. L'évolution plus favorable de la situation de l'emploi à la fin de l'année 1968, a également entraîné une certaine reprise des mouvements d'introduction et de régularisation de la main-d'œuvre étrangère, qui s'étaient situés jusqu'au mois de septembre, à un niveau sensiblement inférieur à celui de l'année 1967. On a enregistré, en effet, en 1968 par rapport aux deux années précédentes, une nette régression jusqu'à la fin du 3^e trimestre du nombre des travailleurs étrangers permanents introduits et placés, puis une reprise du mouvement migratoire, durant le 4^e trimestre, qui a atteint au cours de cette période un niveau sensiblement égal à celui du 4^e trimestre 1967. Le nombre des permis de travail délivrés en 1968 s'est élevé à 93 165, ce qui représente une diminution de 13,6 % par rapport à l'année 1967, et de 29,2 % par rapport à l'année 1966. La part des régularisations dans les placements de travailleurs étrangers, déjà élevée en 1967, s'est encore accrue en 1968, passant de 78,7 % à 82 %. Le taux des régularisations est resté élevé (81,3 %) au cours du dernier trimestre 1968.

La diminution des besoins en main-d'œuvre étrangère en 1968, par rapport à 1967, a intéressé les principaux secteurs d'activité ayant recours à l'introduction et au placement de travailleurs étrangers. Elle a été toutefois plus particulièrement sensible dans les industries de la transformation des métaux (—22 %) alors que dans l'agriculture et dans les services domestiques les recrutements en main-d'œuvre étrangère ont peu diminué. Cette divergence d'évolution selon les secteurs explique, sans doute, que la diminution du courant d'immigration en provenance des pays membres ait été plus importante (—38,6 %) que celle du courant venant des pays tiers (—10,1 %).

(1) Pour de plus amples informations, il conviendra de se reporter au rapport actuellement en cours d'élaboration, relatif à la libre circulation des travailleurs, établi en application de l'article 19 du nouveau règlement n° 1612/68 du 15 octobre 1968.

TABLEAU 40

Répartition, par pays, des permis de travail délivrés à l'immigration
de travailleurs permanents et saisonniers

Pays	1967			Variations en % 1967/1966		
	Total	dont		Total	dont	
		C.E.E.	Pays tiers		C.E.E.	Pays tiers
Belgique	14 175	7 815	6 360	- 27	- 20	- 25
Allemagne	139 325	65 431	73 894	- 65	- 63	- 67
France	221 804	17 676	204 128	- 13	- 17	- 13
	(a)	(b)	(c)			
Italie	5 253	1 669	3 584	+ 1,2	- 8,5	+ 6,5
Luxembourg	2 346	1 960	386	- 58	- 54	- 71
Pays-Bas	18 241	5 836	12 405	- 50	+ 17	- 61
1968						
Variations en % 1968/1967						
Belgique	8 782	6 480	2 302	- 38	- 17	- 64
Allemagne	390 879	139 720	251 159	+181	+114	+240
France	223 023	12 007	211 016	+ 0,5	- 32	+ 3
	(a)	(b)	(c)			
Italie	7 360	2 346	5 014	+ 40	+ 41	+ 40
Luxembourg	2 532	2 115	417	+ 8	+ 8	+ 8
Pays-Bas	19 856	4 665	15 191	+ 9	- 20	+ 22
(a) Dont travailleurs saisonniers: 1967: 113 971		1968: 129 858				
(b) Dont travailleurs saisonniers: 1967: 4 390		1968: 3 855				
(c) Dont travailleurs saisonniers: 1967: 109 581		1968: 126 003				

Par contre, le contingent des travailleurs étrangers *saisonniers* utilisés en 1968 a progressé par rapport aux années 1967 et 1966 respectivement de 15 887 et 5 588 unités, ce qui représente un accroissement de 13,9 % sur l'année 1967 et de 4,4 % sur l'année 1966. Cette augmentation des besoins en main-d'œuvre saisonnière résulte principalement de l'accroissement des besoins dans l'agriculture nécessités notamment par l'exécution de la campagne des vendanges.

Au *Luxembourg*, depuis de nombreuses années, il est fait largement appel à la main-d'œuvre étrangère, alors que le marché national de l'emploi ne connaît pratiquement pas de disponibilités de main-d'œuvre susceptibles d'être mises en compensation internationale. Le nombre des travailleurs étrangers occupés dans le pays représente ainsi 30 % environ de la main-d'œuvre salariée totale, fonction publique non comprise, taux le plus élevé de la Communauté. Les pénuries de main-d'œuvre se sont manifestées plus particulièrement dans le bâtiment, les services domestiques et l'agriculture.

En *Belgique*, les branches d'activité qui ont continué à bénéficier le plus de l'immigration sont notamment les suivantes : la métallurgie (2 944 unités), les

soins personnels (1 344 unités), la construction (914 unités) et les services (422 unités).

Aux *Pays-Bas*, le gouvernement s'est préoccupé de l'entrée, en dehors des procédures officielles, de travailleurs étrangers originaires des pays du pourtour méditerranéen. Une proportion importante de ces travailleurs arrivent, en effet, sans but défini et sans la certitude de trouver un emploi adapté à leurs possibilités. Cette situation a compliqué les problèmes de l'accueil, du logement et du placement, compte tenu de l'existence du chômage. Aussi, en accord avec le ministre de la justice et la sous-commission pour les travailleurs étrangers, le ministre des affaires sociales et de la santé publique a-t-il décidé de mettre un frein à ces entrées spontanées de travailleurs étrangers. Leur introduction devra être conforme aux procédures convenues avec les pays intéressés. Au 15 décembre 1968, on dénombrait aux Pays-Bas 80 339 étrangers occupés (dont 10 143 femmes), contre 72 141 au 15 décembre 1967.

C — COLLABORATION COMMUNAUTAIRE

Au cours de l'année 1968, différentes actions et activités exercées dans le cadre communautaire et intéressant directement ou indirectement le chômage et l'emploi, ont retenu spécialement l'attention des instances compétentes. ⁽¹⁾ Il suffira de rappeler brièvement, ci-après, quelques-unes de ces initiatives parmi les plus récentes et qui paraissent susceptibles d'avoir des prolongements au cours des prochains mois.

1. La Commission a présenté au Conseil le 5 décembre 1968 un *mémoire sur la coordination des politiques économiques* et la coopération monétaire au sein de la Communauté. Au cours de sa réunion du 12 décembre 1968, le Conseil a reconnu « la nécessité d'une convergence accrue des politiques économiques au sein de la Communauté et d'examiner les possibilités d'une intensification de la coopération monétaire ». Afin d'assurer la convergence des orientations nationales, les principaux objectifs à moyen terme doivent être définis de manière concertée par les États membres. Ces objectifs concernent, entre autres, le taux de croissance de la production et de l'emploi.

2. Les travaux prioritaires de *collaboration des services nationaux de main-d'œuvre* (décision du Conseil du 5 juin 1967) ont été poursuivis dans le cadre du plan de collaboration établi à cet effet par la Commission.

Un premier exposé annuel sur les activités des services de main-d'œuvre dans la Communauté, actuellement en cours d'élaboration, doit être publié en 1969. En outre, deux stages collectifs ont été organisés en 1968, l'un en

(1) Pour des renseignements plus détaillés, il convient de se reporter au rapport annuel d'activité de la Commission des Communautés européennes et à l'exposé annuel sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1968. Voir également : l'exposé annuel déjà cité sur les activités d'orientation professionnelle dans la Communauté ; en outre, l'exposé annuel sur les activités des services de main-d'œuvre des États membres de la Communauté — 1968 — (actuellement en préparation).

Belgique, l'autre au Luxembourg, au profit de fonctionnaires des services nationaux mentionnés ci-dessus.

3. En matière d'*orientation professionnelle*, la Commission a établi et diffusé en 1968, en application de sa « Recommandation » en date du 18 juillet 1966, un premier « Exposé annuel des activités d'orientation professionnelle dans la Communauté — 1967 ». Le deuxième exposé annuel, actuellement en préparation, doit être publié en 1969. Ces exposés s'attachent à dégager les tendances d'évolution rétrospective de ces activités ainsi que, dans la mesure du possible, leurs perspectives d'évolution. Ils indiquent les résultats obtenus en ce qui concerne notamment les dispositions fondamentales, l'organisation, les moyens et les méthodes de fonctionnement des services d'orientation.

4. Ainsi que le souligne, à différentes reprises, le présent rapport, les activités relatives à la *formation et à la rééducation professionnelles* revêtent, dans le cadre de l'évolution économique et sociale actuelle, une importance primordiale.

Les efforts de la Commission ont porté notamment sur le rapprochement des niveaux de formation. A la suite de ses travaux concernant l'établissement d'une liste communautaire pour la profession de tourneur, la Commission a soumis au Conseil, au début de 1968, deux autres propositions de recommandation visant l'adoption, sur le plan national, des listes communautaires des connaissances et aptitudes requises pour les activités de fraiseur et de rectifieur. A la demande du Conseil, la Commission a complété les trois listes existantes et les a fondues en un document unique portant sur le groupe des « ouvriers qualifiés sur machines-outils ». Ce document comporte trois parties : la première partie « connaissances et aptitudes à acquérir au cours de la formation » concerne les professions de « tourneur », « fraiseur », « rectifieur ». La deuxième partie donne les lignes directrices des examens pratiques et théoriques qui sanctionnent la formation pour ces professions. La troisième partie consiste en un tableau comparatif des diplômes, certificats et autres titres reconnus à l'échelon national.

Cette nouvelle liste communautaire a été adressée au Conseil après avoir été approuvée par le Comité consultatif pour la formation professionnelle au cours de sa réunion du 7 novembre 1968.

Dans le secteur du bâtiment, des travaux analogues sont menés pour les professions de conducteur de grues et de conducteur d'engins de chantier, tandis que, dans le secteur des transports, des listes communautaires relatives aux activités de conducteur routier et de transporteur routier sont en cours d'élaboration.

Par ailleurs, les deux sous-commissions de la formation compétentes respectivement pour l'acier et pour le charbon ont défini en 1968 les orientations pour un quatrième programme d'action concernant, en particulier, l'adaptation des structures, des méthodes et des moyens aux nouveaux objectifs de la formation et la coordination des actions de formation et de perfectionnement professionnels.

Parmi les travaux envisagés, il convient de noter : l'organisation en 1969 d'un troisième séminaire sur « la politique, l'organisation et la gestion de la formation dans l'entreprise » ; la poursuite de la collaboration avec le Centre international de perfectionnement professionnel et technique à Turin qui portera sur l'organisation de séminaires pour cadres et formateurs des États membres de la Communauté ; la poursuite d'un certain nombre d'études et d'enquêtes relatives notamment à la recherche d'une polyvalence dans les programmes de formation, aux réformes en cours ou projetées dans les États membres en matière de formation professionnelle, à l'inventaire des moyens de formation par grandes branches d'activités, par niveaux de qualification et par régions, à la documentation pédagogique, à la réalisation d'un manuel communautaire sur les nouveaux procédés techniques dans l'industrie sidérurgique.

5. En matière de *libre circulation des travailleurs* à l'intérieur de la Communauté, il convient de rappeler la réalisation d'une nouvelle étape très importante : l'adoption par le Conseil du règlement n° 1 612/68 du 15 octobre 1968 et d'une directive, entrés en vigueur le 8 novembre 1968 ⁽¹⁾.

Ces nouvelles dispositions communautaires parachèvent la construction juridique et normative ébauchée par les règlements précédents (Règlements n° 15/61 et n° 38/64). Elles suppriment toute discrimination fondée sur la nationalité en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres conditions du travail. Avec un an et demi d'avance sur le calendrier prévu par le traité, la liberté de mouvement des travailleurs salariés est ainsi réalisée en même temps que l'union douanière et la libre circulation des produits industriels et agricoles.

L'égalité de traitement instaurée entre travailleurs salariés des États membres intéresse environ 90 millions de travailleurs au total pour la Communauté. La priorité du marché national du travail qui existait antérieurement a été abolie au profit de l'ensemble de ces travailleurs. De plus, ces derniers jouissent d'une priorité communautaire à l'égard des travailleurs ressortissant de pays tiers. Parmi les aspects particuliers du rapport de travail faisant l'objet d'une égalité de traitement figurent : le droit d'adhérer aux syndicats professionnels, le droit d'éligibilité aux organes de représentation du personnel dans l'entreprise, le droit de bénéficier du même régime fiscal et des mêmes avantages sociaux, le droit de faire venir dans le pays d'emploi les membres de leur famille et certaines autres personnes à charge, le droit d'accéder au logement et à la propriété.

6. Enfin, il y a lieu de noter que le Conseil, au cours de sa session du 13 mars 1969, a procédé, sur la base d'une communication de la Commission, à un examen de l'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté. Au cours de cet examen, l'accent a été mis sur l'importance des questions relatives à l'orientation et à la formation professionnelles. De plus, le Conseil a estimé utile d'établir entre les États membres un échange d'informations pra-

⁽¹⁾ Publiés au J.O. du 19 octobre 1968. Le rapport prévu par l'article 19 de ce règlement est actuellement en préparation.

tiques et rapides. Il a été, d'autre part, insisté sur la nécessité de tenir compte des aspects sociaux dans l'élaboration des différentes politiques économiques et communautaires.

Le Conseil a envisagé de retenir pour ses discussions futures les sujets suivants : emploi et chômage des jeunes, formation professionnelle des adultes en général, intégration des handicapés physiques et mentaux, emploi de la main-d'œuvre étrangère.

Par ailleurs, sont à l'étude, conformément au mandat donné par le Conseil lors de sa session du 29 juillet 1968, les modalités d'organisation d'une conférence tripartite (Ministres du travail, Commission et partenaires sociaux), consacrée aux problèmes de l'emploi.

Liste des principales sources statistiques

A — DONNÉES PROVENANT DES SERVICES NATIONAUX DE MAIN-D'ŒUVRE

Belgique

Ministère du travail et de l'emploi
Office national de l'emploi (O.N.E.M.)
Bulletin mensuel

Tableau 1 : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois.
Il s'agit des chômeurs complets indemnisés, des chômeurs occupés par les pouvoirs publics, des autres chômeurs inscrits obligatoirement, ainsi que des demandeurs d'emploi inscrits facultativement, occupés et inoccupés.

Tableau 2 : Même série que le tableau 1, non compris toutefois les demandeurs d'emploi inscrits facultativement et occupés.

Allemagne (R.F.)

Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung —
Nürnberg
Amtliche Nachrichten (ANBA)

France

Ministère des affaires sociales
Bulletin mensuel des statistiques sociales

Tableau 1 : Il n'existe pas de statistiques relatives à l'ensemble des personnes recherchant un emploi, c'est-à-dire y compris les personnes exerçant une activité mais en recherchant une autre par l'intermédiaire des bureaux de placement.

Tableau 2 : Demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois (personnes sans emploi).

Italie

Ministero del Lavoro e della Previdenza Sociale
Supplemento al Bollettino Statistiche del Lavoro, Serie A e B.

Remarque :

La loi italienne concernant les modalités de placement et d'aide à des personnes en chômage involontaire (Legge 29 avril 1949, n° 264) prévoit l'inscription selon les classes suivantes :

1. Chômeurs ayant déjà travaillé.
2. Personnes de moins de 21 ans et autres personnes à la recherche d'un premier emploi ainsi que les personnes rentrant du service militaire légal.
3. Ménagères à la recherche d'un emploi.
4. Retraités et pensionnés à la recherche d'un emploi.

Tableau 1 : Ce tableau concerne les 5 classes d'inscrits aux bureaux de placement.

Tableau 2 : Les données se réfèrent aux classes 1 et 2.

Pays-Bas

Ministerie van Sociale Zaken en Volksgezondheid

Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) en Sociale Maandstatistiek

Tableau 2 : Réserve de main-d'œuvre enregistrée en fin de mois.

Il s'agit des chômeurs ainsi que des personnes occupées par les pouvoirs publics (aanvullende werken) et des personnes travaillant à des travaux engagés par l'administration des assurances sociales (sociale wervvoorziensobjecten).

Luxembourg

Ministère du travail

Office national du travail

Tableau 1 : Il n'existe pas de statistiques concernant l'ensemble des personnes à la recherche d'un emploi, y compris ceux qui, exerçant une activité, en recherchent une autre.

Tableau 2 : Demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois (personnes sans emploi).

B — AUTRES STATISTIQUES NATIONALES

Les estimations officielles concernant notamment la population active, le chômage (au sens économique) et l'emploi par statut professionnel, branches d'activité et régions, proviennent des organismes suivants :

Belgique : Ministère du travail et de l'emploi

Allemagne (R.F.) : Statistisches Bundesamt

France : Institut national de la statistique et des études économiques (I.N.S.E.E.)

Italie : Istituto Centrale di Statistica — Rilevazione nazionale delle forze di lavoro

Pays-Bas : Centraal Bureau voor de Statistiek

Luxembourg : Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)

C — ENQUÊTES ET ESTIMATIONS AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Office statistique des Communautés européennes (O.S.C.E.)

Voir notamment :

« Annuaire des statistiques sociales (1968) »

« Études et enquêtes statistiques n° 2/1968 »

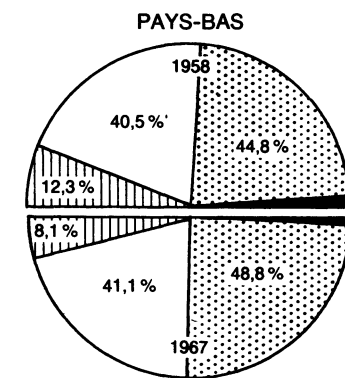
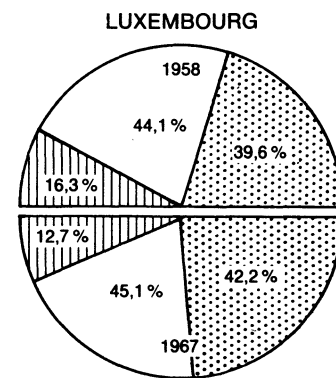
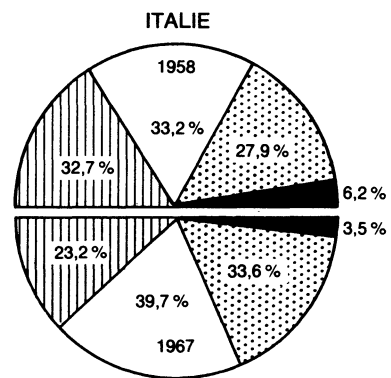
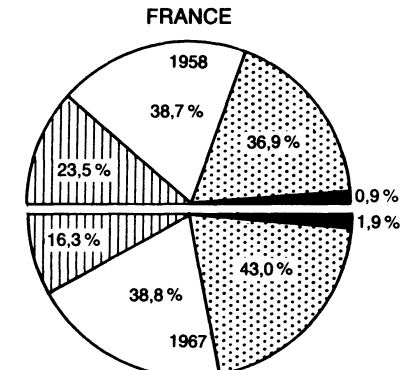
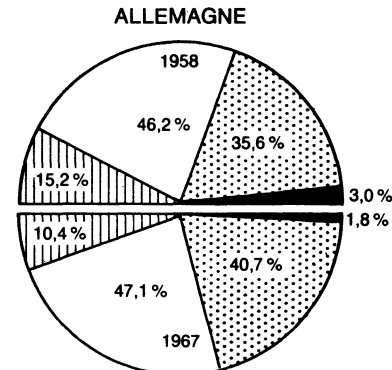
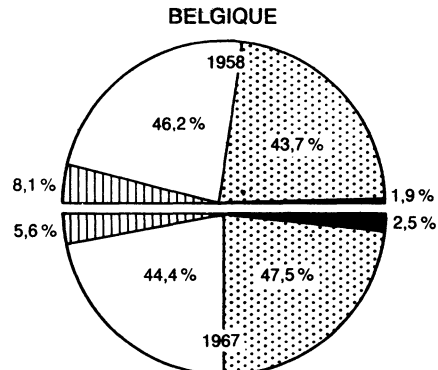
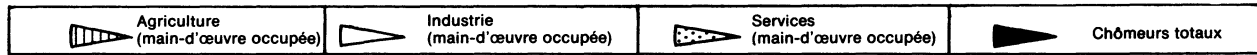
Série « Statistiques sociales n° 2/1969 »

Services de la Commission des Communautés européennes, notamment : travaux d'estimations prévisionnelles.

GRAPHIQUES ET ANNEXES

GRAPHIQUE n° 1

Répartition, par secteurs, de la main-d'œuvre civile: 1958-1967

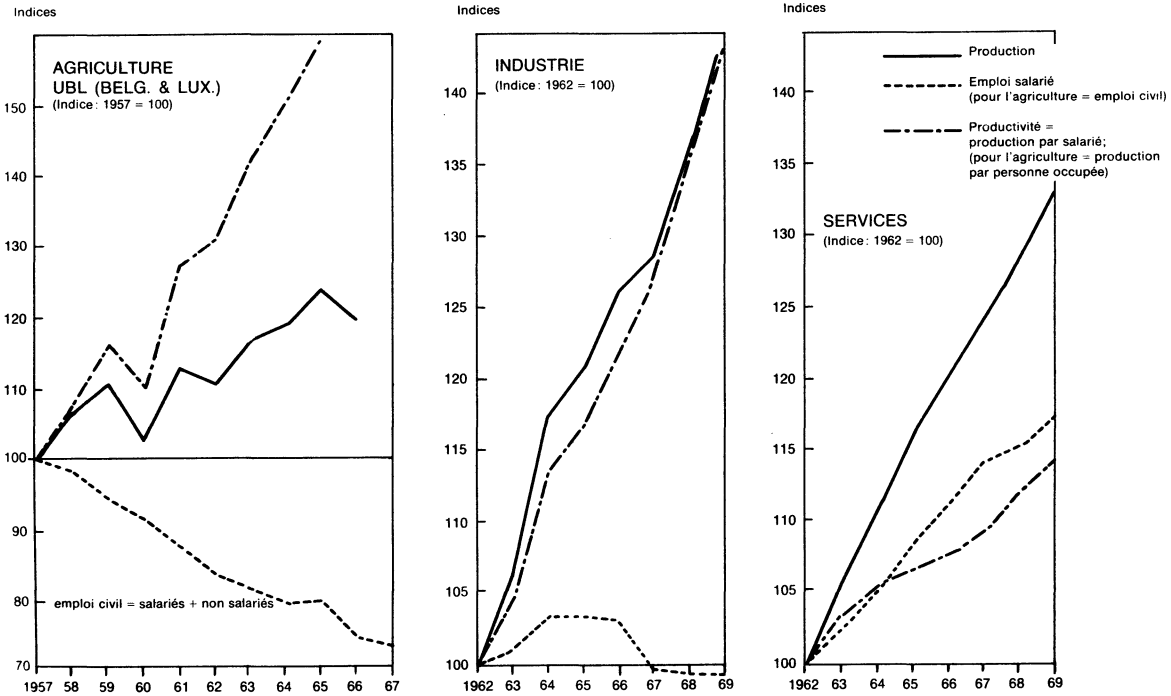


GRAPHIQUE n° 2

BELGIQUE

Évolution de la production, de l'emploi salarié et de la productivité

(en milliers; 1968 = estimations; 1969 = prévisions)

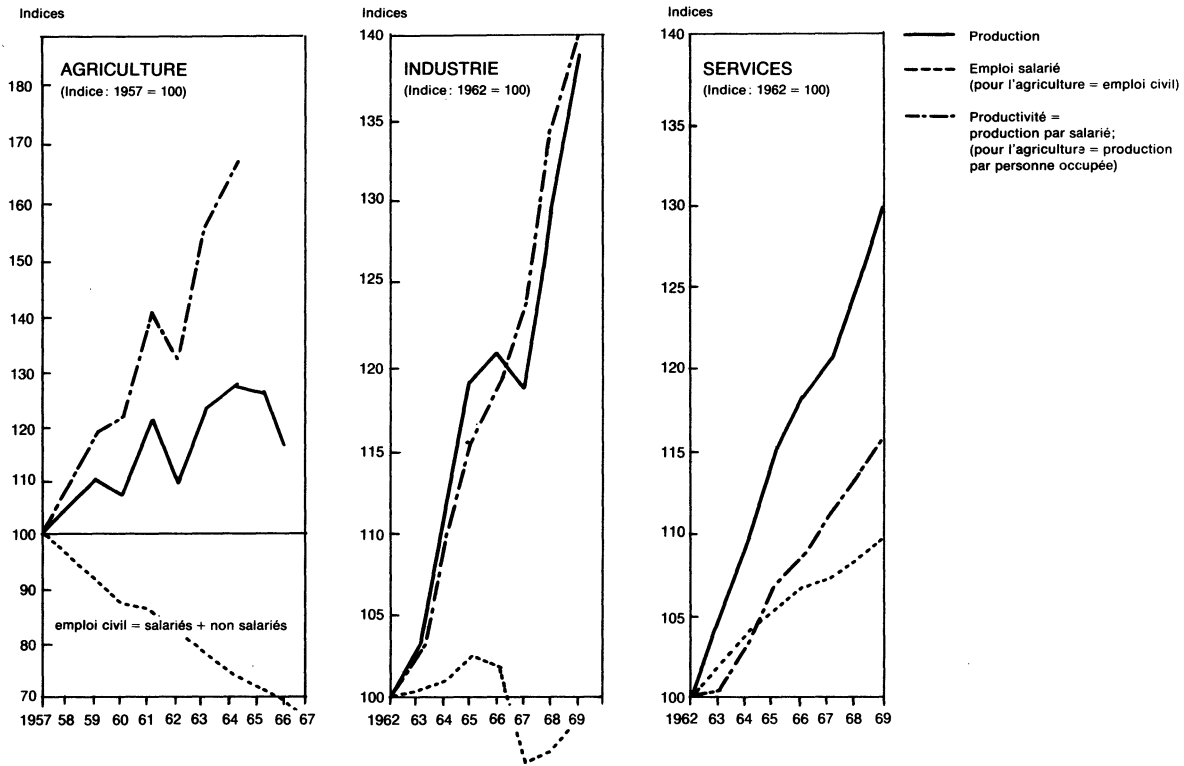


GRAPHIQUE n° 3.

ALLEMAGNE

Évolution de la production, de l'emploi salarié et de la productivité

(en milliers; 1968 = estimations; 1969 = prévisions)

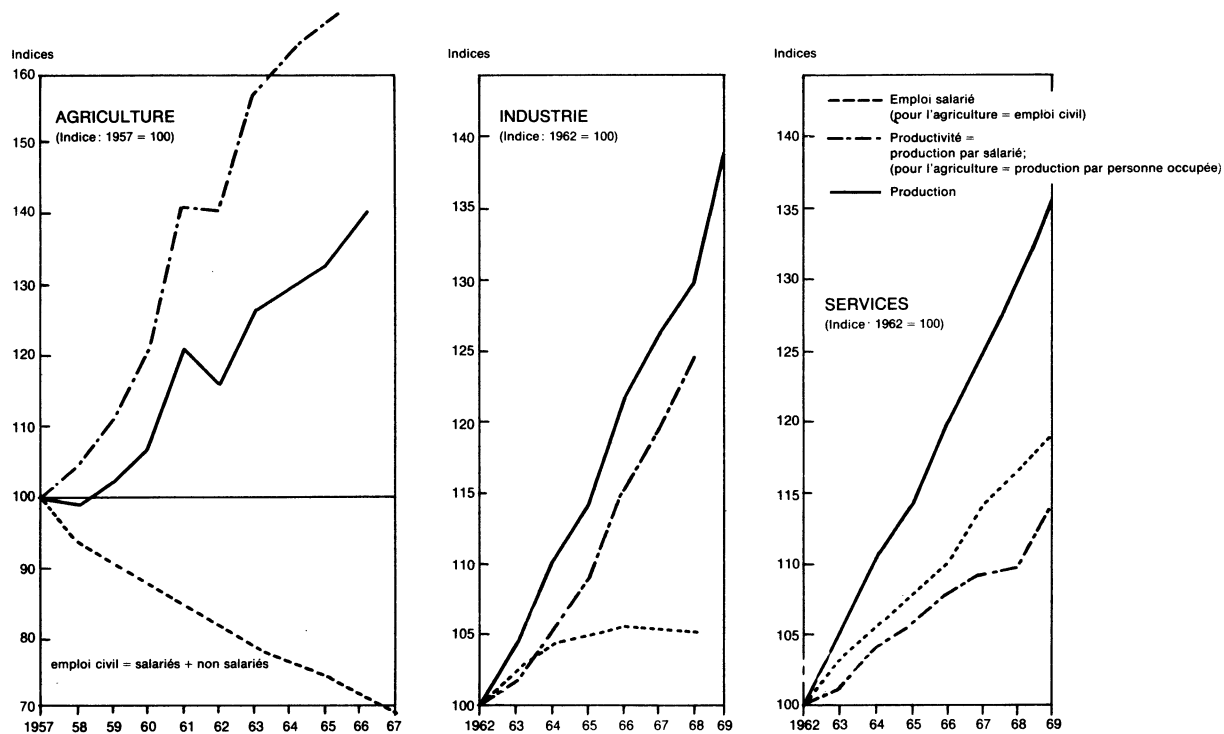


GRAPHIQUE n° 4

FRANCE

Évolution de la production, de l'emploi salarié et de la productivité

(en milliers; 1968 = estimations; 1969 = prévisions)

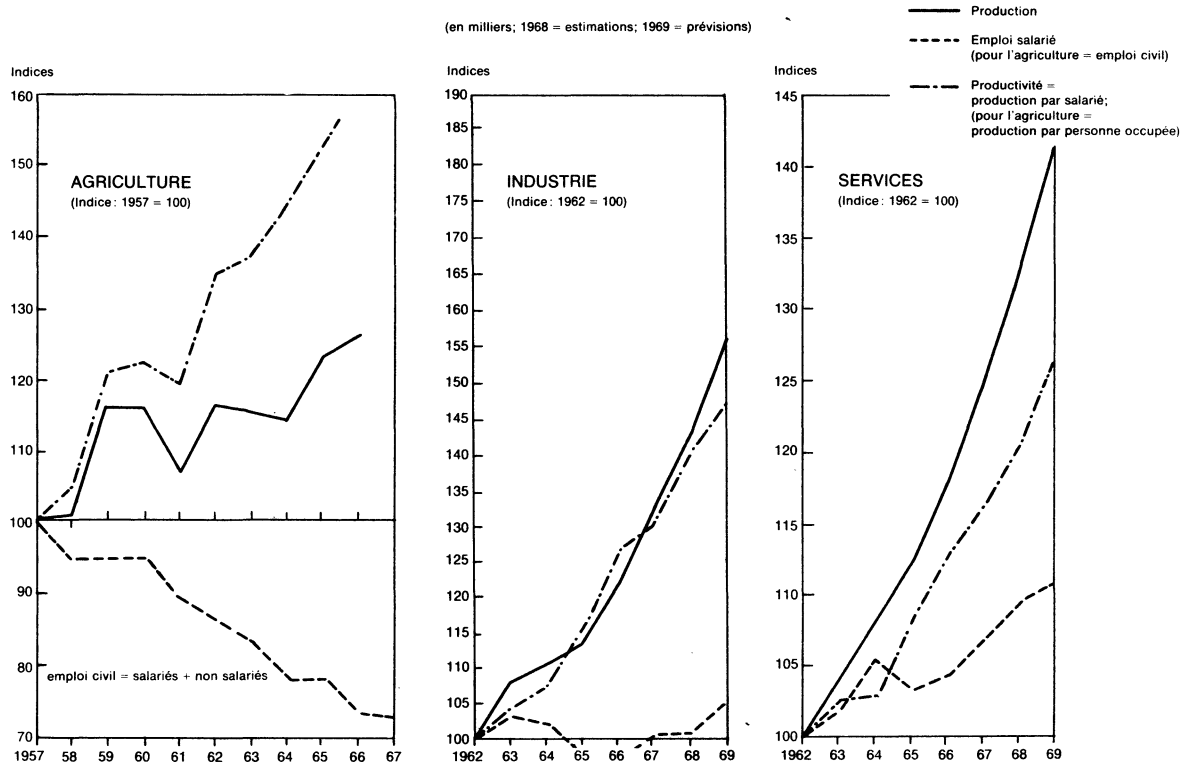


GRAPHIQUE n° 5.

ITALIE

Évolution de la production, de l'emploi salarié et de la productivité

(en milliers; 1968 = estimations; 1969 = prévisions)

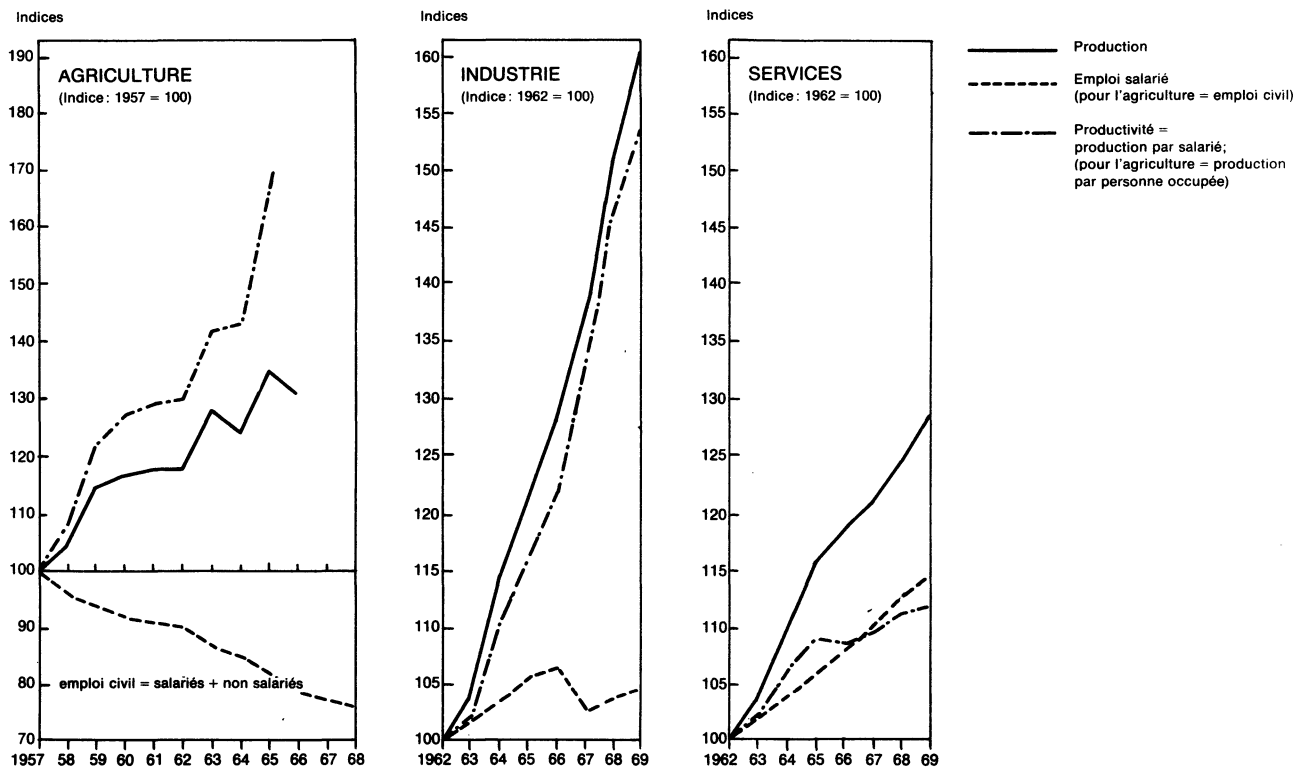


GRAPHIQUE n° 6

PAYS-BAS

Évolution de la production, de l'emploi salarié et de la productivité

(en milliers; 1968 = estimations; 1969 = prévisions)

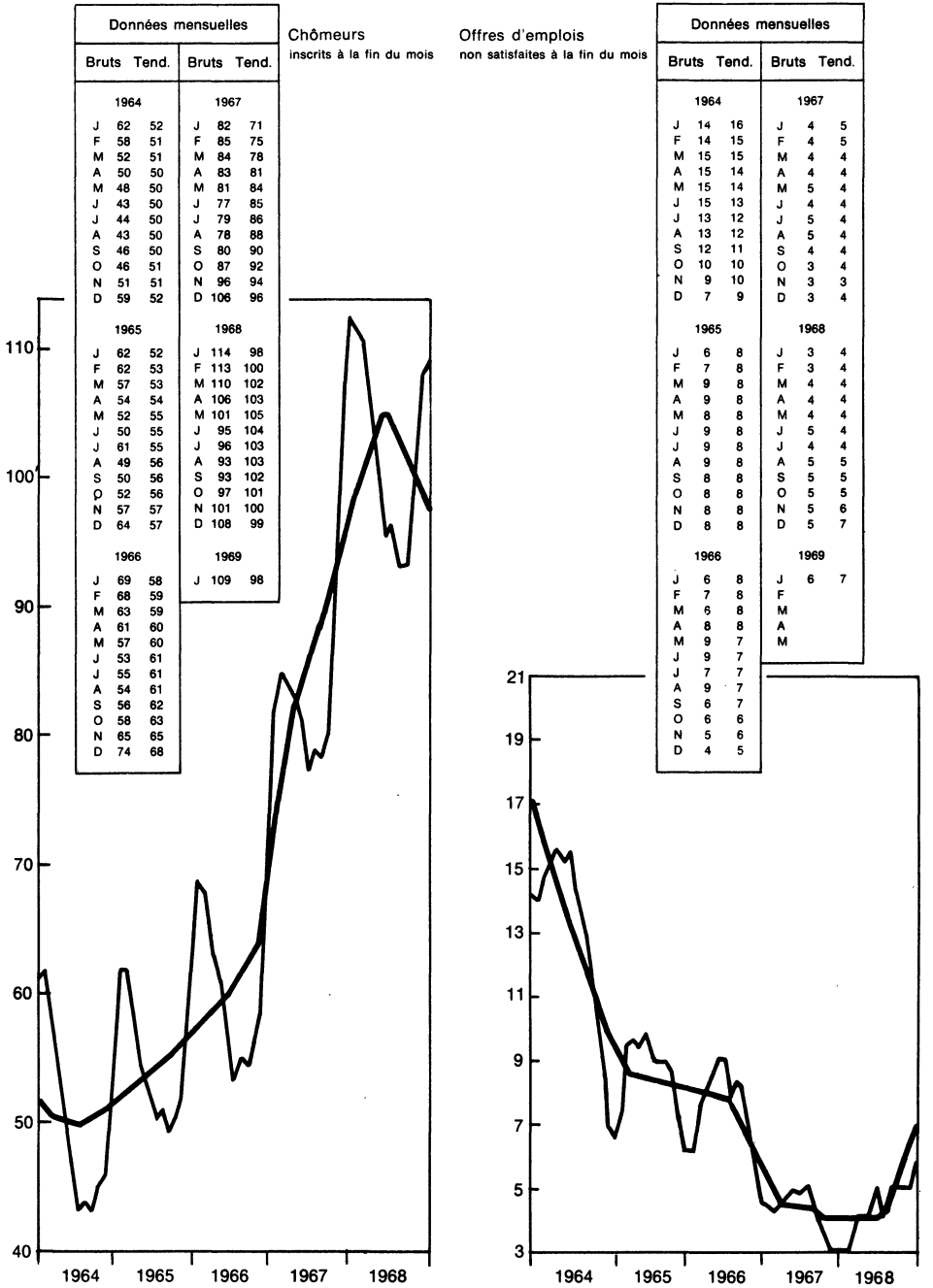


GRAPHIQUE n° 7

BELGIQUE

Évolution du marché de l'emploi

(en milliers)

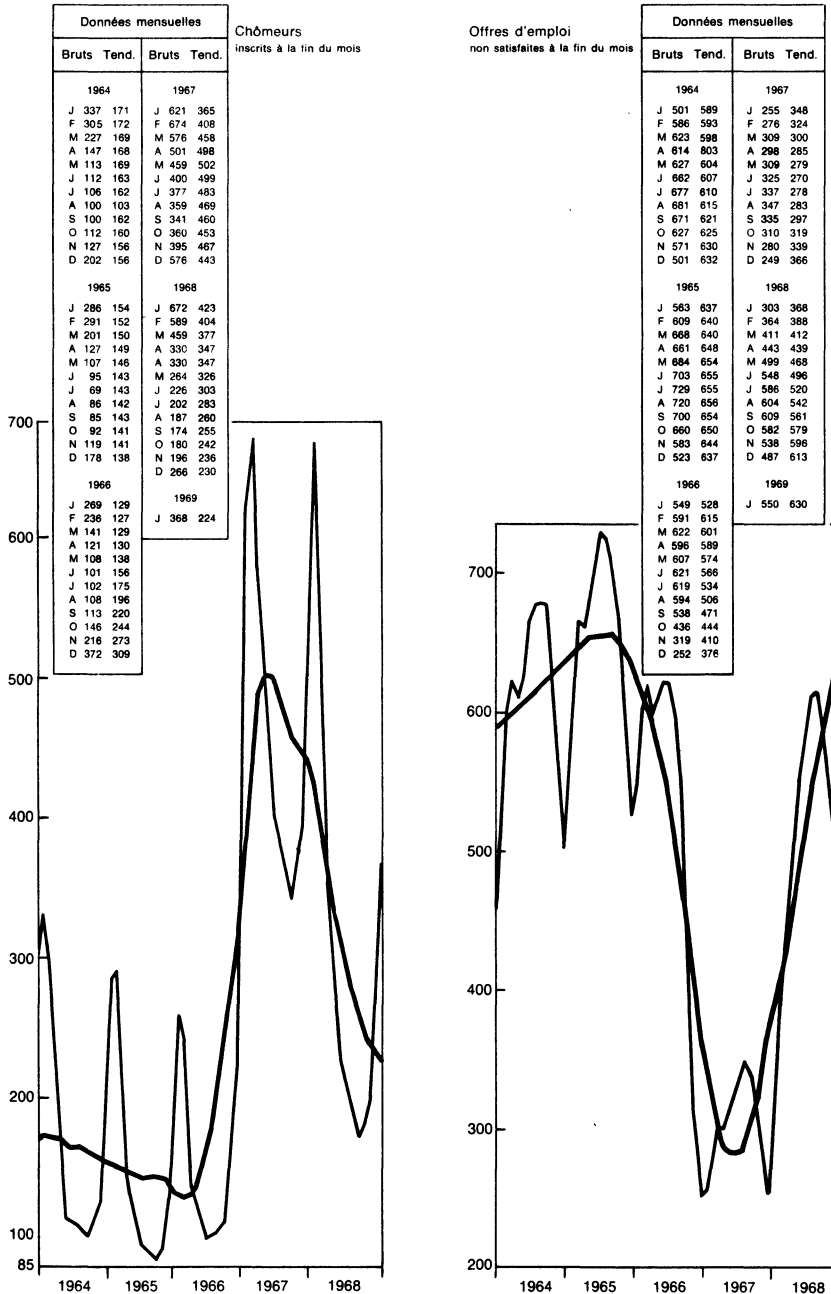


GRAPHIQUE n° 8

ALLEMAGNE

Évolution du marché de l'emploi

(en milliers)

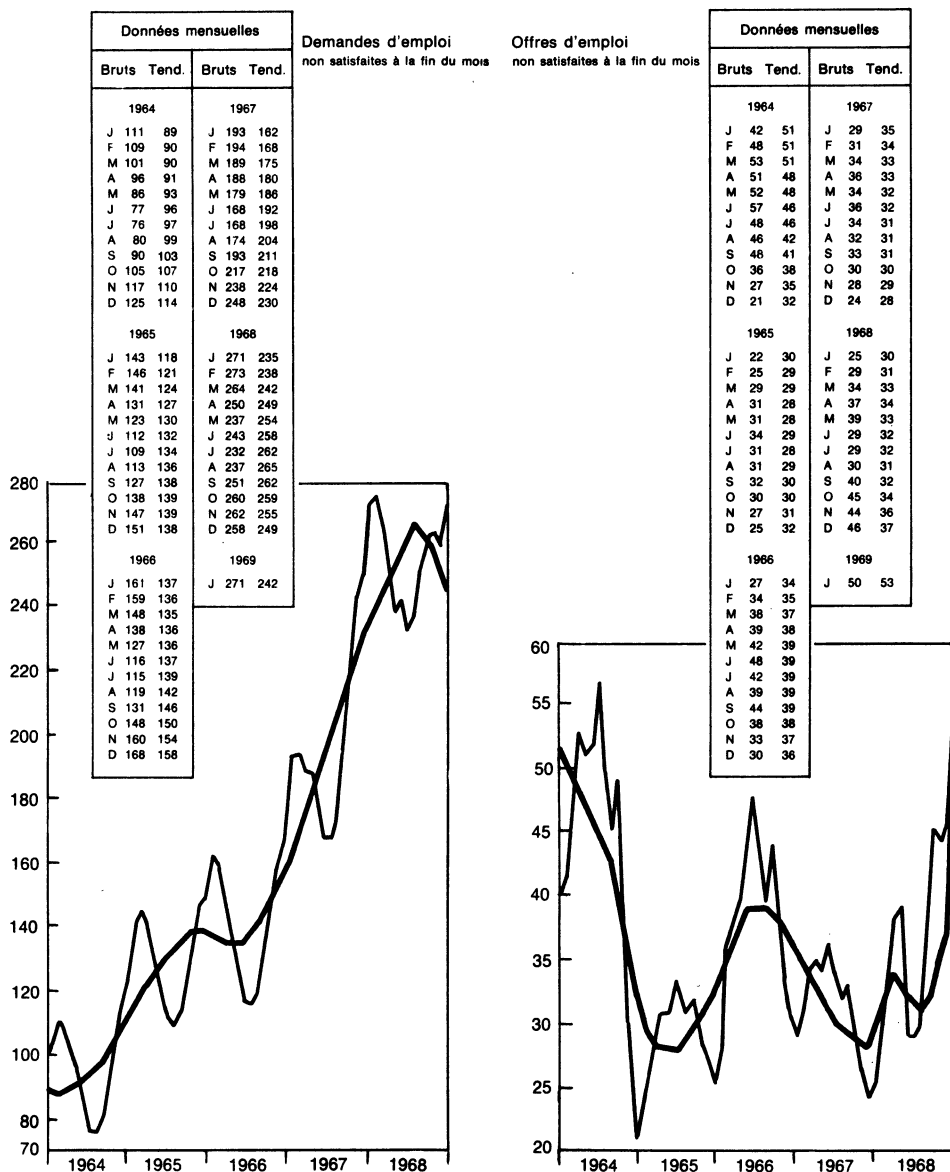


GRAPHIQUE n° 9

FRANCE

Évolution du marché de l'emploi

(en milliers)



GRAPHIQUE n° 10

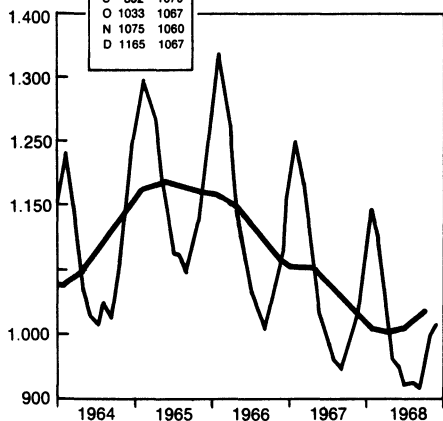
ITALIE

Évolution du marché de l'emploi

(chiffres en milliers / sauf pour les offres, en unités)

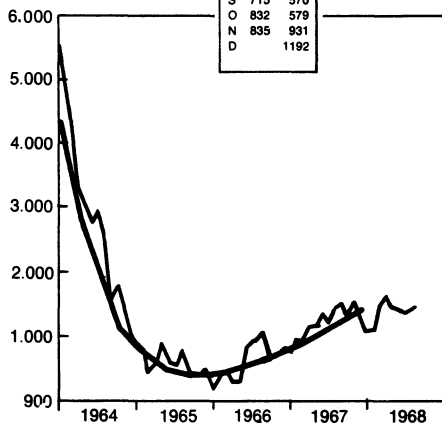
Données mensuelles			
Bruts Tend.		Bruts Tend.	
1964		1967	
J	1033 1083	J	1248 1053
F	1035 1036	F	1208 1052
M	1038 1038	M	1132 1062
A	1040 1049	A	1033 1061
M	1062 1062	M	971 1041
J	1076 1076	J	940 1035
J	1086 1086	J	907 1025
A	1105 1106	A	893 1017
S	1118 1118	S	923 1003
O	1131 1131	O	959 994
N	1143 1143	N	997 925
D	1156 1156	D	1068 972
1965		1968	
J	1169 1169	J	1150 963
F	1179 1179	F	1100 955
M	1184 1184	M	1028 957
A	1190 1190	A	918 957
M	1191 1191	M	899 957
J	1186 1186	J	865 962
J	1185 1185	J	865 972
A	1180 1180	A	854 977
S	1178 1178	S	906 983
O	1175 1175	O	950
N	1175 1175	N	966
D	1171 1171	D	
1966			
J	1387 1168		
F	1316 1162		
M	1244 1160		
A	1124 1150		
M	1079 1138		
J	1017 1125		
J	968 1111		
A	959 1085		
S	892 1079		
O	1033 1067		
N	1075 1060		
D	1165 1067		

Chômeurs
inscrits à la fin du mois



Offres d'emploi
non satisfaites à la fin du mois

Données mensuelles			
Bruts Tend.		Bruts Tend.	
1964		1967	
J	4637 4785	J	992 1120
F	4083 4348	F	975 1240
M	3353 3479	M	1165 1291
A	3184 3262	A	1150 1248
M	2981 2596	M	1382 1097
J	9068 2921	J	1196 1031
J	2825 2282	J	1490 1147
A	1550 1548	A	1550 1548
S	1898 1753	S	1281 1138
O	1536 1408	O	1623 1495
N	1026 1125	N	1317
D	887 1244	D	1168
1965		1968	
J	600 827	J	1174
F	453 718	F	1539
M	592 718	M	1977
A	983 961	A	1548
M	610 325	M	1656
J	583 418	J	1441
J	864 521	J	1437
A	533 531	A	1414
S	427 282	S	1482
O	380 262	O	
N	512 611	N	
D	175 632	D	
1966			
J	391 519		
F	483 748		
M	296 422		
A	303 401		
M	822 537		
J	931 706		
J	955 812		
A	1084 1082		
S	715 570		
O	832 579		
N	835 931		
D			1192



GRAPHIQUE n° 11

LUXEMBOURG

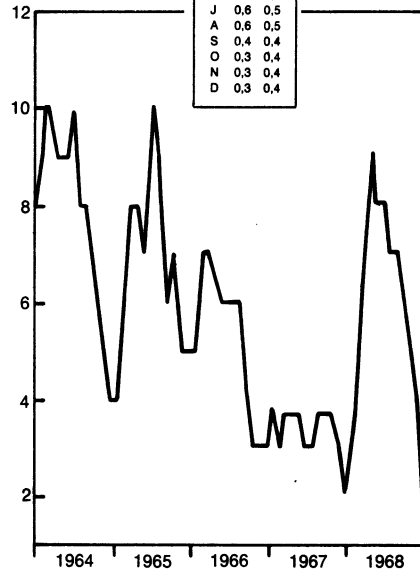
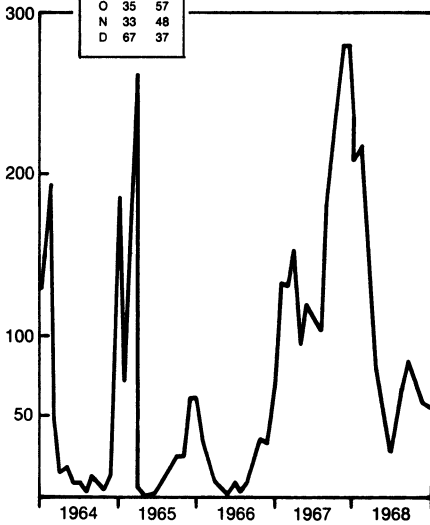
Évolution du marché de l'emploi

Données mensuelles			
Bruts		Tend.	
1964		1967	
J	197	30	J 185 32
F	56	189	F 132 92
M	15	67	M 154 206
A	20	88	A 95 184
M	11	77	M 121 187
J	11	75	J 118 176
J	3	87	J 104 168
A	14	60	A 180 226
S	5	37	S 250 278
O	5	27	O 280 302
N	13	28	N 280 295
D	189	159	D 210 180
1965		1968	
J	72	95	J 218
F	285	41	F 167
M	6	58	M 116
A	0	89	A 77
M	2	68	M 50
J	3	67	J 29
J	10	74	J 48
A	18	64	A 69
S	26	54	S 86
O	25	47	O 73
N	62	77	N 60
D	62	32	D 57
1966			
J	34	133	
F	23	201	
M	12	64	
A	6	75	
M	2	68	
J	9	73	
J	4	68	
A	9	75	
S	27	95	
O	35	57	
N	33	48	
D	67	37	

Demandes d'emploi
non satisfaites à la fin du mois

Offres d'emploi
non satisfaites à la fin du mois

Données mensuelles			
Bruts		Tend.	
1964		1967	
J	1,0	0,9	J 0,4 0,4
F	1,0	0,9	F 0,3 0,4
M	0,9	0,9	M 0,4 0,4
A	0,9	0,9	A 0,4 0,3
M	0,9	0,8	M 0,4 0,3
J	1,0	0,8	J 0,3 0,3
J	0,8	0,8	J 0,3 0,3
A	0,8	0,8	A 0,4 0,3
S	0,7	0,7	S 0,4 0,4
O	0,6	0,7	O 0,3 0,4
N	0,5	0,7	N 0,2 0,4
D	0,4	0,6	D 0,2 0,4
1965		1968	
J	0,4	0,6	J 0,3 0,4
F	0,6	0,6	F 0,5 0,5
M	0,8	0,6	M 0,7 0,6
A	0,7	0,7	A 0,9 0,7
M	1,0	0,7	M 0,8 0,7
J	0,9	0,7	J 0,8 0,7
J	0,7	0,7	J 0,7 0,7
A	0,7	0,7	A 0,7 0,6
S	0,6	0,7	S 0,6 0,6
O	0,7	0,7	O 0,5 0,6
N	0,5	0,7	N 0,4 0,5
D	0,5	0,7	D 0,2 0,5
1966			
J	0,5	0,7	
F	0,7	0,6	
M	0,7	0,6	
A	0,5	0,6	
M	0,6	0,5	
J	0,6	0,5	
J	0,6	0,5	
A	0,6	0,5	
S	0,4	0,4	
O	0,3	0,4	
N	0,3	0,4	
D	0,3	0,4	

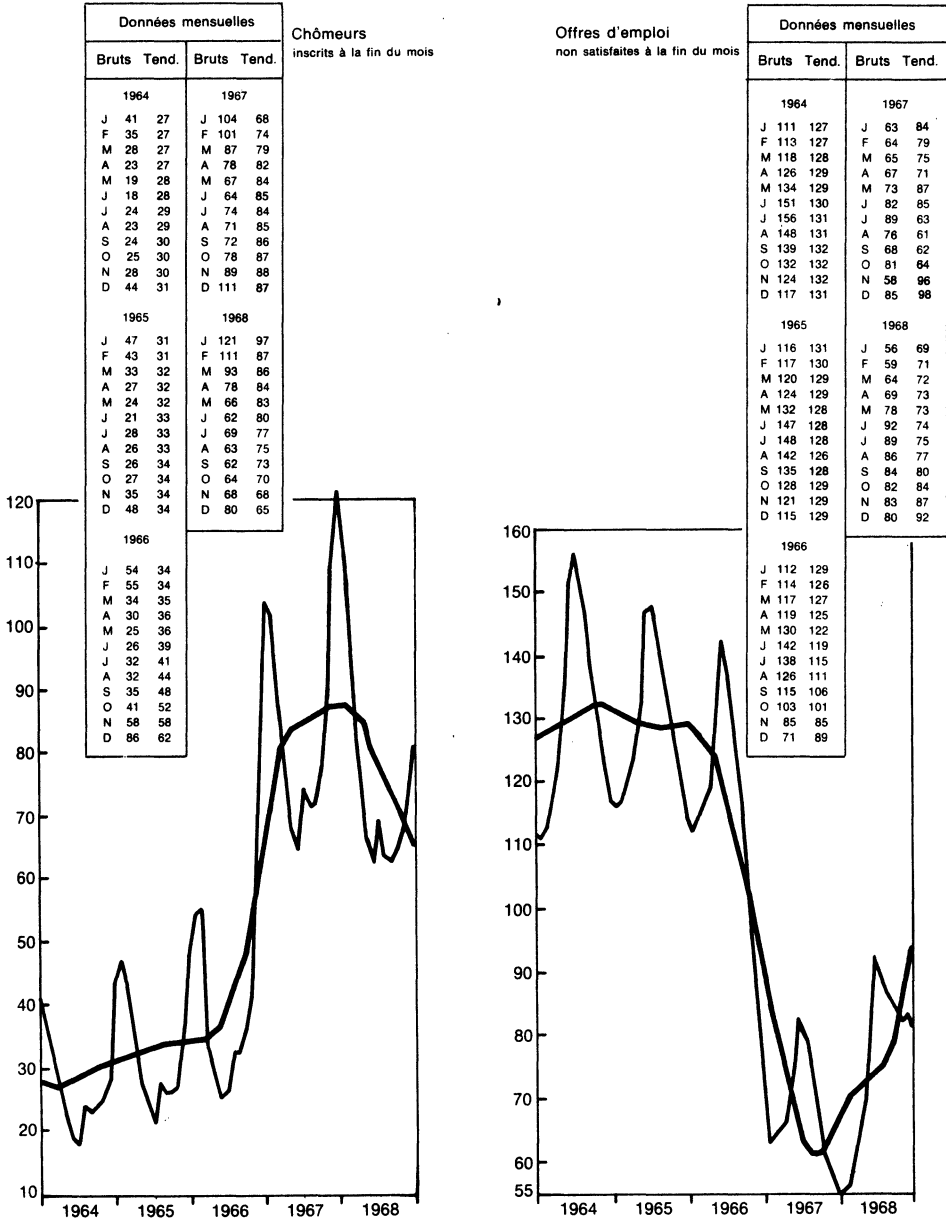


GRAPHIQUE n° 12

PAYS-BAS

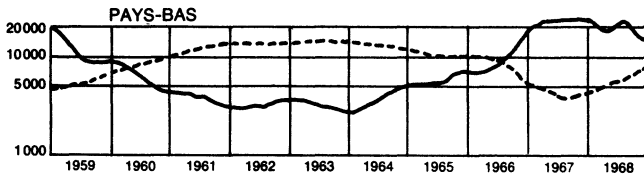
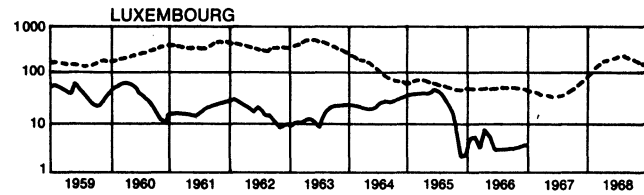
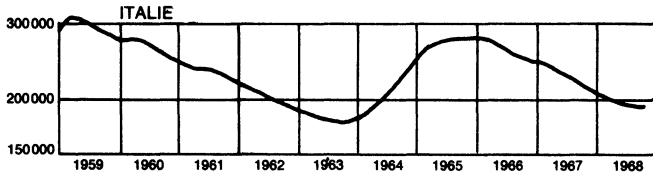
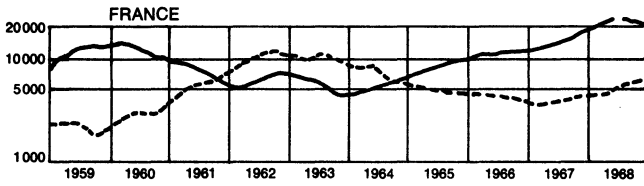
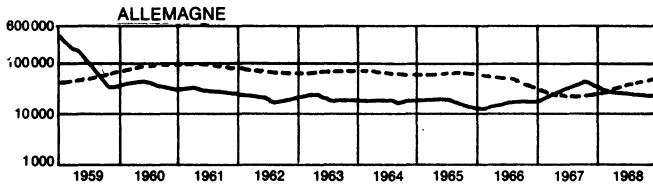
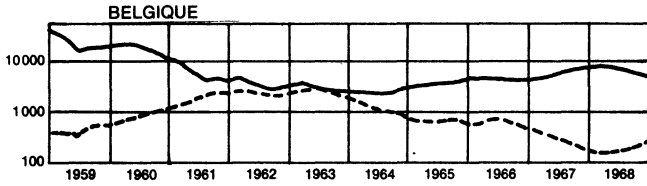
Évolution du marché de l'emploi

(en milliers)



GRAPHIQUE n° 13
CONSTRUCTION
Marché de l'emploi

--- offres — demandes
 Séries statistiques désaisonnalisées
 (1959 - 1968) : Tendance



GRAPHIQUE n° 14

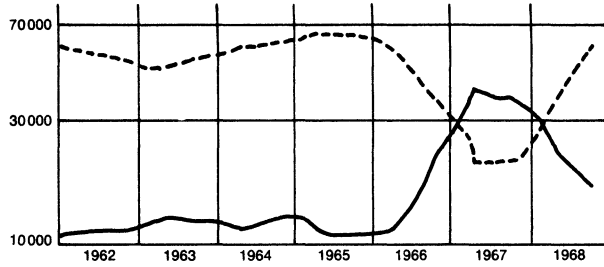
MÉTAUX

Marché de l'emploi

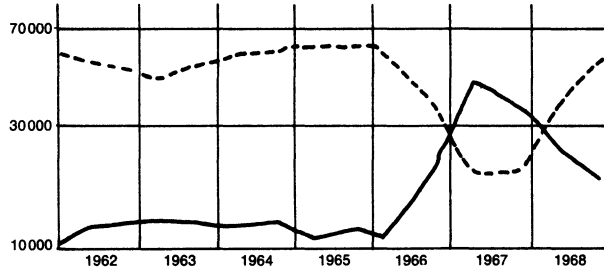
--- offres — demandes

Séries statistiques désaisonnalisées
(1959-1968) : Tendence

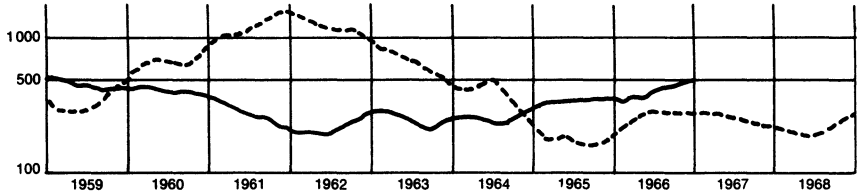
ALLEMAGNE (production)



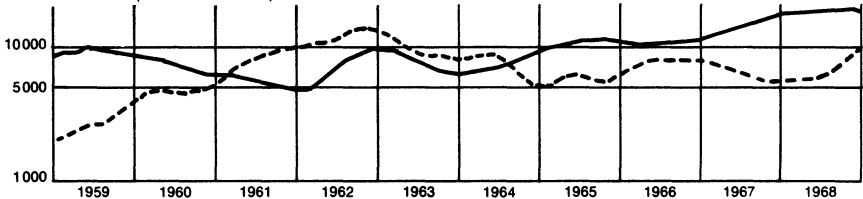
ALLEMAGNE (transformation)



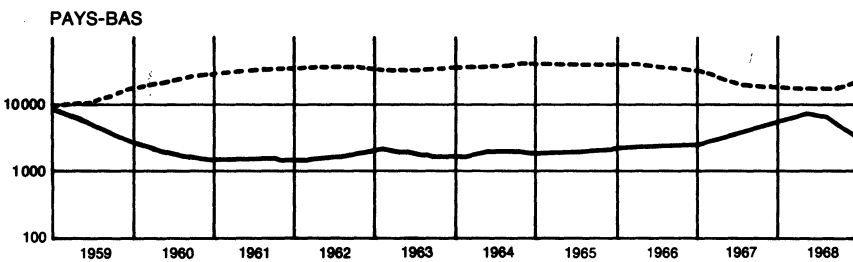
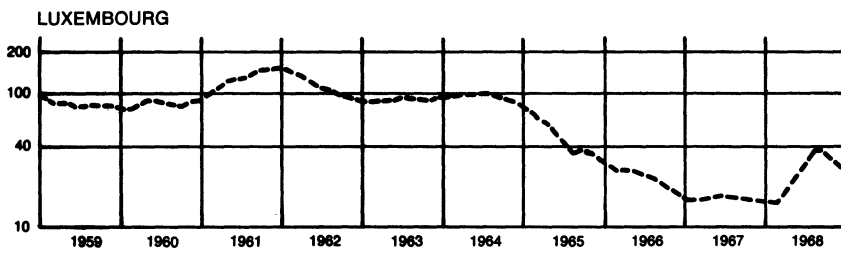
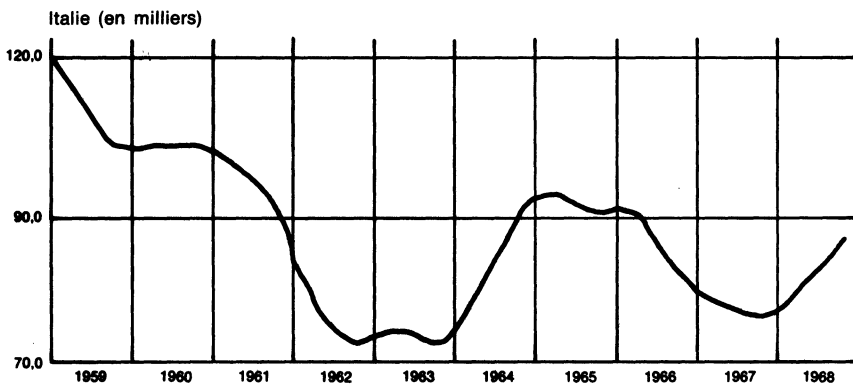
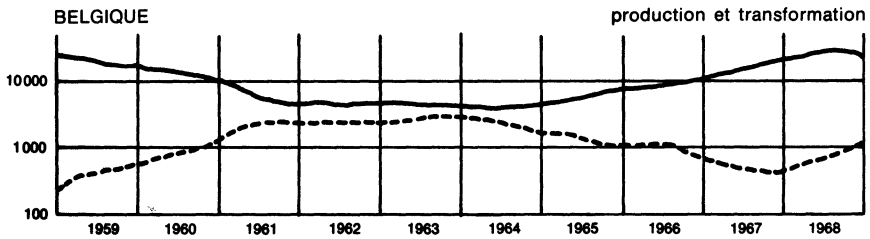
FRANCE (production)



FRANCE (transformation)



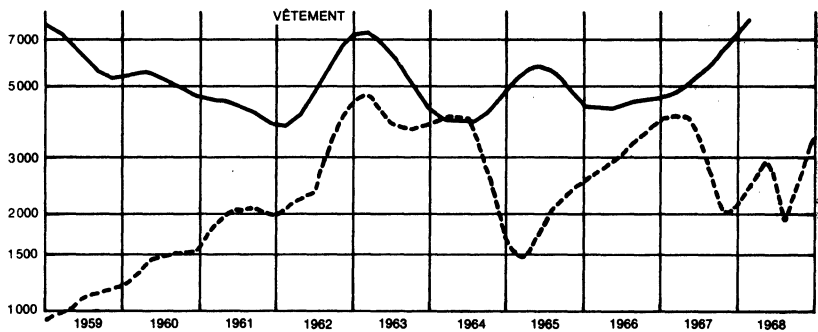
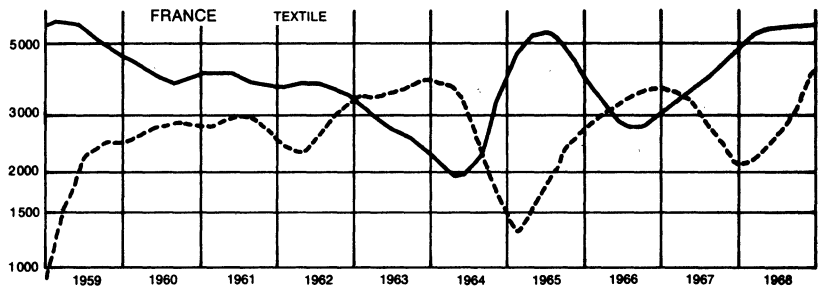
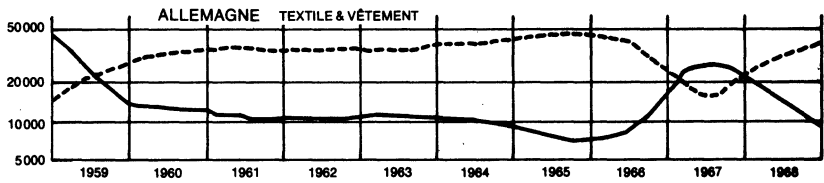
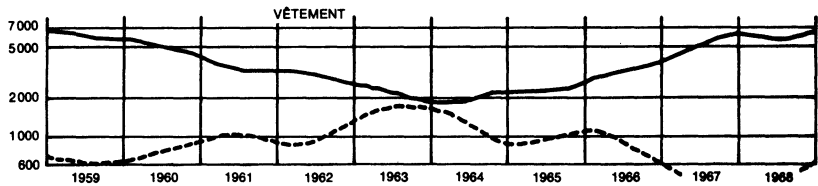
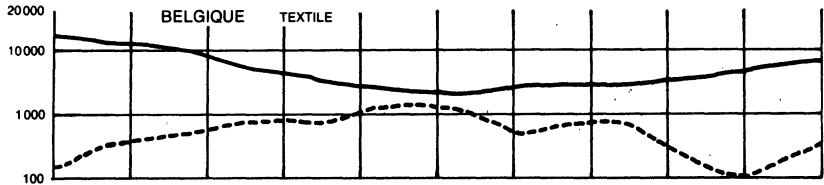
GRAPHIQUE n° 14 (suite)



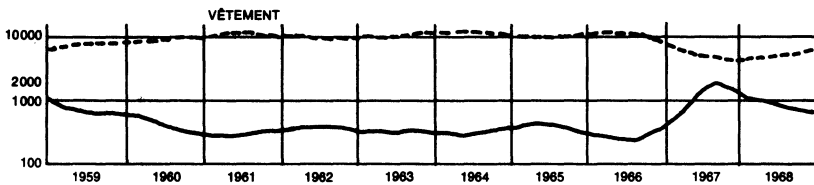
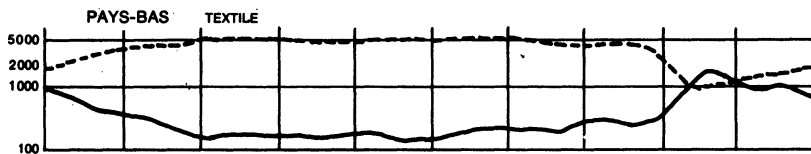
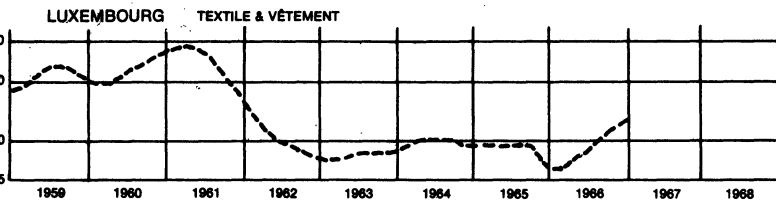
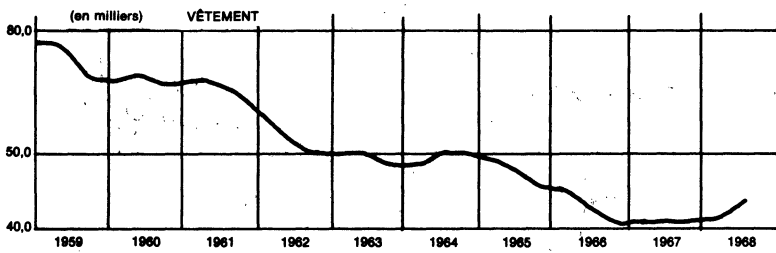
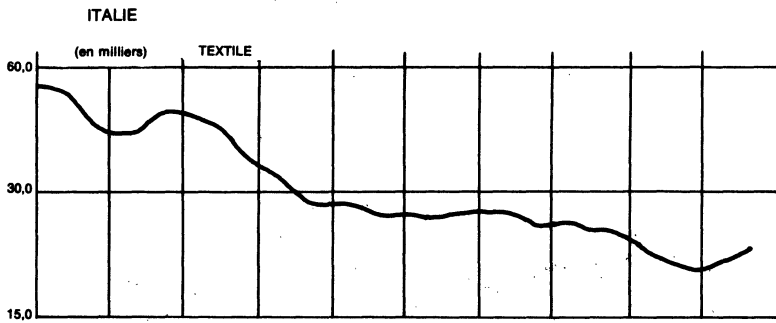
GRAPHIQUE n° 15
TEXTILE et VÊTEMENT

Marché de l'emploi

--- offres — demandes
 Séries statistiques désaisonnalisées (1959-1968) : Tendances



GRAPHIQUE n° 15 (suite)



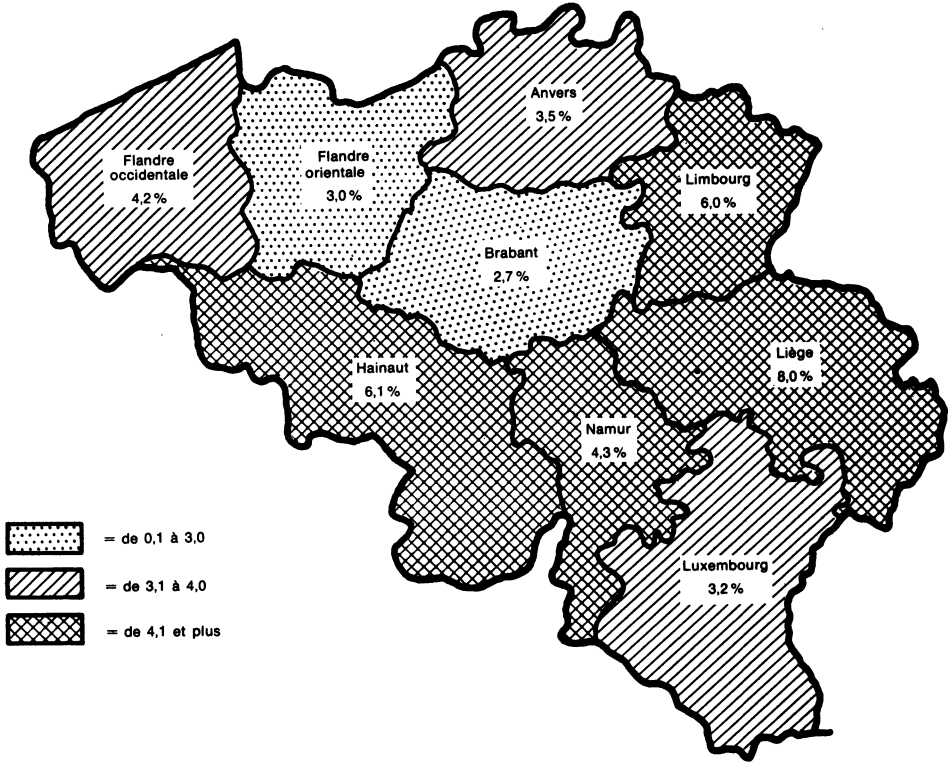
GRAPHIQUE n° 16




BELGIQUE

Taux du chômage par régions

(Situation: au premier septembre 1968)

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Chômeurs complets indemnisés}}{\text{Nombre d'assurés contre le chômage}}$$



-  = de 0,1 à 3,0
-  = de 3,1 à 4,0
-  = de 4,1 et plus

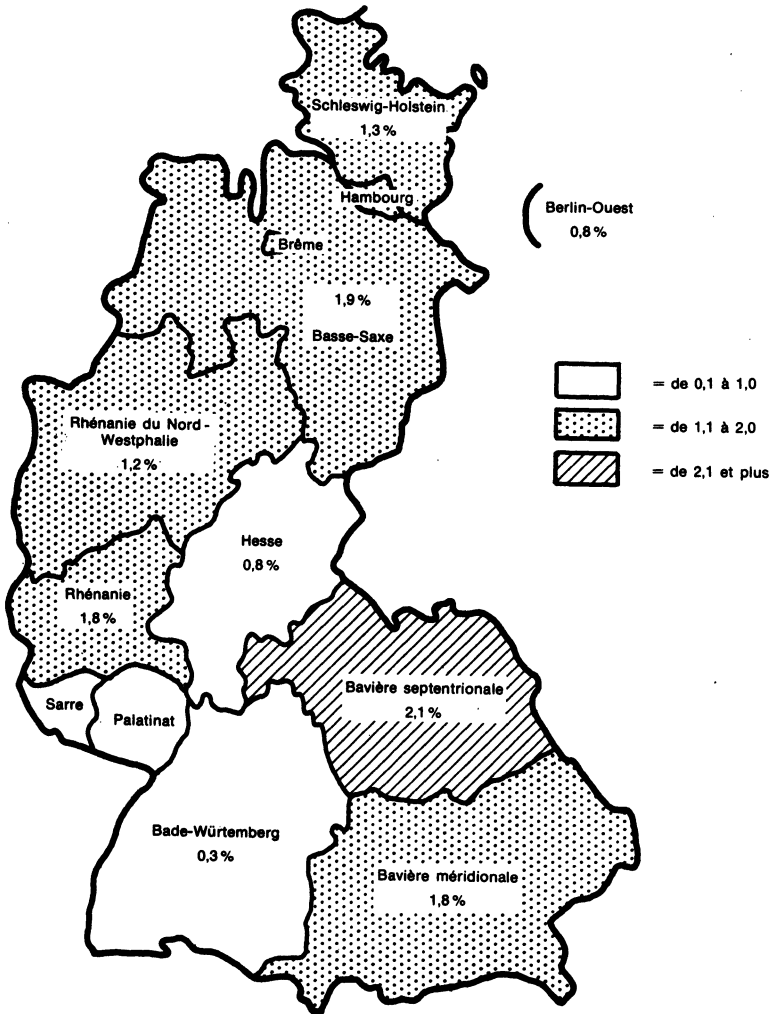
GRAPHIQUE n° 17

ALLEMAGNE

Taux du chômage par «Bundesländer»

(Situation au 31 décembre 1968)

$$\text{Taux du chômage} = \frac{\text{Chômage complet enregistré}}{\text{Main-d'œuvre salariée par «Bundesländer»}}$$



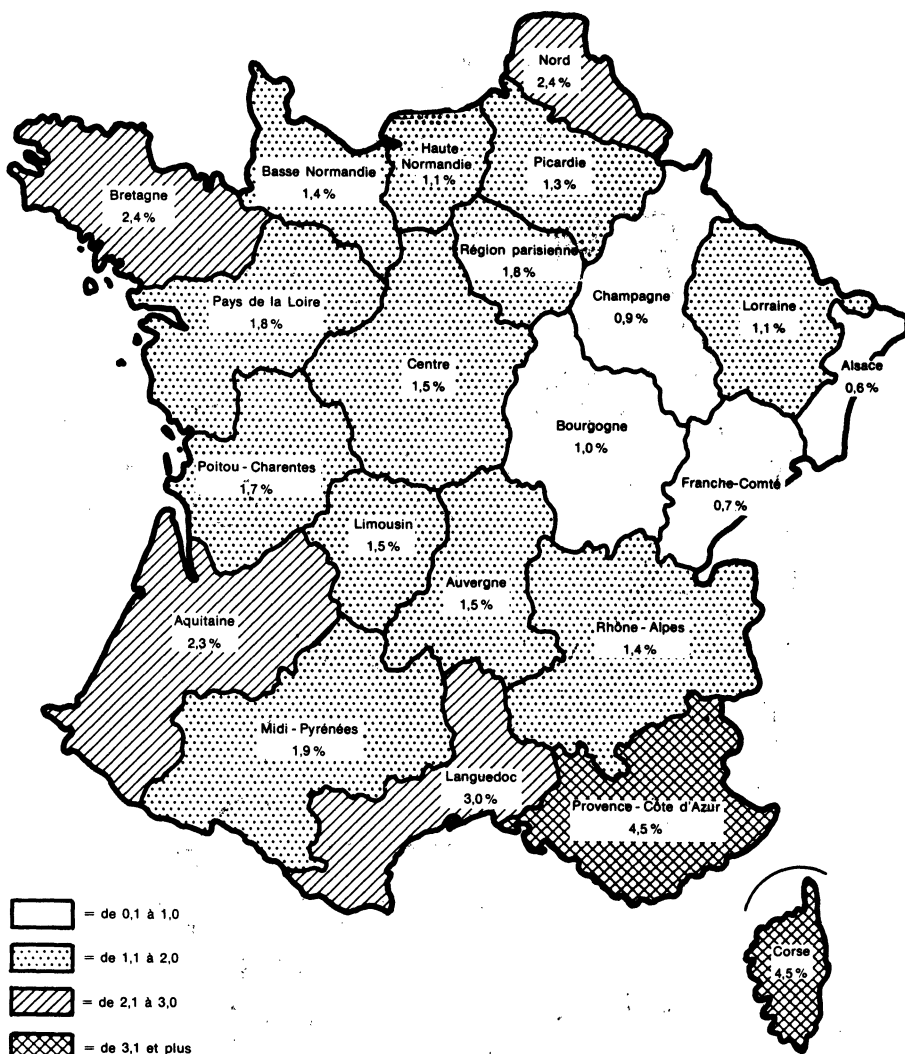
GRAPHIQUE n° 18

FRANCE

Taux du chômage par circonscription d'action régionale

(Situation au 31 décembre 1968)

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Demandes d'emploi non satisfaites}}{\text{Main-d'œuvre salariée par région de programme}}$$



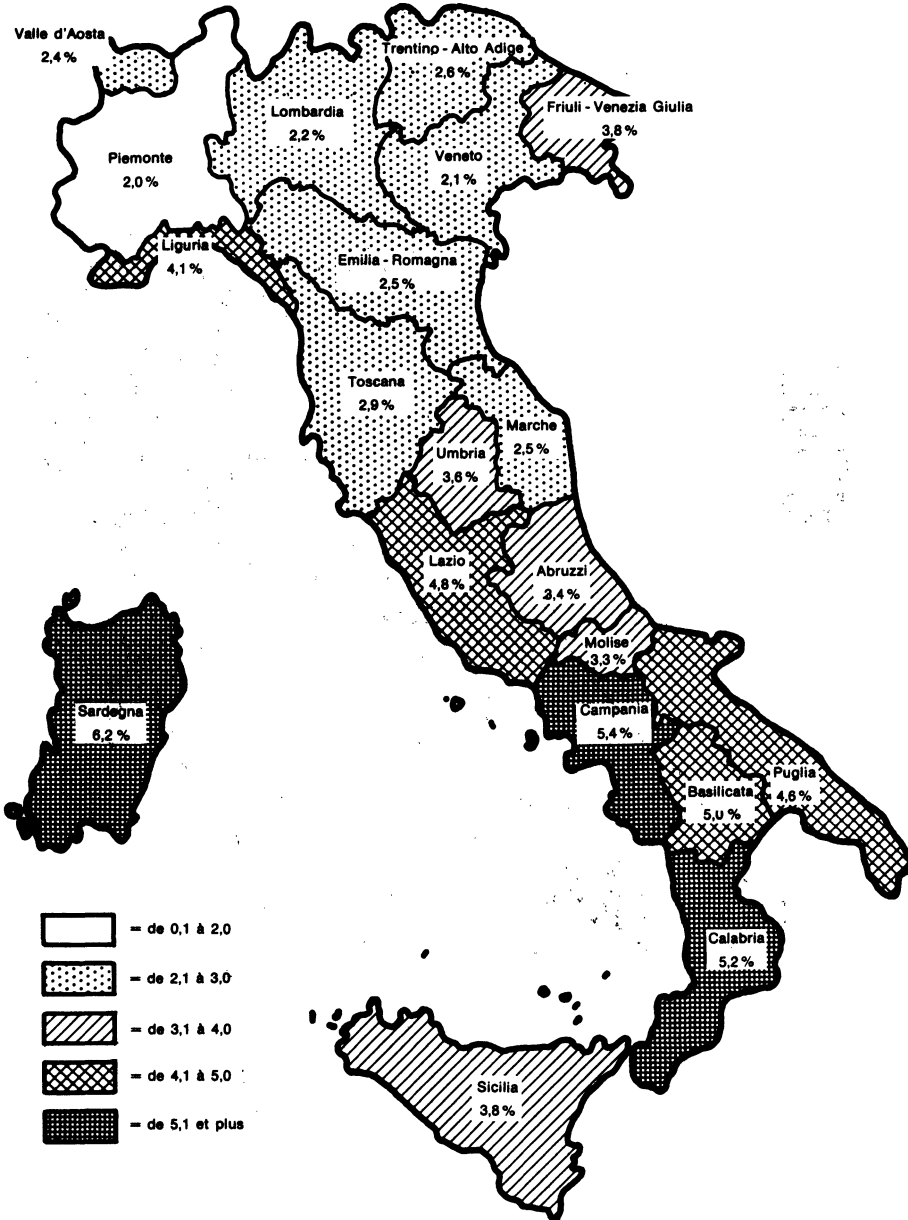
GRAPHIQUE n° 19

ITALIE

Taux du chômage par régions

(Situation octobre 1968)

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Chômeurs par régions}}{\text{Force de travail}}$$



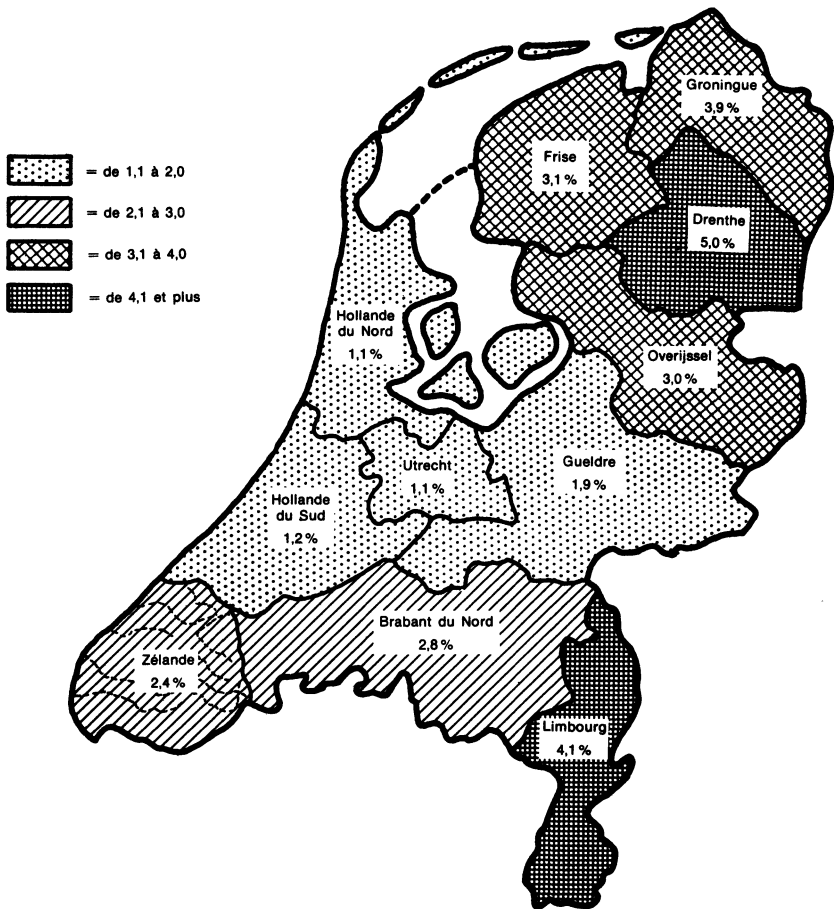
GRAPHIQUE n° 20

PAYS-BAS

Taux du chômage par provinces

(Situation: moyennes annuelles 1968)

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Chômeurs (réserve de main-d'œuvre)}}{\text{Population active salariée}}$$



ANNEXE

Conclusions adoptées par le Conseil sur la situation du marché de l'emploi et son évolution (44^e session, 29 juillet 1968)

(Rapport de la Commission sur les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté en 1968)

Au terme de son échange de vues, le Conseil a retenu les conclusions suivantes.

I — LA SITUATION SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTÉ EN 1967 ET LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION POUR 1968

a) *Évolution en 1967*

1. Au sein de la Communauté considérée dans son ensemble, le ralentissement de l'expansion économique en 1967 a entraîné des répercussions défavorables sur le marché de l'emploi. En comparaison annuelle, l'évolution de l'emploi a notamment été caractérisée par une réduction sensible de la durée hebdomadaire du travail, par une diminution particulièrement nette du nombre des salariés occupés, après une faible augmentation de 1965 à 1966, et par une aggravation sensible du chômage total et partiel. Le nombre total des offres d'emploi non satisfaites a accusé en 1967 une nouvelle et forte régression ; parallèlement les disponibilités de main-d'œuvre se sont sensiblement accrues.

Une amélioration de ces tendances défavorables est cependant intervenue à partir du deuxième semestre de 1967, quoique à des degrés différents suivant les pays.

b) *Perspectives d'évolution*

2. Pour la Communauté considérée dans son ensemble, ces tendances à la reprise de l'activité économique devraient se poursuivre en 1968. Il devrait en résulter, sauf événements imprévus, une amélioration progressive de la situation du marché de l'emploi. Ainsi le second semestre pourrait, dans certains États membres, être caractérisé par un accroissement sensible de la demande de main-d'œuvre et une diminution du nombre des travailleurs disponibles. Pour la Communauté prise dans son ensemble, le nombre total de personnes actives occupées, après avoir baissé en 1966 et 1967, devrait marquer à nouveau une certaine augmentation ; cette évolution semble devoir être plus nette encore pour les salariés, notamment dans l'industrie, y compris la construction.

3. Pour la Communauté considérée globalement, l'amélioration escomptée du rythme de la production entraînera essentiellement au départ des progrès

plus rapides de la productivité par personne occupée et un retour de la durée effective du travail au niveau atteint en 1966. Compte tenu de ces éléments, l'absorption des disponibilités existantes en main-d'œuvre pourrait être plus lente dans certains pays ou régions que l'évolution de la situation conjoncturelle pourrait le faire espérer.

II — CONCLUSIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

4. La situation et les perspectives d'évolution du marché de l'emploi décrites ci-dessus font apparaître que les États membres ont à affronter, à des degrés divers, et parfois simultanément, des problèmes de main-d'œuvre qui présentent entre eux de grandes analogies.

En effet, des liens de solidarité étroite existent entre les États membres, en raison de l'intégration progressive de leurs économies. L'expérience a prouvé que les variations qui interviennent dans la situation économique et sociale de chacun des États membres, et notamment un ralentissement de la conjoncture, se répercutent sur la situation dans les autres États membres et en particulier sur celle de leurs marchés de l'emploi. Pour ces mêmes raisons, les mesures d'intervention que les États membres peuvent adopter en vue de résoudre leurs problèmes spécifiques de main-d'œuvre peuvent avoir une influence sur la situation dans les autres États membres. Elles appellent donc un examen en commun du point de vue de leur efficacité pour chacun des pays membres et pour l'ensemble de la Communauté.

5. L'analyse des mesures d'intervention adoptées par les États membres au cours de l'année écoulée a mis en évidence une certaine convergence de leurs préoccupations majeures, du moins par les objectifs de ces mesures, sinon par l'étendue des moyens appliqués. Ces préoccupations ont été, en général les suivantes :

- renforcement des dispositifs et des moyens de lutte contre le chômage total et partiel.
- mise en œuvre plus rapide et mieux coordonnée des mesures — très diversifiées — d'adaptation quantitative et qualitative de l'offre à la demande de main-d'œuvre,
- promotion de la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs, afin de réduire autant que possible la rigidité excessive observée sur le marché de l'emploi et de faciliter son équilibre général.
- accroissement du nombre d'emplois et répartition plus équilibrée entre les différentes régions.

6. Il importe que l'orientation et l'application des mesures prises sur le plan interne par les États membres soient autant que possible facilitées par la collaboration entre les États membres et par des actions communautaires spécifiques prévues par le traité, notamment dans le cadre de la libre circulation des travailleurs et du Fonds social européen. D'une façon générale, les objec-

tifs prioritaires suivants devraient être poursuivis sur les plans national et communautaire :

- réalisation d'un haut degré d'emploi dans la croissance,
- amélioration de la connaissance du marché de l'emploi et développement des échanges d'informations entre les États membres,
- amélioration de l'organisation et des méthodes de fonctionnement des services d'orientation professionnelle et des services de main-d'œuvre,
- développement et adaptation des programmes de formation professionnelle des jeunes et des adultes,
- diversification et accroissement, compte tenu des besoins et des moyens disponibles, des aides en faveur des chômeurs totaux ou partiels et des personnes occupées qui sont menacées de réduction ou de suppression d'activité.

a) *Conclusions concernant l'action au niveau communautaire et pour l'ensemble des États membres*

7. Pour atteindre un haut degré d'utilisation des ressources de main-d'œuvre ⁽¹⁾, il convient de poursuivre l'application et la mise en place d'un ensemble diversifié de mesures de lutte contre le chômage total et partiel, comprenant notamment des actions renforcées d'orientation, d'adaptation, de formation et de perfectionnement professionnels, en même temps que l'accroissement des systèmes d'aides favorisant la reconversion professionnelle et la mobilité géographique des travailleurs.

8. Pour améliorer la connaissance du marché de l'emploi, les États membres devraient renforcer leurs efforts concernant la recherche, l'analyse et l'information sur les problèmes de l'emploi et sur l'évolution des professions.

Il est en effet indispensable d'améliorer les définitions et les méthodes statistiques et de réaliser leur harmonisation au niveau communautaire, afin de dégager un langage commun et par là, d'aboutir à une meilleure compréhension mutuelle des systèmes en vigueur et des situations décrites. Dans cet ordre d'idées, les travaux convenus en matière de statistiques sociales, dans le cadre du programme de mise en œuvre de l'article 118 du traité, approuvé par le Conseil, le 5 juin 1967, devraient être accélérés et intensifiés.

9. Sur le plan communautaire, le nouveau règlement et la nouvelle directive permettront d'éliminer les dernières restrictions à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté et de créer des mécanismes efficaces d'information et de compensation entre l'offre et la demande d'emploi existant dans les six États membres ; ceci devrait également contribuer à réaliser un meilleur équilibre sur les marchés de l'emploi.

⁽¹⁾ Cf. recommandation du Conseil du 9 mars 1968 en matière de politique conjoncturelle, J.O. n° L 63 du 12 mars 1968.

10. Les États membres devraient poursuivre leurs efforts pour rendre plus efficaces les services d'orientation professionnelle et de l'emploi afin de mettre à la disposition des intéressés (candidats à la formation, chômeurs, jeunes et adultes, employeurs) des informations aussi exhaustives que possible. Cette action pourrait être utilement complétée, dans le cadre de la collaboration entre les administrations des États membres ⁽¹⁾, par des échanges d'expériences au niveau communautaire et par une information mutuelle élargie.

11. Les États membres devraient poursuivre leurs actions visant à offrir aux travailleurs dont les qualifications sont insuffisantes ou risquent de ne plus répondre aux exigences du progrès technique, des possibilités de formation, de rééducation et de perfectionnement professionnel et aux jeunes des systèmes de formation professionnelle leur permettant de s'insérer effectivement dans le monde du travail.

Le ralentissement conjoncturel et les difficultés structurelles constatés au cours de l'année écoulée ont fait apparaître à nouveau la nécessité d'une adaptation des systèmes de formation afin que la main-d'œuvre puisse faire face, grâce notamment à une formation polyvalente, aux conséquences découlant de l'évolution technique et du développement économique en général.

12. Sur le plan communautaire, les remboursements du Fonds social européen sont destinés à faciliter et à stimuler l'action des États membres en matière de rééducation professionnelle et de réinstallation des travailleurs. Aussi convient-il de poursuivre l'examen de l'expérience acquise par l'application de la réglementation du Fonds social actuellement en vigueur afin de déterminer quelles mesures pourraient être prises, notamment en vue de la période définitive, pour réaliser l'adaptation du Fonds social, dans le cadre des dispositions du traité, à l'évolution de la Communauté.

13. Les systèmes d'aide mis en œuvre par les États membres en faveur des chômeurs totaux ou partiels et des personnes occupées qui sont menacées de réduction ou de suppression d'activité devraient continuer à être diversifiés et intensifiés de plus en plus compte tenu des besoins et des moyens disponibles. Ces aides sélectives devraient permettre de pallier efficacement — et si possible de prévenir — les effets défavorables des modifications conjoncturelles et structurelles qui touchent certaines branches économiques et professions ou, d'une façon générale, toute la population active.

b) *Conclusions en ce qui concerne les différents États membres*

14. En Belgique, on peut prévoir que le taux de croissance du P.N.B. atteindra en 1968 un niveau plus satisfaisant que celui obtenu en 1967.

Les instances intéressées poursuivront et intensifieront leurs efforts sur le plan de la formation et de la rééducation professionnelles.

⁽¹⁾ Cf. programme des travaux en vue de la collaboration des États membres adopté par le Conseil lors de sa session du 5 juin 1967 (doc. 579/1/67 (SOC 89 rév. 1), p. 36 à 41 et annexe IV).

Les diverses aides existantes sous forme d'interventions financières publiques, dans les frais de formation du personnel des nouvelles entreprises et des entreprises en conversion, seront maintenues. Un effort particulier sera sans aucun doute consenti en faveur des régions confrontées avec des problèmes aigus et urgents de reconversion.

Il en sera de même en ce qui concerne la menace croissante du chômage pesant sur les jeunes de moins de 25 ans.

15. En *Allemagne*, les mesures prises par le gouvernement et par la Bundesbank en matière de politique conjoncturelle ont eu une répercussion favorable sur la situation du marché de l'emploi. Pour pouvoir satisfaire la demande croissante de main-d'œuvre qualifiée, il conviendrait que soient poursuivis les efforts du gouvernement fédéral ainsi que des organismes compétents dans le domaine de l'orientation professionnelle, de la formation professionnelle (formation professionnelle, adaptation et réadaptation professionnelles) et des mesures de promotion professionnelle. Ce faisant, le gouvernement fédéral devrait tenir compte encore davantage que par le passé des difficultés régionales et structurelles existantes. Ceci vaut avant tout pour les zones dans lesquelles ces problèmes se présentent conjointement, comme c'est le cas surtout dans la Ruhr et dans la Sarre.

Le gouvernement fédéral est en outre encouragé à poursuivre ses efforts de coordination en matière de promotion professionnelle des handicapés (réhabilitation).

16. En *France*, les importantes mesures prises en 1967 par le gouvernement dans le cadre des ordonnances relatives à l'emploi devraient permettre de faire face avec des moyens mieux adaptés aux problèmes difficiles que pose la situation actuelle du marché du travail et son évolution prévisible.

C'est ainsi, d'une part, que le placement, l'accueil, l'information et l'orientation des travailleurs se trouveront facilités par la mise en place progressive des antennes régionales de l'agence nationale pour l'emploi.

D'autre part, les changements professionnels que nécessitent notamment les opérations de réorganisation de structures dans plusieurs secteurs industriels de base seront favorisés par le développement des interventions du fonds national de l'emploi.

Une meilleure adaptation qualitative de la main-d'œuvre disponible aux emplois offerts sur le marché continuera à être recherchée par l'extension de la formation professionnelle et par la création de centres de préformation pour les jeunes.

Parallèlement aux actions spécifiques à l'emploi, des mesures plus générales, notamment d'ordre économique, ont été prises qui tendent à favoriser la consommation, l'investissement et le développement régional qui devraient contribuer à améliorer la situation de l'emploi.

17. En *Italie*, l'expansion du revenu national, une formation plus équilibrée de celui-ci dans les différentes régions du pays, l'accroissement des investis-

sements sociaux lié à la création de nouveaux emplois en vue de parvenir à une situation de plein emploi, constitueront les objectifs primordiaux de l'action du gouvernement.

Cette action devra être en mesure d'assurer des résultats satisfaisants et durables dans le domaine de l'emploi. Le gouvernement italien entend poursuivre une politique « qualifiée » d'accroissement de l'emploi en créant les conditions nécessaires pour que les nouveaux emplois permettent d'atteindre le niveau de productivité qu'exige l'interdépendance entre l'économie italienne et l'économie de la Communauté, qu'il entend renforcer.

En outre, il se propose d'éviter, autant que possible, que des phénomènes sectoriels temporaires de chômage technologique, qui peuvent se produire également au cours d'un processus d'expansion générale, n'aient des incidences négatives sur les conditions de vie des travailleurs frappés par le chômage et sur le niveau général des offres d'emploi.

En outre, il conviendrait de renforcer les services de placement en leur fournissant des instruments plus modernes et plus appropriés à leurs tâches, de manière à faciliter de plus en plus l'équilibre des demandes et des offres d'emploi. Toujours à cette fin, il conviendrait de poursuivre et d'élargir les activités d'étude et d'information concernant les différents aspects du marché de l'emploi et d'intensifier les services d'orientation et de formation professionnelles qui peuvent tenir compte des programmes de développement des régions méridionales et de l'implantation de nouvelles industries de dimensions importantes, déjà prévue dans ces régions.

18. Au Luxembourg, grâce en grande partie à une politique prudente en matière d'admission de travailleurs étrangers et notamment de travailleurs ressortissants de pays non membres de la C.E.E., le plein emploi a pu être maintenu, en dépit du fléchissement de l'activité générale en 1967.

Quoique dès le début de 1968 un regain de l'activité économique ait fait sentir ses effets et quoique le marché de l'emploi connaisse actuellement un équilibre relativement satisfaisant, il serait indiqué que le gouvernement luxembourgeois continue à appliquer sa politique prudente en matière d'embauchage de travailleurs étrangers.

D'autre part, les efforts déjà entrepris en faveur de l'organisation de la formation professionnelle et de la rééducation professionnelle devraient être poursuivis. En outre, les services de l'emploi auraient intérêt à multiplier les contacts avec les entreprises, en vue d'une prospection plus poussée du marché de l'emploi.

En raison de la nécessité d'une adaptation constante des services de l'emploi aux réalités économiques et sociales, il ne serait peut-être pas superflu d'examiner la question de savoir si la structure et les méthodes de fonctionnement actuelles des services de l'emploi répondent toujours aux nécessités d'une politique active de main-d'œuvre.

19. Aux Pays-Bas, les mesures d'encouragement mentionnées dans les conclusions du rapport pour 1967 ont produit leurs premiers fruits. Le chômage

a notablement diminué, en particulier dans l'industrie du bâtiment. En outre, on peut espérer que ces mesures continueront à produire leurs effets jusqu'en 1969.

Dans ce même cadre, une nouvelle somme de 150 millions de florins a néanmoins été mobilisée, sur laquelle 45 millions sont affectés à des programmes de travaux complémentaires, 30 millions à la construction de logements et 75 millions au fonds de chômage et à la création de nouveaux emplois dans l'industrie.

Le point de vue adopté, selon lequel les problèmes actuels de chômage sont dus, en grande partie, à des causes d'ordre structurel, a conduit à prendre des mesures destinées à favoriser la mobilité géographique et professionnelle, sans pour autant déroger au principe en vertu duquel les investissements doivent être favorisés autant que possible dans les régions en difficulté.

8273

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

4872/2/1970/1

FF 7,80	FB 70,—	DM 5,15	Lit. 870	Fl. 5,10	£ 0.11.6	\$ 1.40
---------	---------	---------	----------	----------	----------	---------
